



RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1^{er} juillet 1974 -30 juin 1975

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/10013)

NATIONS UNIES



RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1^{er} juillet 1974-30 juin 1975

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/10013)

NATIONS UNIES

New York, 1975

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
Lettre d'envoi		v
Lettre du Président de la Commission consultative auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient		vi
INTRODUCTION	1 - 47	1
Finances et gestion	7 - 17	5
Généralités	18 - 30	12
Santé	31 - 35	17
Enseignement	36 - 38	18
Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies ..	39 - 43	19
Assistance d'institutions bénévoles et d'autres organisations non gouvernementales	44 - 46	20
Conclusion	47	21
 CHAPITRES		
I. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1974 AU 30 JUIN 1975	48 - 195	23
A. <u>Services de secours</u>	49 - 77	23
Immatriculation, contrôle des listes et rations de base	50 - 56	23
Camps et abris	57 - 70	26
Assistance sociale	71 - 77	31
B. <u>Services de santé</u>	78 - 112	34
Lutte contre les maladies transmissibles	85 - 88	36
Protection maternelle et infantile	89 - 99	37
Assainissement du milieu	100 - 103	41
Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint	104 - 110	43
Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical	111 - 112	46
C. <u>Services d'enseignement général et professionnel</u> .	113 - 154	47
Enseignement général	115 - 138	47
Formation professionnelle et technique	139 - 144	54
Formation pédagogique	145 - 153	55
Bourses d'études supérieures	154	60
D. <u>Services communs et administration générale</u>	155 - 166	61

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
CHAPITRES		
I. (suite) E.	<u>Questions juridiques</u>	167 - 180 66
	Fonctionnaires de l'Office	167 - 173 66
	Locaux de l'Office et abris des réfugiés	174 - 175 67
	Créances sur les gouvernements et autres problèmes juridiques	176 - 180 68
F.	<u>Opérations financières</u>	181 - 195 70
II.	BUDGET POUR 1976 ET BUDGET REVISE POUR 1975	196 - 244 79
A.	<u>Introduction</u>	196 - 206 79
	Dépenses renouvelables	201 - 202 81
	Dépenses non renouvelables	203 82
	Généralités	204 - 206 82
B.	<u>Projet de budget</u> (tableaux A, B et C)..	207 - 242 83
	Services de secours	218 - 217 87
	Services de santé	208 - 223 90
	Enseignement et formation	224 - 231 92
	Dépenses communes	232 - 242 95
C.	<u>Financement du budget - 1975 et 1976</u>	243 - 244 98

ANNEXES

- I. Tableaux 1 à 20
- II. Résolution WHA 28.35 adoptée par la vingt-huitième Assemblée mondiale de la santé
- III. Extrait de la résolution 1.141 adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- IV. Avis du Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies sur la compétence du Commissaire général à réduire les services par suite de difficultés financières

LETTRE D'ENVOI

Le 12 septembre 1975

Monsieur le Président,

Conformément à la demande énoncée au paragraphe 21 de la résolution 302(IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315(XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient durant la période du 1er juillet 1974 au 30 juin 1975.

L'introduction du rapport appelle une fois encore l'attention de l'Assemblée générale sur les difficultés financières périodiques de l'Office et sur leurs graves répercussions pour ses activités en faveur des réfugiés de Palestine. Il est aussi question de l'attribution correcte de la responsabilité de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de fonds pour maintenir les services et de décider ce qui devrait être entrepris en cas d'insuffisance de fonds. Le rapport, comme d'ordinaire, rend compte du cadre politico-économique dans lequel les activités se sont déroulées ainsi que des problèmes rencontrés, notamment ceux soulevés par les pénuries de produits de base et les explosions de violence.

Le chapitre premier décrit les programmes de l'Office et leur réalisation au cours de l'année se terminant au 30 juin 1975.

Le chapitre II présente le budget de l'Office pour 1976, aux fins d'examen par l'Assemblée générale à sa prochaine session, ainsi que le budget révisé pour 1975.

La première des quatre annexes du rapport comprend des statistiques sur les divers aspects des activités de l'Office; la deuxième, la troisième et la quatrième reproduisent respectivement la résolution WHA 28.35 adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé, un extrait pertinent de la résolution No. 1.141 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO et un avis formulé par le Conseiller juridique des Nations Unies, à la demande du Commissaire général, à la suite d'une question soulevée à la Commission consultative sur le point de savoir qui a compétence pour déterminer le niveau des services de l'Office en fonction de ses ressources.

La Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport, et ses observations sont consignées dans une lettre de son Président, datée du 4 septembre 1975, dont vous trouverez copie ci-jointe. Si, au cours du travail de rédaction, j'ai bénéficié des conseils des membres de la Commission, cela ne signifie pas nécessairement que les gouvernements qui y sont représentés approuvent toutes les opinions que j'ai exprimées.

Puisqu'une part importante des activités de l'Office au cours de l'année passée s'est déroulée dans des territoires sous le contrôle du Gouvernement israélien, j'ai trouvé qu'il était également approprié de continuer à montrer le projet de rapport à ses représentants et, dans la rédaction du texte final, j'ai tenu compte de leurs vues et commentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire général

(Signé) J. S. Rennie

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
NEW YORK

LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AUPRES DE
L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Le 4 septembre 1975

Monsieur le Commissaire général,

A sa réunion du 4 septembre 1975, la Commission consultative auprès de l'UNRWA a examiné **attentivement le projet de rapport annuel** que vous vous proposez de présenter à l'**Assemblée générale des Nations Unies à sa trentième session.**

La Commission estime qu'il **décrit d'une** manière exacte les activités de l'Office entre le 1er **juillet 1974** et le 30 juin 1975.

La Commission espère que le Commissaire général prendra en considération les remarques faites au nom des pays arabes d'accueil, avant de mettre le texte du rapport dans sa forme finale.

La Commission tient à rendre hommage aux efforts de l'Office, qui poursuit ses activités en dépit de difficultés financières et autres, et espère que l'Office pourra maintenir et améliorer ses activités et ses services.

La Commission tient à exprimer sa profonde inquiétude devant le déficit de l'exercice en cours. Elle recommande fermement que l'on cherche les moyens d'assurer à l'Office un financement plus stable et **appelle l'attention du Secrétaire général et de l'Assemblée générale des Nations Unies** sur les paragraphes 1,15 et 16 du projet de rapport annuel.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Commission consultative

(signé) Walid Salah

Sir John Rennie
Commissaire général
Office de secours et de travaux des
Nations Unies pour les réfugiés de
Palestine dans le Proche-Orient
Beyrouth

INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale, par sa résolution 3331 du 17 décembre 1974, adoptée à sa vingt-neuvième session 1/, a prolongé le mandat de l'Office 2/ de trois ans, jusqu'au 30 juin 1978. Les termes du mandat n'ont pas été modifiés, mais cette résolution évoque la fourniture de services essentiels et le Commissaire général estime que, ainsi qu'il l'a indiqué au paragraphe 11

1/ Autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale: 194(III) du 11 décembre 1948; 212(III) du 19 novembre 1948; 302 (IV) du 8 décembre 1949; 393 (V) du 2 décembre 1950; 513 (VI) du 26 janvier 1952; 614 (VII) du 6 novembre 1952; 720 (VIII) du 27 novembre 1953; 818 (IX) du 4 décembre 1954; 916 (X) du 3 décembre 1955; 1018 (XI) du 20 février 1957; 1191 (XII) du 12 décembre 1957; 1315 (XIII) du 12 décembre 1958; 1456 (XIV) du 9 décembre 1959; 1604 (XV) du 21 avril 1961; 1725 (XVI) du 20 décembre 1961; 1856 (XVII) du 20 décembre 1962; 1912 (XVIII) du 3 décembre 1963; 2002 (XIX) du 10 février 1965; 2052 (XX) du 15 décembre 1965; 2154 (XXI) du 17 novembre 1966; 2252 (ES-V) du 4 juillet 1967; 2341 (XXII) du 19 décembre 1967; 2452 (XXIII) du 19 décembre 1968; 2535 (XXIV) du 10 décembre 1969; 2656 (XXV) du 7 décembre 1970; 2672 (XXV) du 8 décembre 1970; 2728 (XXV) du 15 décembre 1970; 2791 (XXVI) et 2792 A à E (XXVI) du 6 décembre 1971; et 2963 A à F (XXVII) et 2964 (XXVII) du 13 décembre 1972; et 3089 A à E (XXVIII) et 3090 (XXVIII) du 7 décembre 1973.

2/ Le Siège de l'Office se trouve à Beyrouth (Liban) et les cinq bureaux de zone se trouvent au Liban, dans la République arabe syrienne, en Jordanie orientale en Jordanie occidentale et dans le Territoire de Gaza. Les références faites dans ce rapport aux zones s'appliquent à ces régions géographiques. Dans tout le rapport, l'expression "**Jordanie occidentale**" désigne la rive occidentale occupée du Jourdain et l'expression "autorités israéliennes" désigne les autorités de la Puissance occupante en Jordanie occidentale et dans le Territoire de Gaza, qui sont militairement occupés par le Gouvernement israélien depuis juin 1967.

Des informations sur l'origine de l'Office, sa mission et ses activités se trouvent dans les rapports et documents des Nations Unies suivants (voir aussi les notes 1 et 3):

- a) Rapport final de la Mission économique d'études des Nations Unies pour le Moyen-Orient (28 décembre 1949) (A/AC.25/6, 1ère et 2ème parties);
- b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés de Palestine; Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Comité politique spécial, annexes, volume II (A/1060), page 14;
- c) Propositions pour la poursuite de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine. Document soumis par le Secrétaire général (Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 27 de l'ordre du jour, document A/4121 et Corr. 1;
- d) Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale et à la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité (A/6787) et Corr. 1) Voir le texte imprimé de ce document dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1967, document S/8124;
- e) Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8264; A/8476 et Corr. 1 et Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8849; document A/9231;

f) Résolution 1565 (L) du Conseil économique et social du 3 mai 1971.

du rapport de l'année dernière 3/, ce mandat peut être interprété comme impliquant "le maintien des programmes de secours, de santé et d'enseignement et l'assurance d'une assistance supplémentaire en période d'urgence, telle que les circonstances semblaient la demander et que l'Office était en mesure de la fournir", abstraction faite des limites financières imposées par les fonds disponibles, réserve inévitable mentionnée au paragraphe 13 ci-dessous. Si l'Assemblée générale souhaite que ces programmes soient intégralement maintenus, il est indispensable que le financement de l'Office soit plus stable.

3/ Rapports du Directeur (Commissaire général) de l'Office et rapports spéciaux du Directeur et de la Commission consultative à l'Assemblée générale :

- i) Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 19 (A/1451/Rev.1);
- ii) Ibid., sixième session, Suppléments Nos 16 et 16A (A/1905 et Add.1);
- iii) Ibid., septième session, Suppléments Nos 13 et 13A (A/2171 et Add. 1);
- iv) Ibid., huitième session, Suppléments Nos 12 et 12A (A/2470 et Add.1);
- v) Ibid., neuvième session, Suppléments Nos 17 et 17A (A/2717 et Add.1);
- vi) Ibid., dixième session, Suppléments Nos 15 et 15A (A/2978 et add.1);
- vii) Ibid., onzième session, Suppléments Nos 14 et 14A (A/3212 et add.1);
- viii) Ibid., douzième session, Supplément No 14 (A/3686 et A/3735);
- ix) Ibid., treizième session, Supplément No 14 (A/3931 et A/3948);
- x) Ibid., quatorzième session, Supplément No 14 (A/4213);
- xi) Ibid., quinzième session, Supplément No 14 (A/4473);
- xii) Ibid., seizième session, Supplément No.14 (A/4861);
- xiii) Ibid., dix-septième session, Supplément No 14 (A/5214);
- xiv) Ibid., dix-huitième session, Supplément No 13 (A/5513);
- xv) Ibid., dix-neuvième session, Supplément No 13 (A/5813);
- xvi) Ibid., vingtième session, Supplément No 13 (A/6013);
- xvii) Ibid., vingt et unième session, Supplément No 13 (A/6313);
- xviii) Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 13 (A/6713);
- xix) A/5723 et Add. 1 et Add. 1/Corr.1. Voir le texte imprimé de ce document dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'avril, mai et juin 1967 (S/8001) et Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1967 (S/8001/Add.1);
- xx) Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément No 13 (A/7213);
- xxi) Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614);
- xxii) Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 13 (A/8013);
- xxiii) Ibid., vingt-cinquième session, annexes, Point 35 de l'ordre du jour, documents A/3084 et Add.1);
- xxiv) Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413);
- xxv) A/8333 et Add.1;
- xxvi) Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8713 et Corr.1);
- xxvii) Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 13 (A/9013);
- xxviii) Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 13 (A/9613 et Corr.1).

2. Le 1er mai 1975, l'Office comptait vingt-cinq années passées au service des réfugiés de Palestine 4/. En temps normal, un vingt-cinquième anniversaire serait fêté avec force félicitations mais, bien que l'Office puisse s'honorer à juste titre de certaines réalisations - notamment la sauvegarde de la santé des réfugiés, en dépit des conditions de vie déplorables de ceux qui habitent les camps les plus surpeuplés, et la mise en place d'un système d'enseignement impressionnant - la perpétuation de la condition de réfugié ne pouvait être célébrée.

3. Comme par le passé, le renouvellement du mandat a été décidé par l'Assemblée générale "sans préjudice des dispositions du paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale", ce qui vient rappeler qu'en plus de 25 ans, aucun progrès n'a été réalisé dans la mise en oeuvre de la résolution stipulant "qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les Gouvernements ou autorités responsables". Le 1er mai 1975, on approchait, également, du huitième anniversaire du déplacement de centaines de milliers de personnes de Jordanie occidentale, du Territoire de Gaza et des hauteurs du Golan, dont beaucoup étaient déplacées pour la seconde fois et dont relativement peu ont été autorisées à rentrer. Leur situation est étroitement liée au retrait des territoires occupés.

4/ Un réfugié de Palestine est, selon la définition que l'Office a adoptée pour l'attribution des secours, une personne qui, lorsqu'a éclaté le conflit de 1948, avait sa résidence normale en Palestine depuis au moins deux ans, qui, par suite de ce conflit, a perdu son foyer et ses moyens d'existence et qui a cherché asile en 1948 dans l'un des pays où l'UNRWA exerce son activité. Les réfugiés répondant à cette définition, ainsi que leurs enfants et petits-enfants, ont droit à l'aide de l'Office s'ils remplissent les conditions suivantes :

- a) être immatriculés auprès de l'Office;
- b) vivre dans sa zone d'activité;
- c) être dans le besoin.

4. Les réfugiés de Palestine ne pouvaient qu'être sensibilisés au débat sur la question de la Palestine qui a eu lieu à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale avec la participation - sur l'invitation de l'Assemblée générale - de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que représentant du peuple palestinien, et ce fut là l'occasion de manifestations de grande envergure où les réfugiés furent au premier rang. L'octroi à l'OLP par l'Assemblée générale du statut d'observateur aux Nations Unies et la demande adressée par l'Assemblée au Secrétaire général d'établir des contacts avec l'OLP sur tous les sujets se rapportant à la question de la Palestine, laquelle faisait suite à la décision des Chefs d'Etat de la Ligue arabe, acceptée par tous les Gouvernements des pays arabes d'accueil, selon laquelle l'OLP devrait être considérée comme seul représentant du peuple palestinien, étaient d'importance pour l'Office.

5. Compte tenu de la résolution de l'Assemblée générale, le Commissaire général s'est rendu chez le Président du Comité exécutif de l'OLP et l'a par la suite informé plus complètement des difficultés financières de l'Office et de leurs répercussions sur les services que l'Office assure aux réfugiés. A la demande des autorités libanaises, l'Office avait déjà pris contact avec le Comité politique supérieur de l'OLP pour les Palestiniens au Liban, auquel incombe en fait, dans la situation régnant au Liban, la responsabilité de l'ensemble des réfugiés, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 25 du rapport de l'année dernière^{5/}. L'Office, par l'intermédiaire de son Bureau du Liban, est resté en rapport avec le Comité, dont les bons offices ont servi plusieurs fois à faciliter le travail de l'UNRWA au Liban.

6. Au cours de l'année, la situation au Liban s'est aggravée à cause de fréquentes actions militaires israéliennes et de violences intérieures et, en avril, mai et juin, on a assisté à de graves troubles civils, où se trouvaient mêlés Libanais et Palestiniens, qui ont fait de nombreuses victimes. L'Office se ressent particulièrement des troubles civils au Liban parce que son siège ainsi que l'un de ses bureaux régionaux se trouvent dans ce pays. Les répercussions de ces événements sur les activités de l'Office sont exposées plus en détail aux paragraphes 24 et 65 ci-dessous

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 13 (A/96313 et Corr.1).

Finances et gestion

7. Fin juin 1974, le déficit de l'Office pour 1974 était comblé et, alors que l'année se terminait, les dépenses s'élevaient à 88,1 millions de dollars et les recettes à 89,2 millions de dollars. Le fonds de roulement était donc légèrement plus élevé au début de 1975 qu'au début de 1974, mais les difficultés financières persistantes se sont traduites par un manque de liquidités dès janvier 1975, auquel seul le versement anticipé d'une grosse partie d'une contribution substantielle a pu remédier. Au 1er janvier 1975, le budget révisé se chiffrait à 130 millions de dollars et l'Office encourait un déficit sans précédent de 46 millions de dollars. En dépit des vigoureux efforts décrits ci-dessous, le déficit s'élevait encore à 30 millions de dollars au 30 juin 1975, sur un budget qui avait été de nouveau révisé et estimé à 121,6 millions de dollars après réévaluation des contributions en nature. Depuis le 30 juin, l'Office a reçu une contribution spéciale de 10 millions de dollars du Gouvernement saoudien et une autre contribution spéciale de 6 millions de dollars du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Ces contributions, la baisse du prix de la farine et d'autres économies ont ramené le déficit à 13,2 millions de dollars et le niveau des recettes est encore insuffisant pour pouvoir maintenir la totalité des programmes jusqu'à la fin de l'année.

8. Les incertitudes financières et l'insuffisance du fonds de roulement ont aggravé les problèmes d'approvisionnement posés à l'Office au cours de la période considérée. La pénurie mondiale de farine et de sucre a causé une hausse des prix et rendu l'approvisionnement encore plus difficile, et l'encombrement des ports méditerranéens a encore retardé les livraisons. Etant donné que depuis le deuxième semestre 1974 la contribution des Etats-Unis - au lieu d'être en partie en nature (mais limitée en valeur) et en partie en espèces - est exclusivement composée d'espèces, l'UNRWA est maintenant obligé d'acheter la plus grande partie de la farine (86.000 tonnes sur 117.000) et un quart de l'huile (1.000 tonnes sur 4.000) dont il a besoin. Or, les facteurs mentionnés ci-dessus empêchent la constitution de stocks considérables, et la nécessité d'une stricte économie exige un usage soigneusement équilibré de la farine donnée et de la farine achetée, équilibre qui est

remis en question avec chaque livraison qui est effectuée en retard. Quant au sucre, tous les besoins de l'Office devaient être assurés par la Communauté économique européenne, en vertu d'une Convention en vigueur depuis le 1er juillet 1972 et jusqu'au 30 juin 1975, mais la Commission n'a pas été en mesure de se procurer les quantités voulues; le sucre attendu pour 1974-75 n'avait donc pas été livré au 30 juin 1975, et l'Office n'a pu distribuer des rations même réduites qu'en empruntant du sucre aux gouvernements de la région. Parfois, il a fallu emprunter également de la farine et, dans l'ensemble, les distributions de rations incomplètes ont été plus fréquentes et plus graves qu'au cours des années précédentes. On trouvera au paragraphe 195 de la section F du Chapitre 1er une description plus détaillée des difficultés d'approvisionnement rencontrées par l'Office.

9. Estimées à 133,7 millions de dollars, les dépenses pour 1976 laissent apparaître une augmentation modérée d'environ 9,8 pour cent par rapport au dernier chiffre révisé pour 1975 (121,8 millions de dollars), contre près de 40 pour cent entre les chiffres définitifs pour 1974 (88,1 millions de dollars) et les derniers chiffres révisés pour 1975. La raison en est que, en dépit de la persistance de l'inflation dans toute la zone d'activité, le dollar des Etats-Unis a donné des signes de reprise et que l'on ne s'attend pas à une forte hausse des prix des denrées de base par rapport à ceux de 1975. L'assemblée générale a décidé, lors de sa **vingt-neuvième session, d'imputer au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies les dépenses afférentes au personnel international, mais les dépenses relatives au personnel recruté sur place ont augmenté en 1975 et s'élèveront en 1976 à 69,6 millions de dollars. Elles représentent maintenant 52 pour cent du budget en raison de la nature des programmes dispensés par l'Office, notamment du programme d'enseignement qui emploie 9.900 des 15.500 fonctionnaires recrutés sur place. Conformément à l'engagement pris par le Commissaire général devant l'Assemblée générale, les 2,7 millions de dollars économisés en 1975 grâce à la prise en charge par l'Organisation des Nations Unies des dépenses afférentes au personnel international,**

ont été entièrement utilisés en 1975 pour améliorer les conditions de travail du personnel recruté sur place.

10. Les recettes prévues pour 1976, calculées d'après la méthode indiquée au paragraphe 11 ci-dessous, c'est-à-dire en extrapolant les recettes ordinaires de 1975, abstraction faite des contributions spéciales, s'élèvent à ^{84,7} millions de dollars. Le déficit peut donc être estimé à 55 millions de dollars; par conséquent, même si le déficit pour 1975 était entièrement comblé, l'Office serait encore une fois aux prises avec de graves problèmes financiers dès le début de 1976.

11. Le budget de l'Office correspond à la meilleure estimation qu'il puisse faire des dépenses nécessaires au maintien des programmes - secours, santé et enseignement - qu'il s'estime tenu par son mandat de poursuivre, dans la mesure des fonds disponibles, en ne prévoyant que des améliorations mineures et juste ce qu'il faut de constructions scolaires pour éviter l'utilisation des salles par trois classes différentes (bien que les travaux de construction soient soumis à d'autres contraintes, comme le terrain et la capacité de les entreprendre). Les estimations de recettes sont calculées au début de chaque année en extrapolant les recettes de l'année d'avant, sauf lorsqu'une contribution plus élevée a été promise pour l'année en cours ou lorsqu'une partie d'une contribution de l'année précédente a été expressément annoncée comme contribution spéciale pour cette année-là seulement. Les recettes estimatives calculées suivant cette méthode sont toujours nettement inférieures aux dépenses inscrites dans le budget, de sorte que dès le début de chaque exercice financier (qui coïncide avec le début de l'année civile), l'Office et les réfugiés risquent que le manque de recettes ne soit pas couvert à temps et que tôt ou tard dans l'année il faille réduire les services. Du temps et de l'énergie, qui pourraient être plus utilement employés à l'amélioration de la gestion des programmes, doivent être consacrés à inviter les gouvernements qui ne font pas de contributions à en faire et ceux qui en offrent déjà à donner davantage; chaque fois que l'Office met en garde contre les menaces qui pèsent sur les services, on croit qu'il a délibérément décidé de

les réduire, tandis que les distributions de rations incomplètes dues à des problèmes d'approvisionnement sont interprétées comme le début des réductions.

12. En raison de la gravité de la situation financière, la Commission consultative de l'UNRWA s'est réunie deux fois au cours du premier semestre 1975 afin d'examiner les moyens d'y remédier. Le 21 mars, la Commission a adopté une résolution appelant l'attention du Secrétaire général sur la situation et l'invitant "à examiner à nouveau, d'urgence, la possibilité de réunir des fonds supplémentaires de tous les Etats Membres des Nations Unies, y compris ceux qui n'ont pas fait de contributions jusqu'ici". Le Secrétaire général connaissait déjà la gravité du problème, mais il a accepté de lancer un nouvel appel et par la suite, sur l'urgente requête du Groupe de travail, il a parlé aux présidents des groupes régionaux et autres, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le 12 juin, la Commission consultative a adopté une résolution exprimant son soutien au nouvel appel du Secrétaire général et priant instamment le Groupe de travail, en consultation avec le Secrétaire général et le Commissaire général, d'intensifier ses efforts "en vue d'obtenir des contributions supplémentaires ainsi que des contributions de ceux qui n'en ont pas encore fait jusqu'ici".

13. Au cours de ces deux réunions de la Commission consultative, le Commissaire général a sollicité son avis sur les solutions qui s'offraient à lui à propos de la réduction ou de la suspension de services, au cas où les fonds disponibles seraient insuffisants, mais la Commission s'est abstenue d'indiquer une ligne de conduite dans ses résolutions. Cinq membres de la Commission, y compris les représentants des quatre Gouvernements des pays d'accueil, ont même mis en doute la compétence du Commissaire général pour réduire les programmes, quelles que soient les circonstances, faisant valoir que le maintien des programmes était une obligation découlant du mandat confié à l'Office par l'Assemblée générale. Devant le danger réel que les fonds ne suffisent pas à maintenir la totalité des programmes, ainsi qu'il l'avait indiqué à la Commission, et puisqu'il contreviendrait aux règlements financiers de l'Office et serait tenu

pour responsable si l'Office en arrivait à faillir à ses engagements juridiques faute de fonds, le Commissaire général demanda l'avis du Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies sur cet argument. Confirmant l'opinion du Conseiller général juridique de l'Office, le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies fit remarquer que l'Assemblée générale n'avait à aucun moment confié à l'Office de mandat précis quant à la nature ou au niveau des services qu'il doit assurer et conclut que, du point de vue juridique, le Commissaire général était habilité à fixer le niveau des services de l'Office en fonction des ressources dont il dispose pour les financer. L'avis du Conseiller juridique a été communiqué in extenso aux membres de la Commission consultative (voir plus loin, annexe IV).

14. Il ressort de ce qui précède que l'on considère de plus en plus qu'il incombe en définitive au Secrétaire général et au Commissaire général de veiller à ce que l'Office dispose de fonds suffisants pour maintenir intégralement ses services, bien qu'aucun texte de l'Assemblée générale ne leur attribue explicitement une telle responsabilité. En 1975, le Secrétaire général a fait un effort spécial à titre personnel étant donné la gravité du problème et ses lourdes conséquences, mais le Commissaire général ne peut attendre de lui qu'il consacre régulièrement une si grande partie de son temps à rassembler des fonds pour un seul programme des Nations Unies. De la même façon, il semble que le Commissaire général serait tenu entièrement responsable de toute réduction de services ou encore de l'incapacité de l'Office à faire face à ses nouveaux engagements, si les fonds n'y suffisaient pas. A la connaissance du Commissaire général, il n'existe aucun autre organisme des Nations Unies où des décisions de cette portée, sans parler de leurs répercussions, au lieu d'être prises par un organe directeur représentant les Etats Membres, incombent à l'administrateur en chef de l'organisme.

15. Ce sont les difficultés croissantes que pose, dans cette période d'inflation et d'instabilité monétaire, le financement d'un programme qui prévoit l'octroi de services continus de la nature et de l'étendue de ceux dispensés par l'Office, qui ont amplifié les anomalies de la constitution de l'UNRWA. Il se peut que,

la nature des activités de l'Office étant unique en son genre, on ne puisse envisager sur-le-champ d'autres procédures. Chaque année, cependant, l'Office échappe à l'effondrement tant financier qu'administratif par une marge de plus en plus étroite et bien que le Groupe de travail chargé du financement de l'UNRWA, l'organisme institué par l'Assemblée générale pour aider le Secrétaire général et le Commissaire général à réunir des fonds, ait continué à lancer des appels et à entreprendre des démarches auprès de groupements régionaux et de gouvernements, on doute de plus en plus de l'efficacité de ce moyen de rassembler des fonds.

16. Si l'Assemblée générale décidait que les programmes de l'Office doivent être intégralement maintenus, en tant qu'obligation de l'Organisation des Nations Unies agissant au nom de la communauté internationale, l'unique moyen infaillible de s'assurer les fonds nécessaires serait d'imposer une quote-part à tous les Etats Membres, soit selon la formule utilisée pour le budget régulier de l'Organisation des Nations Unies, soit selon une formule particulière, comme celle employée pour les observateurs militaires des Nations Unies. Si l'on adoptait cette méthode de financement, la crise financière annuelle de l'UNRWA disparaîtrait, et le Secrétaire général ainsi que le Commissaire général seraient déchargés d'une responsabilité qui leur échoit actuellement par défaut. Cependant, jusqu'ici, l'Assemblée générale et le Groupe de travail chargé du financement de l'UNRWA ont estimé que le principe des contributions bénévoles devrait être maintenu pour ces programmes, à l'exception des dépenses afférentes au personnel international de l'Office - moins de 3,4 pour cent du budget 1976 - maintenant imputés à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à l'UNESCO et à l'OMS. Si l'Assemblée générale persiste dans cette opinion et si le financement doit continuer à dépendre de contributions bénévoles, il serait souhaitable de trouver le moyen d'éviter l'incompatibilité entre programmes et recettes qui dure actuellement pendant une si grande partie de l'année et qui a des conséquences si regrettables. Le Commissaire général estime que, faute d'un financement par quote-part, il ne pourrait s'agir que de consultations et d'accords efficaces entre donateurs, avant la réunion de la Commission spéciale de l'Assemblée générale

pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, devant laquelle sont annoncées les contributions pour l'année d'après. Si les activités de l'Office se composaient de projets, leur nombre et leur portée pourraient être limités par les fonds promis et n'être augmentés que si des fonds supplémentaires étaient annoncés. Cependant, comme les activités de l'Office se composent de programmes continus, tel l'enseignement, où l'on ne peut procéder ainsi, il faudrait informer l'Assemblée générale de la situation financière au cas où les annonces de contributions s'avéreraient insuffisantes, mais aussi trouver un moyen plus sûr que les appels de contributions supplémentaires. Le Commissaire général se rend compte qu'il n'existe pas de solution simple au problème financier de l'UNRWA, mais l'expérience de 1975 a confirmé les doutes qu'il exprimait dans le rapport de l'an dernier, quand il se demandait si les méthodes et les sources traditionnelles de financement permettraient d'y faire face.

17. A la fin de l'année considérée, le personnel local de l'UNRWA avait abandonné dans une large mesure la tactique coercitive au sujet de laquelle de sérieuses réserves furent exprimées au paragraphe 19 du rapport de l'an dernier^{6/}, et les rapports avec le personnel s'étaient améliorés, surtout parce que celui-ci avait été favorablement impressionné par les résultats de l'étude détaillée et complète - ainsi que par la façon dont elle avait été menée - qui avait porté sur les revendications du personnel et qui avait été entreprise en octobre 1974 conjointement par la direction de l'Office et les représentants des employés recrutés sur place. Les améliorations apportées aux conditions de travail du personnel grâce à cet examen sont exposées plus loin, à la section D du chapitre 1er.

6/ Ibid.

Généralités

18. Au 30 juin 1975, les réfugiés immatriculés auprès de l'Office étaient au nombre de 1.632.707, soit une augmentation de 3,1 pour cent, due à l'accroissement naturel, pendant l'année couverte par le présent rapport. La répartition des réfugiés entre les zones d'activité de l'Office (Liban, République arabe syrienne, Jordanie orientale, Jordanie occidentale et Territoire de Gaza) figure au tableau 4 de l'annexe I. On notera que la proportion la plus élevée des réfugiés vit dans les territoires occupés (38,3 pour cent) et en Jordanie orientale (également 38,3 pour cent) et que leur concentration est nettement moins forte au Liban (12,1 pour cent) et en République arabe syrienne (11,3 pour cent). Sur les quelque 625.000 réfugiés immatriculés en Jordanie orientale, plus de 350.000 appartiennent à des familles qui s'y sont réfugiées en 1948; près de 50.000 personnes à des familles qui seraient passées de Jordanie occidentale en Jordanie orientale entre les hostilités de 1948 et de 1967; plus de 220.000 à des familles qui ont quitté la Jordanie occidentale et le Territoire de Gaza pendant ou immédiatement après les hostilités de 1967. Le nombre des réfugiés autorisés à retourner à leur premier asile, estimé à environ 8.000 au 30 juin 1974 ^{7/}, aurait augmenté de quelques centaines. (Voir également le document A/10253).

19. L'Office dispense aux réfugiés trois catégories de services: les services d'enseignement, qui comprennent l'enseignement général, la formation professionnelle et la formation pédagogique; les services de secours, notamment les rations de base; et les services de santé, qui sont axés sur la médecine préventive. De ces trois catégories, c'est l'enseignement qui vient en tête dans le budget 1976 de l'Office (65,8 millions de dollars), les secours sont importants mais dans une hier moindre mesure (56,1 millions de dollars) et la santé relativement modeste (15,6 millions de dollars). Les Gouvernements des pays d'accueil complètent les services de l'UNRWA de diverses manières et à des degrés variables, par exemple, en assurant dans certains cas un enseignement secondaire supérieur et universitaire ou en fournissant des services hospitaliers et d'autres services médicaux, des terrains et un approvisionnement en eau. En République arabe syrienne et en Jordanie, le

^{7/} Ibid., vingt-neuvième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/9740, par. 4.

gouvernement finance la prise en charge de quelque 300.000 personnes déplacées de territoires occupés par Israël en 1967 qui ne sont pas des réfugiés immatriculés auprès de l'Office.

20. Environ la moitié des réfugiés immatriculés seulement (50,7 pour cent) ont reçu la ration mensuelle de base de l'Office - farine, riz, sucre et huile - qui est distribuée aux réfugiés vivant à l'intérieur et en dehors des camps et qui n'est pas diététiquement équilibrée car elle est dépourvue des vitamines contenues dans les aliments frais ainsi que de protéines animales. Si des réfugiés y ayant droit n'ont pas reçu de rations c'est principalement parce que le plafond des rationnaires ne le permettait pas, ou encore parce qu'ils étaient absents, que le revenu de leur famille était suffisamment élevé ou qu'ils avaient obtenu une bourse universitaire ou un diplôme dans un centre de formation UNRWA/UNESCO. Parmi les réfugiés qui n'ont pas reçu de rations alors qu'ils y avaient droit, les jeunes enfants exclus à cause du plafond des rationnaires ont été les plus nombreux (440.129).

21. Les habitants immatriculés des camps représentaient un peu plus d'un tiers ou 35,8 pour cent de tous les réfugiés immatriculés, leur proportion allant de 59,7 pour cent dans le Territoire de Gaza à 25,3 pour cent en Jordanie occidentale.

22. L'Office n'est responsable ni de l'administration ni du maintien de l'ordre dans les camps, où vivent environ 36 pour cent des réfugiés. L'Office dispense des services aux réfugiés vivant à l'intérieur des camps comme à ceux qui vivent en dehors. Quelques rares installations de l'UNRWA servant à assurer des services n'existent que dans les camps (par exemple les bureaux des services des camps), mais la plupart d'entre elles se trouvent aussi bien dans les camps qu'en dehors (écoles, centres de distribution de rations, dispensaires) et certaines uniquement en dehors des camps (centres de formation professionnelle et pédagogique, dépôts ainsi que le siège et les bureaux régionaux de l'UNRWA).

23. En règle générale, les réfugiés eux-mêmes sont responsables de l'entretien et de la réparation des abris dans lesquels ils vivent à l'intérieur des camps. Et pourtant en 1974-1975, l'Office a fourni des matériaux de construction aux familles démunies, financé la réparation ou la reconstruction d'abris endommagés ou détruits au Liban au cours d'attaques israéliennes ou de troubles civils, mis en oeuvre

un programme spécial pour la réparation extérieure d'abris préfabriqués qu'il a bâtis dans les six camps d'urgence de Jordanie orientale et participé financièrement au remplacement des latrines publiques par des latrines privées. L'Office a partagé, avec les Gouvernements des pays d'accueil, les frais nécessaires à l'entretien et l'amélioration de l'infrastructure - par exemple des routes - dans certains camps. Les travaux de construction et d'entretien entrepris par l'UNRWA sont limités par manque de fonds; le programme le plus important de ce genre, qui est maintenu chaque année, prévoit l'agrandissement des écoles pour éviter l'utilisation des salles par trois classes différentes, à mesure que s'accroissent les effectifs scolaires.

24. Au Liban, cinq réfugiés auraient été tués au camp de Rachidiyé, dans le Sud, au cours d'attaques de la marine israélienne en août, en octobre et en décembre 1974. L'attaque aérienne israélienne sur la région de Beyrouth en décembre aurait fait quatre blessés parmi les réfugiés. Pendant les bombardements israéliens de la ville de Nabatiyé, en novembre et décembre, sept réfugiés auraient été blessés, la plupart des réfugiés qui vivaient dans le camp de Nabatiyé ayant cherché refuge dans la ville en juin 1974, après qu'une attaque israélienne ait causé de gros dégâts au camp (voir le paragraphe 24 du rapport de l'an dernier). Les abris et les installations de l'Office n'ont été que légèrement endommagés par les attaques lancées jusqu'à la fin juin. Les troubles intérieurs qui ont éclaté à trois reprises - en avril, en mai-juin et en juin-juillet - au Liban, surtout à Beyrouth et dans les environs, ont fait de nombreuses victimes mais le Bureau du Liban n'a été notifié que de 28 décès parmi les réfugiés, le nombre des blessés étant de 45. Des abris et des installations de l'Office ont subi quelques dégâts. Le bâtiment du Bureau du Liban a été touché par des roquettes et des tirs de mitrailleuse lourde. Les attaques ainsi que les troubles intérieurs ont interrompu la fourniture de services aux réfugiés, plus particulièrement

dans l'enseignement, à cause de la fermeture fréquente des écoles et des centres de formation. Par trois fois, les troubles intérieurs ont forcé l'Office à fermer pendant quelques jours tant son Siège que le Bureau du Liban.

25. Dans la République arabe syrienne, l'Office général pour les réfugiés arabes de Palestine (l'autorité gouvernementale responsable pour les affaires des réfugiés) et l'Office se sont employés de leur mieux à donner satisfaction aux réfugiés qui souhaitent l'amélioration de l'approvisionnement en eau et en électricité, des réseaux d'égouts et des routes, mais la pénurie de fonds n'a permis de satisfaire que les besoins les plus urgents. Quant au retour des réfugiés dans la partie occupée de la République arabe syrienne, la situation est restée sensiblement la même qu'il y a un an.

26. En Jordanie orientale, les activités de l'Office se sont déroulées sans difficulté particulière. La révision des listes de rationnaires s'est poursuivie et près de 4.100 rations ont été transférées de réfugiés décédés ou absents à de jeunes enfants qui n'en recevaient pas jusque-là.

27. En Jordanie occidentale (comme dans le Territoire de Gaza), l'inflation s'est maintenue à un taux élevé au détriment tant des réfugiés que des finances de l'Office. La livre israélienne a été dévaluée de 43 pour cent en novembre 1974 et à nouveau de 2 pour cent en juin 1975; le Gouvernement israélien a fait savoir que de nouvelles dévaluations de 2 pour cent pourraient intervenir tous les mois. La révision des listes de rationnaires s'est poursuivie; en Jordanie occidentale et dans le Territoire de Gaza, respectivement 2.582 et 5.030 rations ont été transférées à des enfants qui n'en recevaient pas jusque-là.

28. A Gaza, des logements ont été fournis par les autorités israéliennes à 53 familles sur les 266 que l'enquête menée en commun en 1973 avait qualifiées d'improprement logées. Le projet prévoyant la construction, par l'Office et aux frais des autorités israéliennes, de logements pour 60 autres de ces familles était bien avancé à la fin de la période considérée et devait être exécuté dès l'attribution des terrains. Ce projet comprend également la fourniture de logements à 36 familles improprement logées dans de vieux baraquements, mais le relogement de ces familles n'est pas consécutif aux démolitions effectuées

par les autorités israéliennes. Les destructions punitives d'abris ont continué (voir le paragraphe 175 ci-dessous) et d'autres abris ont été démolis au camp de Rafah pour les raisons évoquées au paragraphe 69. (Pour plus de détails sur les destructions d'abris dans le Territoire de Gaza, voir le document A/10253.)

29. Dans toutes les zones d'activité, les réfugiés ont continué à exécuter eux-mêmes des travaux semblables à ceux décrits dans le rapport de l'an dernier^{8/}. Ces projets sont devenus la règle et sont un signe encourageant de la volonté et de la capacité des réfugiés d'améliorer leur cadre de vie.

30. Si l'on considère d'un point de vue humain les statistiques et informations données ci-dessus sur les réfugiés, on se rend compte que les vicissitudes de ces 25 dernières années les ont affectés de mille façons et que chacun d'entre eux a répondu différemment aux problèmes suscités par l'instabilité persistante qui règne au Proche-Orient. Le niveau d'instruction, la catégorie professionnelle et le revenu diffèrent largement d'une famille réfugiée à l'autre, même parmi les habitants des camps. L'Office ne peut faire davantage pour améliorer les nombreux aspects déplaisants de la vie des réfugiés - surtout des habitants des camps - faute d'argent et de terrains pour remédier au surpeuplement. Mais bien souvent, ce sont les réfugiés qui se chargent eux-mêmes des travaux pour améliorer leur environnement. Des services d'hygiène minimums sont assurés et l'aspect général et les bâtiments de nombreux camps ont profité des travaux entrepris par les réfugiés; mais un grand nombre de réfugiés vivent encore dans des logements surpeuplés, ont à peine de quoi manger pour survivre et endurent de véritables privations. Il est compréhensible qu'ils associent le fait de ne pouvoir vivre la vie qu'ils souhaiteraient à l'échec des tentatives en vue d'un règlement politique au Proche-Orient; ils ont tendance à supposer que tout ce qui ajoute à leurs difficultés - même la situation financière déplorable de l'Office ou ses problèmes d'approvisionnement -

^{8/} Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 13 (A/9613 et Corr.1), par. 25, 27 et 28.

est lié au problème plus général du Proche-Orient. Ils sont sensibles à chaque tournant de la situation. Si le manque de fonds contraignait l'Office à réduire ses services, une telle mesure ne manquerait pas d'aggraver l'instabilité dans la région, compte tenu du nombre des réfugiés et de leur répartition ainsi que des déboires qu'ils accumulent depuis un quart de siècle.

Santé

31. L'Office a continué à protéger la santé des réfugiés vivant à l'intérieur ou en dehors des camps, par des services de santé familiale intégrés et en mettant l'accent sur la médecine préventive et la protection de la nutrition des groupes particulièrement vulnérables. Les services de santé ont été améliorés dans le cadre du plan triennal (1974-1976) de développement médical, destiné à surmonter les faiblesses et les lacunes du programme de santé. Pendant la période considérée, aucun cas de maladie relevant du règlement sanitaire international n'a été enregistré et l'incidence des autres maladies transmissibles est restée faible. Les sommes dépensées en 1974 pour les services de santé, y compris la part des dépenses communes, ont augmenté de près de 40 pour cent par rapport à 1973.
32. L'assainissement du milieu a été amélioré dans plusieurs camps et les efforts personnels des réfugiés dans ce domaine, avec l'assistance financière et technique de l'Office, ont porté de nouveaux résultats encourageants et dignes d'éloges. Des améliorations ont été apportées à l'approvisionnement en eau, à l'écoulement des eaux de pluie, à l'évacuation des eaux usées et à l'entretien des routes et des sentiers. Le remplacement des latrines publiques par des latrines privées s'est poursuivi.
33. En vertu du programme d'alimentation d'appoint et avec l'aide de la Communauté économique européenne (CEE), environ 450.000 unités ont été distribuées, sous forme de lait reconstitué, de déjeuners chauds, de vitamines et de rations supplémentaires, aux catégories vulnérables de réfugiés.

34. Des organisations gouvernementales et non gouvernementales ont apporté une aide précieuse au programme de santé de l'Office en mettant gratuitement à sa disposition des fonds, du personnel, des experts et des techniciens, quelques services hospitaliers, des fournitures médicales, des layettes et des denrées alimentaires, et en coopérant aux campagnes de vaccination systématique. Certains donateurs ont subvenu spécialement aux dépenses de fonctionnement de dispensaires, de centres de protection maternelle et infantile ou de centres de réhydratation/nutrition. Des fonds ont également été reçus pour différents cours de formation professionnelle et technique relatifs à la santé publique dans des universités et d'autres établissements. Le Commissaire général désire exprimer sa gratitude à toutes ces organisations pour leur aide précieuse ainsi qu'aux ministères de la santé de la zone d'activité pour leur coopération avec l'Office.

35. L'OMS a continué à détacher auprès de l'Office le Directeur de la santé de l'UNRWA et quatre autres experts en santé publique, en vue d'assurer la direction technique du programme de santé. La vingt-huitième Assemblée mondiale de la Santé a examiné le rapport du Directeur général de l'OMS intitulé "La situation sanitaire parmi les réfugiés et les personnes déplacées au Proche-Orient"^{9/}, qui contient une version abrégée du rapport annuel du Directeur de la santé de l'UNRWA pour l'année 1974, et a adopté la résolution WHA 28.35 (voir plus loin, annexe II). Quant au quatrième paragraphe de la première partie du préambule de cette résolution, qui concerne l'état de santé des réfugiés de Palestine qui bénéficient des services médicaux de l'Office, les informations détaillées contenues dans la section B du chapitre 1er ci-dessous indiquent qu'il n'y a eu aucune détérioration.

Enseignement

36. Pendant l'année scolaire 1974-1975, 275 306 enfants réfugiés - soit 6 982 de plus que l'an dernier - étaient inscrits dans les 577 écoles UNRWA/UNESCO. Le nombre d'enseignants a atteint 8 046. Bien qu'on ait pu éviter

^{9/} OMS, document A 28/WP/1 du 17 avril 1975.

l'utilisation des salles par trois classes différentes, le système des classes alternées a encore été utilisé de plus en plus fréquemment dans toutes les zones d'activité, étant donné que les fonds disponibles n'ont permis que l'exécution d'un modeste programme de constructions scolaires. La situation était la plus grave en Jordanie et en Syrie, où ce système a été appliqué respectivement dans plus de 90 pour cent et dans près de 86 pour cent des écoles primaires.

37. Cependant, les progrès de l'enseignement étaient satisfaisants dans toutes les zones d'activité sauf au Liban, où les interruptions des cours, consécutives à des facteurs intérieurs et internationaux, ont eu de graves répercussions sur l'activité scolaire, ne permettant de traiter en moyenne que 30 pour cent environ du programme d'études. Les écoles de Beyrouth et du Liban-Sud en ont particulièrement souffert. A cause de la situation qui régnait en mai et juin 1975, on a cru bon de ne pas prolonger l'année scolaire, mais on espère rattraper le travail en retard dès le début de la prochaine année scolaire.

38. Après évaluation du projet biennal d'assistance financière du PNUD grâce auquel l'expérience de l'Institut pédagogique U.R.W./UNESCO est mise à la disposition des gouvernements de la zone d'activité, en coopération avec le FISE^{10/}, le PNUD a approuvé le renouvellement de ce projet pour deux ans et demi de plus, à compter du 1er juillet 1974.

Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies

39. L'UNESCO et l'OMS ont continué à collaborer avec l'Office à ses programmes d'enseignement et de santé, leur donnant ainsi une caution de compétence professionnelle. Le nombre de fonctionnaires - spécialistes associés y compris - détachés directement ou indirectement auprès de l'UNRWA par l'UNESCO, à titre gratuit, atteint 23. Les fonctionnaires de l'OMS détachés gratuitement auprès de l'UNRWA sont au nombre de cinq. Depuis le 1er janvier 1975, les salaires des fonctionnaires internationaux de l'Office

^{10/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 13 (A/9013), par. 35 et 39.

sont inscrits au budget de l'Organisation des Nations Unies (résolution de l'Assemblée générale 3331 B (XXIX) du 17 décembre 1974).

40. L'accord de coopération entre le PNUD, l'UNESCO et l'UNRWA quant à la gestion de l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO a été renouvelé à partir du 1er juillet 1974 jusqu'au 31 décembre 1976. Le FISE a continué à financer les services d'assistance régionale, grâce auxquels l'expérience de l'Institut est mise à la disposition des ministères de l'éducation de la zone d'activité, l'octroi de ces services étant coordonné par le Bureau régional de l'UNESCO l'enseignement dans pour/les pays arabes, le Bureau régional du FISE et l'UNRWA.

41. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés va remettre sous peu un montant de 32.003 dollars à l'UNRWA, ce qui portera à 60.126 dollars, au 31 décembre 1974, la part de l'Office dans le produit de la vente du disque "Top Star Festival" du HCF, au lancement initial duquel l'UNRWA a participé. Le FISE a continué d'assurer gratuitement certains services d'approvisionnement à l'Office et a fourni à celui-ci ses produits pharmaceutiques à des prix défilant toute concurrence. L'Office a aidé le FISE à transporter des marchandises dans la zone d'activité.

42. En novembre 1974, la Force d'urgence des Nations Unies, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, a participé au transport, à travers le Sinaï, de manuels scolaires en provenance d'Egypte, dont les écoles de l'Office avaient grand besoin dans le Territoire de Gaza.

43. Les comptes de l'Office pour 1974 ont été vérifiés par le vérificateur général des comptes de Colombie, au nom du Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies.

Assistance d'institutions bénévoles et d'autres organisations non gouvernementales

44. Le Commissaire général prie les organisations bénévoles, les entreprises, les organisations professionnelles et les particuliers, de trouver ici l'expression renouvelée de sa profonde gratitude pour leur aide généreuse, sans laquelle de nombreux projets n'auraient pu être réalisés faute de moyens.

45. Les projets financés par ces contributions sont indiqués dans les sections correspondantes du présent rapport et toutes les contributions directement versées à l'Office sont récapitulées plus loin, au tableau 17 de l'annexe I. Les principaux donateurs étaient les suivants : l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens; l'American Near East Refugee Aid, Inc. (ANERA); l'Arabian-American Oil Company (ARAMCO); l'Australian Care for Refugees (AUSTCARE); le Canadian Save the Children Fund; Caritas (Suisse); le Christian Reformed World Relief Committee des Etats-Unis d'Amérique; le Comité belge d'aide aux réfugiés; le Conseil norvégien pour les réfugiés; le Council of Organizations for Relief Services Overseas, Inc. (CORSO) de Nouvelle-Zélande; l'Ente Nazionale Idrocarburi (ENI-AGIP) d'Italie; la Fédération des Femmes de carrières libérales et commerciales; la Fédération luthérienne mondiale; la Fédération suédoise "Sauvez les enfants" (Radda Barnen); la Fondation Gulbenkian; la Fondation universelle de la santé d'Iran; le Groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA; le Matsushita Electric Trading Company du Japon; OXFAM du Royaume-Uni; le Swedish Free Church Aid; l'Unitarian Service Committee du Canada; Zonta International.

46. Le Commissaire général tient également à rendre hommage au dévouement dont les institutions bénévoles établies dans la zone d'activité de l'Office ont fait preuve à l'égard des réfugiés (voir le tableau 19 de l'annexe I).

Conclusion

47. Dans son dernier rapport, le Commissaire général se demandait si l'Office pourrait continuer à remplir son mandat, au vu des contraintes et des tensions auxquelles il est soumis, et qualifiait l'année suivante de critique. Il a également suggéré que le temps était peut-être venu d'examiner les responsabilités de l'Office et a demandé à l'Assemblée générale des directives plus précises et l'assurance ferme d'un soutien financier bien supérieur. L'Assemblée générale n'a pris aucune mesure pour cet examen, considérant - pourrait-on conclure des opinions exposées pendant la discussion du rapport - qu'il était encore trop tôt. Le Commissaire général comprend

qu'il soit difficile d'entreprendre un examen à un moment où l'avenir reste incertain. Cependant, il a encore une fois appelé l'attention, au paragraphe 13 ci-dessus, sur la position anormale où se place l'absence de directives précises et, aux paragraphes 1 et 14 à 16, sur l'urgente nécessité de trouver le moyen d'atténuer les risques financiers auxquels le système actuel de financement expose les programmes de l'Office, risques qui exaspèrent les contraintes et les tensions qu'il a évoquées l'an dernier et qu'illustre aussi le présent rapport.

CHAPITRE PREMIER

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE

DU 1er JUILLET 1974 AU 30 JUIN 1975

48. La présente section décrit les principales activités de l'Office au cours de l'année qui s'est terminée le 30 juin 1975. On trouvera au chapitre II, qui présente le projet de budget de l'Office pour 1976, des renseignements supplémentaires sur les dépenses prévues pour chaque activité durant l'année civile 1975 et sur les dépenses effectives de 1974.

4. Services de secours

49. Le programme de secours mis en oeuvre par l'Office comprend la distribution de rations alimentaires de base, l'octroi d'abris ou d'aide pour leur construction ou leur réparation aux réfugiés qui en ont le plus besoin et dans certaines circonstances, par exemple en cas de déplacement de réfugiés ou bien de destructions ou de dégâts considérables, une aide aux personnes particulièrement démunies et une assistance sociale. Ces services sont assurés aux réfugiés de Palestine immatriculés et à certaines autres catégories de réfugiés et de personnes déplacées y ayant droit en vertu du mandat de l'Office. L'Office a été en mesure de maintenir son programme de secours tout au long de l'année, bien que des difficultés d'approvisionnement l'aient parfois contraint à modifier la composition de la ration mensuelle de base et l'aient empêché pendant quelques mois de distribuer des rations entières dans toutes les zones d'activité.

Immatriculation, contrôle des listes et rations de base

50. Au 30 juin 1975, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 1 632 707, contre 1 583 646 au 30 juin 1974, soit un accroissement de 3,1 p. 100. Le nombre des rations distribuées par l'UNRWA en juin 1975 s'élevait à 824 315, y compris les distributions à titre d'urgence, contre 826 915,5 en juin 1974, les radiations pour cause d'immatriculation erronée ou double, de décès, d'absence, d'emploi ou de diplôme obtenu

dans un centre de formation de l'UNRWA étant largement compensées par l'inscription d'enfants ayant droit aux rations de base mais qui jusqu'à présent n'en recevaient pas en raison du plafond de rationnaires. On remarquera que 50,7 p. 100 seulement des réfugiés immatriculés recevaient des rations en juin 1975. Les tableaux 1 à 4 de l'annexe I ci-après donnent des statistiques sur le nombre des réfugiés immatriculés, les catégories de services auxquelles ils ont droit et les changements intervenus dans la composition et les droits des familles réfugiées, d'après les dossiers de l'Office.

51. A la suite de difficultés financières et de difficultés rencontrées par l'Office dans la révision des listes de rationnaires, le nombre de rationnaires est limité par un plafond, en Jordanie orientale et occidentale depuis 1953, et dans les autres zones depuis 1963, tout nouveau bénéficiaire ne pouvant être inscrit qu'après la radiation d'un autre bénéficiaire. C'est pourquoi, par suite de l'accroissement naturel des réfugiés, le pourcentage de rationnaires a décru, tandis que le nombre d'enfants âgés d'un an et plus, ayant droit aux rations mais n'en recevant pas régulièrement a cause de ce plafond, continue d'augmenter. Au 30 juin 1975, ces enfants étaient au nombre de 440 129 répartis comme suit : 250 059 en Jordanie orientale, dont 38 669 reçoivent des rations fournies par le gouvernement, voir paragraphe 54 ci-dessus, 78 229 en Jordanie occidentale, 33 689 au Liban, 56 273 en République arabe syrienne et 21 879 dans le territoire de Gaza.

52. La rectification des listes de rationnaires s'est poursuivie tout au long de l'année et les rations rendues ainsi disponibles ont été transférées aux familles démunies. Dans toute la zone d'activité de l'Office, les noms de 26 411 personnes, dont 20 870 rationnaires, ont été radiés des listes de rationnaires au cours de la période considérée, contre 43 860 (dont 38 586 rationnaires) pendant l'année qui s'est terminée le 30 juin 1974. Au cours de l'année, 12 581 rations ont été distribuées aux enfants inscrits sur la liste d'attente et 3 918 rations à d'autres réfugiés indigents.

53. Au Liban, l'Office est dans l'incapacité depuis 1969 de mettre en oeuvre son programme normal de contrôle et très peu de rations ont, par conséquent, pu être distribuées, dans les limites du plafond, aux enfants réfugiés nécessiteux qui n'en reçoivent pas. Les propositions tendant à la reprise de la vérification de la composition et de l'état de besoin des familles n'ont pas avancé parce que la situation a été continuellement troublée et tendue, comme indiqué au paragraphe 24 ci-dessus.

54. En Jordanie orientale, comme le lui avait demandé le gouvernement en 1967 et pour le compte de celui-ci, l'Office a continué à distribuer des rations aux personnes déplacées qui ne sont pas immatriculées auprès de l'Office comme réfugiés de Palestine de 1948. En juin 1975, 204 572 d'entre elles recevaient des rations, contre 204 958 en juin 1974. En outre, 38 669 enfants de familles réfugiées déplacées de Jordanie occidentale en Jordanie orientale, dont la majorité vit en dehors des camps d'urgence, ont également reçu des rations fournies par le gouvernement. Dans ce domaine, l'Office coopère avec le gouvernement, conformément à la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale en date du 4 juillet 1967 qui le priait de fournir dans toute la mesure du possible une assistance humanitaire aux personnes, autres que les réfugiés, déplacées en 1967. Le coût des rations et 50 p. 100 des frais de distribution et de transport sont supportés par le Gouvernement jordanien. Les personnes déplacées vivant dans les camps d'urgence (qui sont postérieurs à 1967) bénéficient en outre des services d'assainissement et d'autres services assurés par l'Office dans les camps et beaucoup d'enfants fréquentent des écoles de l'Office.

55. Pendant la période considérée dans le présent rapport, la ration de base mensuelle se composait normalement de 10,8 kilogrammes de farine, 600 grammes de sucre, 500 grammes de riz et 375 grammes d'huile. Cette ration fournit environ 1 500 calories par jour pendant sept mois mais, comme indiqué au paragraphe 20 ci-dessus, elle n'est pas diététiquement équilibrée. En hiver (novembre à mars), un supplément de farine de 800 grammes a été distribué pour la faire passer à

environ 1 600 calories par jour. Le programme de distribution de rations a malheureusement été marqué cette année par l'impossibilité de maintenir les éléments de la ration de base à leur niveau normal, tous les mois, à la suite de problèmes logistiques dus à l'arrivée tardive de denrées alimentaires reçues en don. Les Gouvernements des pays d'accueil se sont montrés très coopératifs en prêtant des denrées à l'Office contre remboursement en nature mais, lorsqu'ils n'étaient pas en mesure de le faire l'Office a été forcé de réduire les rations, notamment la farine.

56. Parmi les autres fournitures distribuées par l'Office, figurait un litre et demi de pétrole lampant, remis pendant les cinq mois d'hiver aux rationnaires ainsi qu'aux nourrissons et aux enfants bénéficiant des services assurés dans les camps de toutes les zones d'activité, sauf Gaza où un litre a été distribué tous les mois, de novembre à mars, aux mêmes bénéficiaires, qu'ils vivent ou non dans des camps. Les rationnaires des camps d'urgence en Jordanie orientale et en République arabe syrienne ont reçu un pain de savon d'environ 150 grammes tous les mois.

Camps et abris 11/

57. Le nombre des réfugiés immatriculés vivant dans les 53 camps construits avant 1967 est passé de 487 439 à 498 472. Dans les dix camps d'urgence

11/ On est prié de se référer aux paragraphes 55 à 57 du Rapport annuel pour la période allant du 1er juillet 1970 au 20 juin 1971, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413), qui décrivent l'origine et la nature des camps de réfugiés de Palestine, ainsi que les rapports de l'Office avec ses camps et sa responsabilité limitée à leur égard. Le paragraphe 57 notamment précisait que "ces camps furent construits sur des terrains appartenant à un gouvernement ou à des particuliers, mis à la disposition de l'Office (à une ou deux exceptions près) par les autorités qui demeurent responsables de l'application de la loi, du maintien de l'ordre et d'autres fonctions analogues dont tout gouvernement doit normalement s'acquitter envers la population vivant sur son territoire". Il faut également distinguer trois catégories de bâtiments dans un camp : ceux qui ont été construits ou loués par l'Office, comme les écoles, les dispensaires, les dépôts, etc., qui lui appartiennent et qu'il utilise comme tels; les abris construits par l'Office, habités par les réfugiés, auxquels ils appartiennent, qui les entretiennent et souvent les agrandissent et les aménagent; et, enfin, les abris et autres bâtiments construits occupés ou utilisés à d'autres fins par les réfugiés (ou par d'autres), que l'Office a parfois tout au plus aidé à bâtir. Il faut également noter que certains camps abritent de nombreuses personnes qui ne sont pas des réfugiés immatriculés et qui ne sont même pas enregistrées comme habitant les camps (voir tableau 4, annexe I).

(six en Jordanie orientale et quatre en République arabe syrienne) établis pour accueillir les réfugiés et les autres personnes déplacées à la suite du conflit de 1967, la population (143 270) n'a que légèrement augmenté par rapport au chiffre précédent (141 098). Le nombre des réfugiés vivant dans les camps représentait 35,4 p. 100 de l'ensemble des réfugiés immatriculés, variant entre 59,7 p. 100 dans le territoire de Gaza, 51,2 p. 100 au Liban et 25,3 p. 100 seulement en Jordanie occidentale à cause de la présence en Jordanie orientale, aujourd'hui encore, de nombreux anciens réfugiés de Jordanie occidentale qui ont quitté cette région en 1967 et qui sont empêchés d'y retourner par les autorités israéliennes. Le tableau 4 de l'annexe I donne des statistiques plus détaillées sur la répartition des réfugiés.

58. Malgré sa situation financière instable, l'Office a pu procéder aux améliorations des installations sanitaires des camps, qui sont exposées en détail dans la partie de ce rapport qui traite de l'assainissement du milieu (voir par. 100 à 103 ci-dessous). Il a en outre procédé, grâce à des contributions spéciales, à la construction de locaux scolaires indispensables (voir par. 116 ci-dessous). Les autres travaux de construction exécutés figurent, zone par zone, dans les paragraphes qui suivent.

59. En Jordanie orientale, l'Office a amélioré les routes existantes et en a construit de nouvelles dans les camps de Husn et de Zarka. Les travaux sont en cours pour la réparation extérieure de quelque 3 000 abris préfabriqués, dans cinq camps d'urgence; l'Office financera la réparation des abris occupés par des réfugiés immatriculés et le Gouvernement jordanien celle des abris occupés par des personnes déplacées. Neuf projets, qui ont été exécutés par les réfugiés eux-mêmes, ont coûté en tout quelque 60 000 dollars; l'Office y a contribué pour environ 12 000 dollars, le reste étant fourni par la communauté des réfugiés, les pouvoirs publics jordaniens (y compris les municipalités) et par des organisations bénévoles. Un nouveau centre de jeux et une garderie de jour pour enfants attardés sont en voie de construction, respectivement dans les camps de Marka et de Baqua'a.

60. En République arabe syrienne, 51 nouveaux abris en béton ont été bâtis par l'Office à Qabr es Sitt et 20 autres à Sbeiné, pour loger les familles déplacées en 1967 qui ne possédaient toujours pas d'abri permanent. Il n'a pas encore été possible, faute d'emplacement convenu, de construire de nouveaux abris pour loger les réfugiés vivant encore sous la tente dans les camps d'urgence de Déra'a et de Jaramana, et les tentes usées ont été remplacées.

61. On a construit un centre de distribution à Khan Ech Chieh, un laboratoire scientifique à l'école du Yarmouk, des dispensaires dans les camps de Sbeiné et de Neirab et des centres d'alimentation d'appoint et de distribution de lait dans les camps de Jaramana et de Sbeiné. Par ailleurs, un dispensaire et un centre d'alimentation d'appoint et de distribution de lait ainsi qu'un centre de distribution sont en chantier, respectivement à Qabr Es-Sitt et à Aïn el-Tal, près d'Alep.

62. Le Gouvernement syrien a amélioré les routes, les pavages, l'approvisionnement en eau et les égouts d'un certain nombre de camps et installé actuellement l'électricité dans les camps de Khan Ech-Chieh et de Jaramana.

63. Au Liban, de nouvelles attaques de l'aviation et de la marine israéliennes ont causé des pertes en vies humaines et endommagé des abris de réfugiés. Le camp de Rachidiyé (Liban-Sud) a pâti de trois attaques lancées par la marine israélienne les 13 août, 31 octobre et 13 décembre 1974. Au cours de ces attaques, cinq réfugiés auraient été tués et 19 blessés et six abris construits par l'Office ainsi que 158 abris construits par les réfugiés ont été endommagés. Le coût de la réparation de ces abris est estimé à environ 10 000 dollars. Le 12 décembre 1974, au cours d'une attaque aérienne israélienne, quatre réfugiés immatriculés auprès de l'Office ont été blessés et une école UNRWA/UNESCO située en bordure du camp de Chatila, dans la banlieue de Beyrouth, a subi de légers dommages. Les bombardements israéliens de la ville de Nabatiyé, les 13 novembre et 13 décembre 1974, auraient blessé sept réfugiés parmi les habitants du camp de Nabatiyé qui s'étaient réfugiés dans la ville après une attaque israélienne en juin 1974 qui avait causé de graves dégâts et fait de nombreuses victimes.

64. La reconstruction des installations de l'Office détruites dans le camp de Nabatiyé par l'attaque israélienne de juin 1974 est en cours et celle des abris construits par l'Office dans ce camp commencera bientôt. On a prévu 415 375 dollars pour la reconstruction des abris. La plupart des abris de réfugiés détruits ou endommagés dans les camps de Ain el Héroué, Rachidiyé et Bourj el Chémali (tous trois au Liban-Sud) au cours d'attaques israéliennes ont été reconstruits ou réparés. L'Office a apporté son aide en fournissant des toitures et des matériaux de construction, et 60 260 dollars en tout ont été alloués à cette fin. Les installations de l'Office endommagées dans ces camps ont été également réparées, ce qui a coûté 13 013 dollars. Le camp de Nabatiyé est encore entièrement désert et plus de la moitié des habitants du camp de Rachidiyé ont abandonné leurs demeures; beaucoup d'entre eux ont cherché refuge dans un local scolaire en construction à l'entrée de Tyr et dans une école privée abandonnée.

65. Les troubles survenus au Liban pendant le dernier trimestre de l'année considérée ont eu de graves répercussions sur les activités de l'Office, notamment à Beyrouth, où elles ont été virtuellement paralysées du 14 au 20 avril, du 19 mai au 5 juin et du 28 juin au 2 juillet 1975. On ne possède encore aucun chiffre précis sur le nombre de victimes parmi les réfugiés de Palestine immatriculés mais on a fait savoir au Bureau régional de l'Office que 28 personnes (dont quatre écoliers) ont été tuées et 45 blessées.

Au cours des incidents qui se sont déroulés entre le 13 et le 18 avril, le Bureau régional du Liban a été touché par des roquettes et des balles de mitrailleuse lourde qui ont endommagé quelques bureaux et du matériel; de même, cinq écoles de l'UNRWA, quelques abris construits par les réfugiés et un réservoir d'eau à Dékouané ont été endommagés. Les dégâts subis au cours de ces troubles par les abris des camps de Dékouané et de Jisr el Bacha sont estimés à 10.000 dollars, tout comme les dégâts causés aux locaux et au mobilier scolaires.

66. L'Office a consacré 31 000 dollars à la réparation et au remplacement de la toiture des abris des réfugiés les plus démunis au Liban et 70 000 dollars supplémentaires à l'amélioration des installations sanitaires dans les camps.

67. En Jordanie occidentale, 19 camps sont encore habités par des réfugiés, dont deux ne sont que partiellement occupés dans le district de Jéricho, qui compte en outre un camp complètement abandonné. L'Office a reconstruit 15 abris dangereusement délabrés dans le camp N° 1 et deux dans le camp de Nour Chams. D'importantes améliorations ont été apportées aux camps grâce à des projets exécutés par les réfugiés eux-mêmes: goudronnage d'une route dans les camps de Deir Ammar, Jalazone et Askar, construction d'une route au camp de Arroub, asphaltage de la place du marché du camp de Deir Ammar, amélioration du centre de jeunes des camps de Jalazone et de Dheiché, construction d'une salle de classe à l'école mixte de Rahwé et d'une mosquée au camp d'Aïda, transformation en stade du terrain de jeux du camp de Fawwar, amélioration de l'école de filles de Dheiché et dallage de cours de récréation et de terrains de volley-ball et de basket-ball.

68. A Gaza, environ 4 016 nouvelles latrines privées ont été installées dans les camps, 903 réparées et quelque 1 150 latrines publiques ont été supprimées. Le coût de l'opération a été supporté pour deux tiers par les autorités israéliennes et pour un tiers par l'UNRWA. Les réfugiés se sont eux-mêmes chargés du creusement et de l'installation des latrines privées. Seules (158) latrines publiques subsistent encore dans les camps de Gaza, pour la plupart dans des lieux de passage.

69. Dans le cadre des travaux exécutés ou prévus par les autorités israéliennes, qui comprennent la construction d'un nouveau marché, d'une station d'autobus, d'un réservoir d'eau et d'une zone industrielle dans le camp de Rafah, celles-ci ont ordonné la démolition d'abris de réfugiés, donnant aux réfugiés touchés par cette mesure le choix entre acheter un logement subventionné dans les nouveaux bâtiments construits par les autorités israéliennes

à proximité et aménager dans un abri vacant. En outre, sans démolition d'abri, les autorités israéliennes ont élargi et pavé la principale route d'accès au camp de Deir el Balah et installé l'électricité et un nouveau réseau d'adduction d'eau au camp de la Plage.

70. Au 30 juin 1975, 106 abris construits par l'Office, 24 abris bâtis avec son aide et 145 abris construits par des particuliers, qui abritaient 116 familles (soit 642 personnes au total), avaient été démolis par les réfugiés eux-mêmes dans le camp de Rafah à cause de ces travaux, et les autorités israéliennes avaient décidé la démolition-supplémentaire de 231 abris construits par l'Office, d'un abri construit avec son aide et de 174 abris construits par des particuliers, abritant 175 familles (soit 897 personnes). Les réfugiés récupèrent les matériaux et sont dédommagés de la démolition des annexes qu'ils ont ajoutées ou des améliorations qu'ils ont apportées à des abris construits par l'Office, mais aucune indemnité n'a été payée pour la démolition d'abris de l'Office. En outre, 12 familles réfugiées ont dû démolir leur abri pour pouvoir acquérir des logements dans de nouveaux bâtiments et s'y installer. Pendant l'année, les autorités israéliennes ont procédé au total à la démolition punitive de 25 abris construits par l'Office, de trois abris construits avec son aide et de 23 abris construits par des particuliers.

Assistance sociale

71. Des organisations bénévoles ont fait don de quelque 570 tonnes de vêtements usagés, de 18 500 couvertures et de 11 685 layettes que l'UNRWA a distribué à des réfugiés particulièrement nécessiteux en Jordanie, en Jordanie occidentale, en République arabe syrienne, au Liban et à la plupart des réfugiés immatriculés de Gaza. Pour sa part, l'Office a dépensé près de 10 000 dollars pour l'acheminement par voie de terre et, dans certains cas, par voie de mer de vêtements reçus de l'étranger. Les organisations bénévoles suivantes ont participé à ce programme: l'American Friends Service Committee (Etats-Unis d'Amérique), le Canadian Lutheran World Relief, le Caritas-Verband (République fédérale d'Allemagne), le Catholic Relief Services (Etats-Unis d'Amérique), le Christian

Reformed World Relief Committee (Etats-Unis d'Amérique), le Church World Service, la Fédération luthérienne mondiale (Suède), le Help the Aged (Royaume-Uni), le Lutheran World Relief, Inc. (Etats-Unis d'Amérique), le Mennonite Central Committee (Etats-Unis d'Amérique), la Mission pontificale pour la Palestine, le Near East Council of Churches, le Rädde Barnen (Suède), la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'Unitarian Service Committee of Canada et le Women's Royal Voluntary Services (Royaume-Uni).

72. Les réfugiés les plus démunis, tels que les infirmes, les tuberculeux et les malades chroniques, les veuves ayant des enfants en bas âge et les vieillards, ont continué à recevoir une aide spéciale. Seize mille neuf cent trente et une personnes ont ainsi reçu de petits dons en espèces et d'autres des vêtements, des couvertures et des chaussures. Les travailleurs sociaux, grâce à leurs conseils, ont contribué à résoudre nombre de problèmes individuels et familiaux et ont aidé certaines personnes à obtenir des appareils de prothèse, une alimentation d'appoint et des rations pour les enfants. Ils ont également aidé 33 réfugiés nécessiteux à obtenir de la part d'organisations bénévoles ou d'institutions charitables des dons ou des prêts pour leur permettre d'exercer leur métier. Quarante-trois vieillards indigents et 63 orphelins ont été placés dans des institutions, le plus souvent gratuitement.

73. Le programme d'activités pour les jeunes a été mis en oeuvre en coopération avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, et près de 4 200 jeunes réfugiés de 35 camps y ont participé. Outre les programmes récréatifs, ces activités comprenaient des projets prévoyant l'amélioration des centres de jeunes et la participation des jeunes aux services communautaires. Quatre cents garçons de moins de 14 ans ont bénéficié des programmes récréatifs organisés toutes les semaines dans 16 camps, et 54 projets, dont sept projets de construction, ont été exécutés pendant l'année par les jeunes réfugiés en vue d'améliorer les installations des camps. En Jordanie, une équipe mobile composée de 6 réfugiés apprentis menuisiers et d'un artisan a effectué 170 petites réparations urgentes dans les six camps postérieurs à 1967, le matériel et les moyens de transport leur étant fournis par l'YMCA.

74. Cent quarante réfugiés de Jordanie orientale et de Gaza ont fréquenté les cours de moniteur de jeunes et de moniteur d'éducation physique organisés par l'YMCA, et 444 garçons et filles, dont 217 réfugiés orphelins, ont fait des séjours de deux semaines dans les camps d'été de l'YMCA en juillet et août. A Deir Ammar, près de Ramallah, 160 garçons et filles des écoles de l'Office de Jordanie occidentale et de Gaza ont participé aux camps d'été organisés par des réfugiés bénévoles, grâce à des fonds reçus de l'étranger et à une aide en espèces et en nature accordée par la collectivité locale.

75. Les activités pour les enfants d'âge préscolaire sont destinées à répondre aux besoins particuliers des enfants de trois à six ans et sont très appréciées des mères réfugiées. Des séances de jeux sont organisées, sous la surveillance d'enseignants diplômés, pour stimuler le développement intellectuel et l'esprit d'initiative des enfants; on suit leur état de santé et ils reçoivent du lait et un repas chaud tous les jours. Grâce à l'aide d'un certain nombre d'institutions bénévoles, 47 centres, fréquentés par plus de 5 000 enfants, fonctionnent actuellement dans le cadre de ce programme, qui est exclusivement financé par des contributions spéciales. L'American Friends Service Committee finance et gère pour le compte de l'Office 16 de ces centres à Gaza, la Mission de Terre Sainte en finance cinq en Jordanie occidentale et l'Unitarian Service Committee of Canada quatre au Liban.

76. Quatorze centres d'activités féminines - dont 11 sont patronnés par le Groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA et trois par le CORSO (Nouvelle-Zélande) - organisent l'après-midi des activités pour développer, chez des jeunes filles et des jeunes femmes réfugiées vivant dans les camps, des aptitudes qui leur permettent d'améliorer leur niveau de vie. Dans ces centres, quelque 422 bénéficiaires apprennent diverses activités manuelles, comme la broderie, le crochet, le tricot, la vannerie, etc. On y donne également des cours d'éducation sanitaire, de secourisme et de travaux domestiques élémentaires; les femmes les plus instruites apprennent aux illettrées à lire et à écrire. Ces programmes sont financés par des contributions spéciales.

77. L'Office organise également des activités de formation extrascolaire, destinées à assurer une formation de base, dans diverses spécialités, à des réfugiés qui autrement ne recevraient ni enseignement ni formation professionnelle. A la fin juillet 1974, 757 jeunes filles des 33 centres de couture administrés par l'UNRWA ont obtenu leur diplôme après 11 mois de cours; ces cours sont actuellement suivis par 923 élèves. La prolongation de la durée des cours de six à 11 mois, décidée en septembre 1973, a entraîné en 1974 une augmentation du nombre d'inscriptions et un accroissement du pourcentage des diplômées qui ont trouvé du travail. En Jordanie occidentale, l'UNRWA administre trois centres de menuiserie où 46 jeunes réfugiés ont suivi des cours d'un an. La majorité des jeunes qui sortent de ces centres trouvent du travail sur place. Deux cent quarante-cinq réfugiés infirmes ont reçu une formation spéciale pour leur permettre de s'intégrer dans la vie de leur communauté, dont 77 à l'Institut pour aveugles de Gaza, administré par l'Office pour le compte de la Mission pontificale pour la Palestine, les autres étant placés dans 12 institutions spécialisées du même genre, dans la zone d'activité.

B. Services de santé

78. L'Office a maintenu son programme de santé global en assurant aux réfugiés y ayant droit des services de médecine préventive, curative et rééducative, en fournissant une aide alimentaire aux groupes les plus vulnérables et en veillant à l'assainissement des camps de réfugiés. Conformément à l'importance qu'il accorde à la médecine préventive, l'Office a encore mis l'accent sur les campagnes d'éducation sanitaire visant à l'application des principes d'hygiène générale.

79. Les services de médecine préventive et curative destinés aux malades non hospitalisés ont été assurés par l'entremise de 100 dispensaires appartenant à l'Office et, grâce à des dispositions spéciales, par 11 dispensaires appartenant aux pouvoirs publics et 15 dispensaires appartenant à des organisations bénévoles. Les statistiques concernant les services de médecine curative assurés aux malades non hospitalisés figurent au tableau 5, annexe I.

80. L'Office a continué à tenir un "Registre des malformations congénitales et des maladies chroniques" afin d'en déterminer la fréquence. Au cours de la période considérée, six nouvelles consultations externes spécialisées dans le traitement des maladies chroniques les plus répandues ont été créées : deux pour diabétiques, deux pour le traitement des maladies des yeux et deux pour le traitement des troubles cardio-vasculaires. Il existe également des consultations spécialisées dans le traitement des maladies de l'oreille, du nez et de la gorge ou de la tuberculose.

81. Au 30 juin 1975, 30 hôpitaux publics (dont le centre antituberculeux de Bureij, administré conjointement par les autorités israéliennes et l'Office en vertu du renouvellement d'un accord conclu avec les autorités sanitaires de Gaza avant 1967) et 37 hôpitaux privés, grâce aux dispositions prises par l'UNRWA, accueillaient les réfugiés hospitalisés, parfois gratuitement. D'autres services hospitaliers ont été assurés par l'hôpital de l'UNRWA à Kalkiliya, en Jordanie occidentale, le service de pédiatrie d'un des dispensaires de l'UNRWA à Gaza (dont les frais, y compris le salaire d'un médecin, sont à la charge de l'organisation bénévole suédoise Rädga Barnen) et neuf maternités administrées par l'UNRWA, une en République arabe syrienne, deux en Jordanie occidentale et six à Gaza.

82. Le nombre moyen de lits d'hôpital mis à la disposition des réfugiés dans les cinq zones d'activité s'est élevé à 1 660 par jour, avec un coefficient moyen d'occupation de 76 p. 100 (voir tableau 6, annexe I). Ce chiffre se décompose comme suit : 120 lits dans les deux hôpitaux, 69 dans les neuf maternités et 15 dans le centre de pédiatrie administrés par l'Office, 800 lits dans des hôpitaux publics et 656 lits subventionnés dans les hôpitaux d'institutions bénévoles ou dans des hôpitaux privés. Comme l'année dernière, l'augmentation du coût des services médicaux a entraîné une hausse de la plupart des tarifs que l'Office paie à des hôpitaux privés, bien que quelques lits aient encore été mis gratuitement à sa disposition. Outre les patients hospitalisés grâce aux dispositions prises par l'Office, un nombre inconnu de réfugiés ont été directement admis dans des hôpitaux publics ou privés.

83. L'Office a continué à gérer son laboratoire central à Gaza, a autorisé la création du laboratoire central au dispensaire de Jérusalem (Jordanie occidentale) et a créé six autres laboratoires chimiques ailleurs, portant ainsi à 20 leur nombre total dans toutes les zones d'activité. Certains services de laboratoire ont été assurés par des laboratoires publics, universitaires ou privés, en général moyennant finance, mais parfois gratuitement.

84. En plus de la fourniture d'appareils de prothèse, suivant des priorités et notamment aux enfants handicapés, l'Office a pourvu à la rééducation de 419 infirmes par la physiothérapie dans des centres spécialisés.

Lutte contre les maladies transmissibles

85. L'Office a continué à surveiller en permanence les principales maladies transmissibles. Aucun cas de maladie relevant du règlement sanitaire international n'a été signalé; toutefois, les réfugiés de retour de pèlerinage ont continué à être placés sous surveillance spéciale pour prévenir une réapparition du choléra. Deux cas seulement de paludisme importé ont été signalés parmi les réfugiés, un à Gaza et un en Jordanie orientale.

86. La fréquence des affections diarrhéiques, de la dysenterie, de la typhoïde et de l'hépatite virale n'a pas varié par rapport à l'année dernière, ce qui tend à prouver que les conditions d'hygiène et l'état sanitaire ont été maintenus au même niveau. La poliomyélite a progressé, principalement à cause d'une petite épidémie qui s'est déclarée à Gaza tant parmi les réfugiés que parmi la population résidente. Sur 61 cas au total, 42 ont été signalés à Gaza et 11 en Jordanie orientale.

87. Si la fréquence de la conjonctivite aiguë et du trachome est restée sensiblement la même, la coqueluche (111 cas) et la tuberculose pulmonaire (209 cas) ont régressé. Les cas de rougeole sont passés de 1 799 à 3 606. Trois cas de tétanos du nouveau-né ont été signalés à Gaza, deux au Liban et un en Jordanie occidentale.

88. L'assainissement du milieu, l'hygiène alimentaire et la poursuite de l'éducation sanitaire, qui sont les principales mesures générales de lutte contre les maladies, complètent le programme de vaccination contre la tuberculose, la coqueluche, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la typhoïde, la rougeole et la variole, qui est appliqué aux enfants et aussi, le cas échéant, aux adultes. Les 20 000 doses de vaccin atténué contre la rougeole, généreusement offertes à l'Office en mars 1975, permettront de poursuivre la vaccination de tous les enfants pendant au moins un an encore. Dans toutes les zones d'activité de l'Office, les pouvoirs publics ont continué à coopérer à divers aspects de la lutte contre les maladies. A Gaza, les autorités israéliennes - par l'intermédiaire de leur Département de la santé publique - et l'Office ont conjointement procédé à des vaccinations systématiques et pris d'autres mesures pour enrayer la poussée de la poliomyélite dans cette zone.

Protection maternelle et infantile

89. Dans le cadre de leurs programmes de santé communautaires, 82 dispensaires gérés par l'Office et trois centres administrés par des organisations bénévoles ont mis en oeuvre un programme de protection maternelle et infantile, complété par les services de spécialistes et la possibilité de faire hospitaliser les malades. Un certain nombre de centres relevant du gouvernement ou d'organisations bénévoles ont apporté leur concours aux services de protection maternelle et infantile de l'Office, notamment à Amman, Jérusalem et Damas. Le Conseil norvégien pour les réfugiés (CNR), qui depuis 1968 assurait en collaboration avec le "Commonwealth Save the Children Fund" (SCF) des services de protection infantile dans deux dispensaires du camp d'urgence de Baqa'a, en Jordanie orientale, a retiré son équipe d'infirmières et de médecins norvégiens en septembre 1974 et, le 30 juin 1975, le SCF a aussi retiré son personnel. Le CNR et le SCF ont cependant indiqué tous deux leur intention de participer au financement des services qui sont désormais entièrement pris en charge par l'Office. A Gaza, la "Swedish Save the Children Federation" a

poursuivi son aide au programme de protection maternelle et infantile et au programme connexe d'un dispensaire de l'UNRWA, qui prévoit une éducation et des services pour la planification des naissances. Le tableau 7 de l'annexe I donne des statistiques sur les services de protection maternelle et infantile.

90. A titre d'aide alimentaire, les mères ont reçu des rations supplémentaires, du lait écrémé et des comprimés à base de fer et d'acide folique. Au total, 30 124 femmes se sont inscrites pour la consultation prénatale et 31 269 accouchements ont été faits, la plupart à domicile par des "dayahs" (sages-femmes traditionnelles). Le taux de mortalité des accouchées pour 1 000 enfants nés vivants (0,1) et le taux de mortinatalité pour 1 000 naissances (11,36) ont très peu évolué.

91. Près de 80 000 nourrissons et enfants de moins de trois ans étaient inscrits pour les soins médicaux et infirmiers. On a procédé à des primo-vaccinations et à des vaccinations de rappel, comme indiqué au paragraphe 88 ci-dessus, et les mères ont été encouragées à faire profiter leurs enfants de l'aide alimentaire fournie par les centres d'alimentation d'appoint, sous forme de lait et de repas chauds. Vingt et un centres de réhydratation/nutrition, d'une capacité totale de 240 lits traitaient les cas les plus graves de malnutrition et de diarrhée ne nécessitant pas d'hospitalisation. Deux mille soixante enfants y ont été admis, ce qui donne un coefficient d'occupation moyen de 81 p. 100.

92. Si les enfants âgés de trois à six ans ont pu bénéficier d'une aide alimentaire et de soins, ils n'ont à nouveau pas pu, pour des raisons financières, bénéficier d'une surveillance médicale régulière. Des statistiques ont montré qu'en 1974 les principales causes de décès chez les enfants de moins de six ans étaient dans l'ordre : les affectations diarrhéiques (43 p. 100), les affections respiratoires (22,8 p. 100), les naissances prématurées (8,6 p. 100), les carences alimentaires (6 p. 100), les causes périnatales (4,4 p. 100), les malformations congénitales (4 p. 100), les accidents (1,6 p. 100) et la rougeole (1,3 p. 100).

93. Les enfants des établissements UNRWA/UNESCO d'enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur ont bénéficié des services de médecine scolaire (voir tableau 7, annexe I). Les nouveaux élèves ont subi un examen médical complet et reçu les soins nécessaires, tandis que les autres n'ont été examinés qu'en cas de besoin. On a fait des vaccinations de rappel contre la diphtérie, le tétanos, la typhoïde, la variole et la tuberculose. Une aide alimentaire a été assurée grâce au programme de distribution de lait dans les écoles et de repas chauds sur ordonnance médicale (voir par. 107 ci-dessous). On a continué de veiller à la salubrité des locaux scolaires, et des cours d'éducation sanitaire systématique ont été donnés dans toutes les écoles.

94. De vastes programmes de prophylaxie et de traitement ont été mis en oeuvre pour des affections courantes; par exemple, mesure de l'acuité auditive des enfants atteints de troubles de l'ouïe, traitement généralisé de l'ascaridie dans toutes les zones d'activité et prophylaxie et traitement du goître en République arabe syrienne. On a poursuivi les études entreprises pour déterminer les taux d'hémoglobine des écoliers afin de savoir si la fréquence de l'anémie nécessite un dépistage systématique aux fins de traitement. L'Office, dans la mesure de ses possibilités limitées, a renforcé les services de médecine dentaire préventive et curative parmi les écoliers.

95. En vue d'amorcer le projet visant à faire bénéficier les élèves du primaire élémentaire et les enfants d'âge préscolaire de services **d'hygiène mentale un médecin palestinien ayant des connaissances et de l'expérience dans ce** domaine a reçu une bourse de l'OMS. Depuis avril 1975, il suit, à l'Institut de psychiatrie de Londres, un cours de psychiatrie infantile de 18 mois, spécialement adapté aux exigences de ce projet. L'OMS espère trouver un expert en psychiatrie, qui commencerait à donner des cours de formation et des conseil sur la façon de conduire le projet.

96. Le programme d'éducation sanitaire a été mis en œuvre dans chaque zone d'activité avec la participation du personnel de santé, des enseignants, des travailleurs sociaux et des animateurs des collectivités, et sous la conduite d'une équipe d'éducateurs sanitaires bénéficiant du soutien des comités sanitaires constitués dans les camps et les écoles, au sein desquels le personnel de l'UNRWA et les réfugiés sont représentés. Outre les thèmes habituels de protection sanitaire, le programme spécial "Santé et vie familiale" s'est poursuivi pour les jeunes filles des classes supérieures des écoles UNRWA/UNESCO du primaire supérieur à Gaza, tandis qu'un programme analogue était organisé à l'intention des jeunes femmes des centres de couture de toutes les zones d'activité.

97. Le thème central retenu pour 1975 est : "Santé et vie familiale". Les sujets mensuels de ce thème, qui traitent de tous les aspects importants de la santé dans la vie familiale des ménages et de la santé dans la communauté, ont été développés par des conférences, des séminaires, des discussions en groupe, des films ainsi que dans le calendrier sanitaire et les imprimés préparés par la division audio-visuelle de l'Office. La Journée mondiale de la santé, axée sur le thème "Variole : point de non retour", a été célébrée dans toutes les zones d'activité de l'Office par des réunions publiques, des expositions, des causeries dans les écoles et dans divers centres et par la distribution d'affiches et de dépliants. Des expositions et des campagnes d'éducation sanitaire sur divers autres thèmes ont également été organisées au cours de l'année.

98. Les services infirmiers, qui forment déjà une partie importante des services de santé assurés par l'Office, ont fait face à un surcroît de travail, notamment dans les services de protection maternelle et infantile, les consultations spécialisées et à la suite d'études sur le terrain. Outre leurs tâches habituelles dans les dispensaires de l'Office, les maternités et les hôpitaux, ils se sont chargés de l'essentiel du programme de vaccination de l'Office, des visites à domicile et des activités d'éducation sanitaire poussée dans les centres de protection maternelle et infantile. A Gaza et dans les camps

d'urgence de Jordanie orientale, les services infirmiers ont également été assurés en dehors des heures normales de travail. La majorité des accouchements à domicile ont été faits par des "dayahs" (sages-femmes traditionnelles). Cent quatre-vingt-dix huit dayahs sont inscrites dans des dispensaires de l'Office, dont 56 sont des fonctionnaires de l'Office, les autres étant payées au nombre d'accouchements.

99. Les programmes de distribution de layettes sont possibles grâce à des contributions en nature et en espèces reçues d'organisations bénévoles. Une layette a été distribuée à tous les nouveaux-nés dans les camps d'urgence (en Jordanie orientale et en République arabe syrienne), aux familles les plus démunies ailleurs et aux enfants prématurés et aux jumeaux. Les bénéficiaires vivant dans les camps d'urgence ont reçu une couverture de laine supplémentaire pendant l'hiver. Tous les autres nourrissons y ayant droit ont reçu une couverture de coton et un pain de savon par l'intermédiaire des centres de protection maternelle et infantile.

Assainissement du milieu

100. Le programme d'assainissement du milieu, qui comprend l'approvisionnement en eau potable, l'évacuation hygiénique des déchets, l'écoulement des eaux de pluie et la lutte contre les rongeurs et les insectes vecteurs de maladies, s'est poursuivi de façon satisfaisante dans les 63 camps de réfugiés. Malgré des difficultés financières, de nouvelles améliorations ont pu être apportées aux conditions de vie des réfugiés, surtout grâce à des projets réalisés conjointement par l'Office et les réfugiés, parfois avec l'aide des pouvoirs publics. Il s'agit le plus souvent de projets prévoyant la construction de caniveaux et le pavement de chemins, ce qui permet de résoudre les problèmes posés par l'évacuation des eaux usées et de faciliter le ramassage des ordures ainsi que l'accès aux abris des réfugiés et aux installations des camps. On a remarqué que dans les camps où ces projets ont été exécutés, les rats et les autres rongeurs sont moins nombreux. Jusqu'à présent

onze camps au Liban et huit en Jordanie occidentale ont bénéficié de ces projets et on a étudié la possibilité de les mettre en oeuvre dans deux camps de Jordanie orientale, un camp en Syrie et dans le camp de la Plage, dans le territoire de Gaza, où l'évacuation des eaux usées pose un problème grave.

101. Pour leur donner une nouvelle impulsion, l'Office a triplé le montant de la subvention qu'il accorde aux projets d'amélioration des camps exécutés par les réfugiés eux-mêmes : 150 000 dollars dans le budget 1975 contre 50 000 dollars dans le budget 1974. Cette subvention s'ajoute aux crédits prévus pour le programme de construction de latrines familiales, qui a progressé de façon satisfaisante dans toutes les zones d'activité. Jusqu'à présent, près de 80 p. 100 des abris en ont été dotés, un cinquième seulement des réfugiés continuant à utiliser des latrines publiques. Un projet est actuellement exécuté par les réfugiés eux-mêmes en vue de relier le camp de Chatila, au Liban, au réseau municipal d'égouts de Beyrouth et, dans les camps de Jaramana et de Sbeiné, en République arabe syrienne, les réfugiés construisent un système d'égouts avec l'aide de l'Office, de la municipalité et de l'Office général pour les réfugiés arabes de Palestine. En Jordanie occidentale, un réseau d'égouts a été installé dans le camp de Balata par les réfugiés du camp grâce à une modeste subvention de l'Office; on prévoit la construction d'un autre réseau dans le camp de Toulkarem. L'installation d'un système d'égouts dans les camps de Kabr Es-Sitt et de Déra'a en République arabe syrienne a été achevée et les réfugiés ont raccordé leur abri au réseau d'égouts, à leurs frais.

102. Il faut signaler d'autres grands projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes, comme l'intensification de l'approvisionnement en eau des camps de Chatila, de Bourj el Barajné et de Mar Elias, au Liban, où les réfugiés ont foré des puits et installé des pompes. On envisage actuellement le raccordement d'un certain nombre d'abris au réseau d'adduction d'eau dans le camp de Khan Ech Chieh (République arabe syrienne) et dans les camps de Chufaat et de Kalandia (Jordanie occidentale). L'approvisionnement en eau des camps de Marka, Wahdat et

Jabal el Hussein (Jordanie orientale) s'est nettement amélioré avec l'aide du Gouvernement jordanien. En collaboration avec l'Office général pour les réfugiés arabes de Palestine, qui relève du Gouvernement de la République arabe syrienne, on construit des réseaux indépendants de distribution d'eau, alimentés par des puits nouvellement creusés dans les camps de Kabr Es-Sitt et Jaramana, et le gouvernement a entrepris la réalisation d'un projet analogue pour le camp de Sbeiné. En Jordanie occidentale, la municipalité de Naplouse envisage le raccordement d'un certain nombre d'abris au réseau d'adduction d'eau, dans les camps de Balata et d'Askar, tandis que la municipalité de Gaza construit un système municipal d'approvisionnement en eau au camp de la Plage. En Jordanie orientale, le Service des eaux et des égouts d'Amman projette de raccorder les camps de Wahdat et Jabal el Hussein au réseau d'approvisionnement en eau et aux égouts municipaux, suivant un programme en trois phases estimé à 500 000 dinars jordaniens environ.

103. Quelques camions à ordures et quelques remorques hors d'usage sont en train d'être remplacées et des véhicules supplémentaires sont en cours d'achat, pour faire face aux besoins croissants, à Gaza, au Liban et en Syrie.

Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint

104. Un des premiers objectifs du programme de santé de l'Office reste de protéger l'état de nutrition des réfugiés, notamment des groupes les plus vulnérables et de ceux qui souffrent véritablement de sous-alimentation ou de malnutrition. Le petit nombre de cas d'insuffisance pondérale et l'absence de maladies dues à des carences alimentaires prouvent que l'état de nutrition des réfugiés a été maintenu à un niveau satisfaisant. On en a obtenu confirmation par les examens attentifs auxquels ont été régulièrement soumis les nourrissons dans les centres de protection infantile et les enfants des écoles UNRWA/UNESCO, de même que par une étude sur l'état de nutrition, menée en Jordanie orientale et à Gaza conjointement par l'Office et l'OMS, en septembre et octobre 1974. On prévoit d'étendre cette étude à d'autres zones d'activité.

105. Le programme d'alimentation d'appoint de l'Office comprenait comme avant la distribution quotidienne de repas chauds, de lait reconstitué et de capsules de vitamines ainsi que la distribution mensuelle de rations supplémentaires aux catégories de réfugiés qui ont besoin de suppléments alimentaires (voir tableau 8, section C de l'annexe I), aux femmes enceintes et allaitantes, aux tuberculeux non hospitalisés, à un certain nombre d'autres malades et aux réfugiés déplacés, notamment ceux des camps d'urgence, en Jordanie orientale et en République arabe syrienne. Ce programme est essentiel parce que la ration de base mensuelle ne contient ni aliments frais ni protéines animales et que de nombreux enfants ne la reçoivent pas. Cette année encore, comme en 1973/74, le programme a été presque entièrement financé par une contribution généreuse de la Communauté économique européenne (CEE), aux termes d'une convention signée en 1972.

106. Conformément au programme de distribution de repas chauds, des repas diététiquement équilibrés sont servis à midi, six jours par semaine, dans les 69 centres d'alimentation d'appoint de l'Office et les 33 centres annexes. Ils sont ouverts aux enfants réfugiés de moins de six ans y ayant droit et, sur ordonnance médicale, à des enfants plus âgés et à des adultes. Les menus spéciaux des différents groupes d'âge se composent d'une variété de fruits et légumes frais ainsi que de viande, d'œufs et de poisson, riches en protéines animales. Un menu spécial fortement protéiné et riche en calories est servi tous les jours aux nourrissons et aux enfants souffrant de diarrhée, de malnutrition ou de sous-alimentation. Des capsules de vitamines A et D sont distribuées tous les jours, en même temps que les repas chauds, aux bénéficiaires de moins de six ans et aussi, pendant les vacances scolaires d'été, à ceux de plus de six ans.

107. En vertu de son programme de distribution de lait, l'Office distribue normalement tous les jours un mélange de lait entier reconstitué et de lait écrémé aux bébés sevrés de moins de six mois et aux nourrissons âgés de six à douze mois; du lait écrémé reconstitué, six jours par semaine, aux enfants âgés

de un à six ans, aux femmes enceintes à partir du cinquième mois de la grossesse, aux mères allaitantes pendant un an après l'accouchement et aux adultes malades, sur ordonnance médicale; et du lait écrémé reconstitué, cinq jours par semaine, aux enfants des écoles UNRWA/UNESCO du primaire élémentaire. A la suite d'un retard inattendu dans l'envoi de lait écrémé en provenance d'Europe, l'Office a distribué, pendant l'année considérée, du lait entier reconstitué, au lieu du mélange lait entier/lait écrémé, aux bébés de moins d'un an, et les distributions de lait écrémé aux enfants d'âge préscolaire, aux femmes enceintes et allaitantes et aux adultes malades, ont dû être réduites de 50 p. 100 de juillet à septembre 1974. Les écoliers ont continué à recevoir des capsules de vitamines A et D, trois jours par semaine, pendant les distributions de lait.

108. Des rations supplémentaires spéciales ont été distribuées tous les mois aux femmes enceintes à partir du cinquième mois de grossesse et pendant un an après l'accouchement. Les tuberculeux non hospitalisés ont continué à recevoir tous les mois une ration supplémentaire analogue à la ration de base mensuelle. Les nourrissons âgés de six mois à deux ans ont continué à recevoir de la part des centres de protection infantile un supplément alimentaire constitué de WSB (mélange de farine de blé et de soja) ou de GSM (mélange de farine de maïs, de farine de soja et de lait).

109. Le programme d'alimentation d'urgence, créé à l'intention des réfugiés déplacés pendant les hostilités de 1967, comprenait des distributions quotidiennes de lait entier reconstitué aux nourrissons de quatre à six mois parmi les réfugiés déplacés en Jordanie orientale et en République arabe syrienne, des distributions quotidiennes de repas chauds et de lait écrémé reconstitué à tous les enfants réfugiés déplacés, jusqu'à l'âge de 15 ans et des distributions d'un supplément protéiné (12 onces de viande en conserve) à tous les réfugiés déplacés en République arabe syrienne, à ceux vivant dans les camps d'urgence ainsi qu'aux femmes enceintes et allaitantes déplacées et aux tuberculeux non hospitalisés déplacés vivant en dehors des camps d'urgence de Jordanie orientale.

110. En Jordanie orientale, pour le compte du gouvernement et à ses frais, l'Office a continué à fournir tous les jours du lait et des repas chauds aux personnes déplacées (autres que les réfugiés immatriculés auprès de l'Office) vivant dans les camps d'urgence.

Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical

111. Pendant l'année scolaire 1974/1975, 201 réfugiés ont bénéficié de bourses universitaires accordées par l'UNRWA (voir tableau 14, annexe I), 132 réfugiés ont suivi des cours paramédicaux dans des centres de formation de l'Office (voir tableau 13, annexe I) et quatre dans des établissements autres que ceux de l'Office. Parmi eux, 56 élèves des centres de formation et 27 étudiants ont terminé leur formation ou devaient obtenir leur diplôme.

112. La formation en cours d'emploi de médecins, d'infirmières, de sages-femmes et d'éducateurs sanitaires a été encouragée. Sept médecins ont obtenu un congé d'une durée variable pour se spécialiser, deux d'entre eux avec une bourse complète de l'Office. Trois infirmières ont aussi obtenu de l'Office une bourse complète et un congé d'un an pour se perfectionner ou suivre des cours de formation universitaire. Filles et garçons réfugiés sont incités à suivre les cours d'éducation de base dans les écoles locales de formation de personnel infirmier. Certains ont pu entrer gratuitement dans des écoles publiques ou privées et les autres ont reçu une assistance financière grâce à des contributions spéciales versées à cet effet.

C. Services d'enseignement général et professionnel

113. En vertu de l'accord conclu entre l'UNRWA et l'UNESCO, ce dernier est responsable des aspects techniques du programme d'enseignement UNRWA/UNESCO et, entre autres, il met gratuitement à la disposition de l'UNRWA des dirigeants et des spécialistes, dont le Directeur de l'enseignement, qui sont au nombre de 28 en 1975. Comme les années précédentes, le programme d'enseignement UNRWA/UNESCO comprenait en 1974/75 l'enseignement général dans le primaire élémentaire et le primaire supérieur, la formation professionnelle et pédagogique, l'enseignement de l'Institut pédagogique et un programme de bourses universitaires. Nombre d'enfants réfugiés ont poursuivi leurs études jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans des établissements privés ou des gouvernements des pays d'accueil. Au Liban et en République arabe syrienne, des indemnités pour l'achat de livres ont été versées et, lorsqu'aucun établissement secondaire public ne pouvait les accueillir, les réfugiés qui fréquentaient des écoles privées ont reçu des bourses en espèces. En 1974, les dépenses relatives à l'enseignement général et professionnel se sont élevées à 38,3 millions de dollars, soit 43,5 pour cent du budget de l'Office.

114. En outre, l'Office assure un enseignement préscolaire (par. 75), des activités pour la jeunesse (par. 73 et 74), des stages de formation extrascolaire (par. 77), ainsi qu'un enseignement et une formation pour les carrières médicales et paramédicales (par. 111 et 112).

Enseignement général

115. L'enseignement général est de loin la principale activité de l'Office et le nombre d'enseignants a dépassé 8 000. En 1974/75, 275 306 élèves au total, soit 6 982 de plus qu'en 1973/74, étaient inscrits dans les 577 écoles UNRWA/UNESCO du primaire élémentaire et du primaire supérieur, au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie orientale, en Jordanie occidentale et dans le territoire de Gaza. On sait que 76 333 autres élèves réfugiés étaient inscrits dans des établissements du primaire élémentaire, du primaire supérieur et du secondaire, privés ou publics, dans la zone d'activité; en Jordanie orientale, 10 068 enfants

non réfugiés - pour la plupart de parents déplacés - fréquentaient les écoles de l'Office. Dans chaque zone, le corps enseignant dépend d'un responsable de l'enseignement recruté sur place, relevant pour les questions professionnelles du Directeur de l'enseignement et des spécialistes du Département de l'enseignement au Siège de l'Office.

116. L'accroissement naturel constant des effectifs scolaires et le manque perpétuel de fonds dont souffre l'Office ont nécessité l'utilisation du système des classes alternées qui, en 1974/75, a dû être mis en place dans 374 écoles de l'Office (soit dans près de 65 pour cent de l'ensemble des écoles). Dans les écoles du primaire élémentaire de Jordanie orientale et de la République arabe syrienne, ce système a encore été appliqué à environ 90 pour cent des élèves. Seuls ce système et la construction de nouvelles salles de classe, financée principalement par des contributions spéciales, mais parfois aussi l'oeuvre des réfugiés eux-mêmes, ont permis l'inscription de tous les enfants d'âge scolaire. Le manque de fonds pour les dépenses d'immobilisation a en général limité la construction d'écoles au minimum nécessaire afin d'éviter l'occupation des salles par trois équipes successives. Quarante-quatre salles de classe préfabriquées et bureaux, 17 salles de classe types et bureaux, trois laboratoires de sciences, une salle à usage multiple et une bibliothèque ont été achevés en 1974/75, tandis que 16 salles de classe types et bureaux et un laboratoire de sciences étaient en chantier.

117. Comme toutes les années depuis 1969, tous les manuels nouvellement prescrits ou modifiés par les Gouvernements des pays d'accueil ont été soumis à l'approbation du Directeur général de l'UNESCO, avant d'être utilisés dans les écoles de l'Office. En Jordanie occidentale et dans le territoire de Gaza, où l'on utilise respectivement des manuels jordaniens et égyptiens, l'importation des livres approuvés par le Directeur général est toujours soumise en outre à une autorisation spéciale, délivrée par les autorités israéliennes. La situation est exposée plus en détail, zone par zone, aux paragraphes 119, 127, 130, 133 et 136 ci-dessous.

113. Au Liban, les écoles UNRWA/UNESCO ont commencé la nouvelle année scolaire le 16 septembre 1974. Les 83 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures comptaient au total 35 435 élèves et 1 198 maîtres. Trente-six de ces écoles appliquaient le système des classes alternées, ce qui portait à 384 le nombre des classes. En mai 1975, le nombre des élèves inscrits était inférieur de 1 783 par rapport à l'année précédente, soit une diminution de près de cinq pour cent au lieu de l'augmentation habituelle d'environ deux pour cent; c'est cette diminution qui explique en grande partie que le nombre total des élèves inscrits dans toutes les zones d'activité n'ait augmenté que de 6 982 (voir paragraphe 115 ci-dessus), contre 12 000 habituellement. Les districts de Tyr et de Sidon sont les principaux responsables de cette diminution: au début de l'année scolaire, il y avait moins d'élèves inscrits qu'en 1973, et la baisse constatée pendant le courant de l'année a été bien supérieure aux quatre pour cent habituels, atteignant 14 pour cent dans le district de Tyr. Cette baisse s'explique par la dispersion des réfugiés, consécutive aux actions militaires israéliennes dans la région. Dans les districts de Beyrouth et de Tripoli, la baisse des effectifs dans le courant de l'année a été légèrement plus forte - respectivement six et sept et demi pour cent - à la suite de troubles civils dans la région, notamment d'avril à juin 1975. A en juger par les demandes de transfert, la plupart des élèves qui ont quitté les écoles UNRWA/UNESCO pour ces raisons se sont inscrits dans des écoles privées ou, dans une moindre mesure, dans des écoles publiques, ailleurs au Liban.

119. Le nouveau programme, adopté en 1971 par le Ministère libanais de l'Education nationale pour les écoles du Liban, a été instauré en quatrième année du primaire supérieur et en troisième année du primaire élémentaire. Principalement à la suite de l'instauration de ce nouveau programme, 30 nouveaux ouvrages ont été examinés par le Directeur général de l'UNESCO et 22 autres ouvrages ont été abandonnés. Au 30 juin 1975, 177 manuels, approuvés à la fois par le Ministère et le Directeur général de l'UNESCO, étaient utilisés dans les écoles UNRWA/Unesco.

120. Tout au long de l'année scolaire, les cours ont été interrompus de temps à autre pour diverses raisons : attaques israéliennes, troubles locaux, manifestations liées à des événements politiques internationaux touchant de près les Palestiniens et grèves d'enseignants.

121. Sur les 16 écoles UNRWA/UNESCO du Liban (huit dans la région de Beyrouth et huit au Liban-Sud) qui avaient été occupées en mai 1974 par des familles réfugiées, à la suite de raids israéliens, deux n'ont été évacuées qu'en décembre 1974 et l'école de Jaouneh au camp de Nablattiyé n'a rouvert ses portes que le 10 octobre 1974, dans des locaux loués, à cause des graves dégâts causés aux locaux construits par l'Office 12/.

122. L'attaque lancée par la marine israélienne le 31 octobre 1974 sur Rachidiyé a provoqué des absences d'élèves, un certain nombre de familles réfugiées ayant déménagé; l'Office a éprouvé des difficultés à placer les élèves dans d'autres écoles, ailleurs, pour répondre aux souhaits de certains parents.

123. Le 2 décembre 1974, toutes les écoles du district de Tyr ont fermé, à la vue de navires de guerre israéliens qui croisaient non loin de la côte; les 14 et 16 décembre à nouveau, toutes les écoles UNRWA/UNESCO de Beyrouth et de Rachidiyé ainsi que celles de leurs alentours ont fermé, à la suite des attaques israéliennes des 12 et 13 décembre.

12/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 13 (A/9613 et Corr.1), par. 64.

124. En mars, par crainte de nouvelles attaques israéliennes, l'indice de fréquentation a de nouveau été faible (environ 60% seulement) parmi les élèves réfugiés du camp de Rachidiyé (district de Tyr). A la suite de troubles locaux qui se sont produits surtout à Beyrouth mais aussi ailleurs en avril, mai et juin 1975, les écoles UNRWA/UNESCO du Liban ont fermé pendant des périodes allant de une à quatre semaines.

125. En République arabe syrienne, les écoles UNRWA/UNESCO ont commencé l'année le 14 septembre 1974 et les cours se sont déroulés normalement tout au long de l'année scolaire.

126. Dans les 99 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures administrées par l'Office, on comptait 37 317 élèves et 1 135 maîtres. Soixante-treize de ces écoles appliquaient le système des classes alternées, soit 780 classes.

127. Au cours de l'année, un seul manuel a été modifié et un deuxième remplacé dans les deux cas après l'approbation du Directeur général de l'UNESCO, ce qui fait que le nombre total de manuels prescrits est toujours de 93, dont 67 ont été approuvés et 26 sont en cours d'examen par le Directeur général de l'UNESCO.

128. En Jordanie orientale, les écoles UNRWA/UNESCO ont commencé l'année le 31 août 1974 et les cours se sont déroulés normalement tout au long de l'année.

129. Sur les 182 écoles UNRWA/UNESCO du primaire élémentaire et du primaire supérieur de Jordanie orientale, 162 appliquaient le système des classes alternées, soit 2 206 classes. L'effectif total des élèves s'élevait à 104 535 et celui des enseignants à 2 888.

130. Quant aux manuels, le seul élément nouveau durant l'année scolaire 1974/75 a été l'abandon d'un manuel d'enseignement. Le nombre d'ouvrages prescrits s'élève maintenant à 100, dont 82 ont été approuvés par le Directeur général de l'UNESCO trois attendent toujours de l'être et 15 sont en cours d'examen.

131. En Jordanie occidentale, les cours des écoles UNRWA/UNESCO ont repris le **1er septembre 1974** et se sont poursuivis normalement, **excepté au moment du débat** qui s'est déroulé à l'Assemblée générale des Nations Unies du 13 au 21 novembre 1974 sur la question de la Palestine, lorsque l'indice de fréquentation, notamment dans les districts d'Hébron et de Naplouse, s'est ressenti des manifestations de soutien à l'Organisation pour la Libération de la Palestine. Durant ces manifestations, **trois** élèves ont été arrêtés, mais relâchés par la suite.

132. Sur les 92 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures UNRWA/UNESCO, 41 appliquaient le système des classes alternées, soit **345 classes**. Mille soixante-trois maîtres ont fait la classe à **32 212** élèves.

133. Sur les 82 ouvrages approuvés par le Directeur général de l'UNESCO (voir paragraphe 130 ci-dessus), l'UNRWA a été autorisé à en importer 77 par les autorités israéliennes.

134. A Gaza, les écoles UNRWA/UNESCO ont rouvert le 7 septembre 1974 et les cours se sont déroulés sans interruption. Les nouveaux manuels en provenance d'Egypte ont été distribués avec quelques mois de retard parce qu'ils ne pouvaient plus transiter par les ports de Chypre. En vertu d'accords conclus avec les gouvernements intéressés et avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge et de la FJNU, ces manuels ont finalement été transportés du Caire à Gaza par la route, via le canal de Suez, dans des véhicules égyptiens puis israéliens.

135. Sur les 121 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures administrées par l'Office, 62 appliquaient le système des classes alternées, soit **644 classes**. L'enseignement était assuré aux **65 897** élèves de ces écoles par **1 762** maîtres.

136. Quant aux manuels égyptiens utilisés dans les écoles UNRWA/UNESCO à Gaza, on a constaté, comme les années précédentes, maints éléments nouveaux: huit nouveaux ouvrages ont été prescrits, 15 remplacés, 22 révisés et un abandonné. Le nombre total des titres prescrits s'élève maintenant à 97, dont 69 ont été approuvés et 28 sont en cours d'examen par le Directeur général de l'UNESCO. Les autorités israéliennes ont autorisé l'Office à importer 56 ouvrages seulement sur les 69 qui avaient été approuvés et lui ont refusé l'autorisation d'importer les 13 autres.

137. L'UNESCO, après consultation des Gouvernements égyptien et israélien et en coopération avec l'UNRWA, a organisé dans le territoire de Gaza, pour la sixième année consécutive, des examens pour l'obtention du diplôme égyptien de fin d'études secondaires (Tawjihi), pour la troisième année consécutive, du Tawjihi d'El-Azhar et, pour la première fois, du diplôme de l'école secondaire d'agriculture. Les deux premiers examens ont commencé le 29 juin 1974 pour se terminer les 7 et 8 juillet, tandis que la seconde session de l'examen d'El-Azhar et le diplôme d'agriculture se sont déroulés respectivement du 14 au 17 et du 14 au 24 septembre. En tout, 7 423 candidats se sont présentés à ces examens, sous la surveillance d'environ 900 enseignants des établissements de l'Office et d'établissements publics et de 32 experts internationaux désignés par le Directeur général de l'UNESCO, appartenant pour la plupart au Département de l'enseignement de l'Office. Le soutien logistique et d'autres services essentiels à ces examens ont été assurés par les autorités israéliennes - par l'intermédiaire de la Direction de l'enseignement et de la culture de Gaza et par le Bureau régional de l'UNRWA à Gaza.

138. Par la suite, les autorités égyptiennes ont annoncé que 4 335 élèves avaient réussi aux épreuves du certificat de fin d'études secondaires, 308 à celles du Tawjihi d'El-Azhar et 25 à celles du diplôme d'agriculture. Mille quatre-vingt-quinze élèves reçus aux examens de 1973 ont traversé le canal de Suez, en convois organisés par le Comité international de la Croix-Rouge, pour s'inscrire dans des universités égyptiennes.

Formation professionnelle et technique

139. Pendant l'année scolaire 1974/1975, 3.136 places ont été mises à la disposition des réfugiés y ayant droit, dans les sept centres de formation UNRWA/UNESCO 13/ de la zone d'activité de l'Office, soit 64 places de plus que l'année précédente. La section A du tableau 13 de l'annexe I donne des détails concernant les cours et le nombre de places dans ces centres. En outre, l'Office a pris en charge la formation de 62 réfugiés placés dans des instituts privés.

140. Le nombre de candidats à l'entrée aux centres de formation JNP/A/UNESCO a été en moyenne de trois à quatre fois supérieur à celui des places vacantes et seuls quatre cours du centre de formation professionnelle de Kalandia (Jordanie occidentale) et deux cours du centre de formation professionnelle de Gaza, n'ont pas attiré un nombre suffisant de candidats ayant les aptitudes requises. On croit savoir que la raison en est le désir des jeunes réfugiés de gagner un peu d'argent dès que possible, plutôt que de suivre des cours de formation sans rien toucher pendant deux ans. Parmi les mesures prises pour augmenter le nombre des candidatures à l'avenir, l'Office a fait visiter à 900 élèves de troisième année du cycle primaire supérieur le centre de Kalandia, pour qu'ils voient les métiers que l'on peut y apprendre et les installations disponibles et pour qu'ils soient informés sur les cours que l'on y donne et sur les débouchés des métiers auxquels le centre prépare.

141. Les cours du centre de formation de Siblih (Liban) ont été interrompus à plusieurs reprises à la suite d'événements qui se sont produits au Liban et en dehors, y compris des troubles civils intérieurs et des raids militaires israéliens sur des camps de réfugiés et sur d'autres endroits où vivent des Palestiniens, au Liban. Par conséquent, des mesures spéciales ont été nécessaires pour permettre aux élèves, dans la mesure du possible, de rattraper le temps perdu.

13/ Le huitième centre, l'École normale pour jeunes gens de Ramallah, est exclusivement réservé à la formation pédagogique.

142. Une équipe de spécialistes en formation professionnelle de l'UNRWA et de l'UNESCO s'est rendue dans les grandes entreprises de la région du Golfe, pour savoir quels sont leurs besoins actuels, en vue de déterminer dans quelle mesure il faudrait modifier le programme de formation UNRWA/UNESCO. Cette étude a permis de recueillir quantité de renseignements utiles et, à une ou deux exceptions près, tout porte à croire que les cours évoluent dans le bon sens.

143. Les perspectives d'emploi des diplômés sortant des centres de formation professionnelle UNRWA/UNESCO se sont améliorées. Vers le milieu de 1975, plus de 92 pour cent des diplômés de 1973/1974 avaient trouvé du travail, contre 81 pour cent des diplômés de 1972/1973, l'an dernier.

144. L'Office a continué à explorer la possibilité de relancer le projet qui avait permis à des diplômés des centres de formation professionnelle UNRWA/UNESCO, d'acquérir de l'expérience en travaillant dans des entreprises modernes, principalement en Europe occidentale. Ceux qui participent à ce projet seraient pour la plupart des candidats aux cours de formation d'instructeur donnés par l'Office, métier très recherché au Proche-Orient.

Formation pédagogique

145. L'Office possède également ses propres écoles normales, assorties d'un programme de formation en cours d'emploi et conçues avant tout pour fournir des maîtres au programme d'enseignement général, qui couvre le primaire élémentaire et le primaire supérieur (secondaire inférieur) pendant les neuf années du cycle obligatoire (10 ans au Liban). De nombreux maîtres sortant d'établissements UNRWA/UNESCO ont cependant trouvé à se placer dans des écoles publiques des gouvernements des pays d'accueil et d'autres pays arabes, le plus souvent après avoir acquis une expérience pratique dans des écoles UNRWA/UNESCO. Les écoles normales UNRWA/UNESCO acceptent

les réfugiés de Palestine qui ont terminé leurs études secondaires et leur dispensent une formation technique de deux ans qui leur permettra d'enseigner dans le primaire élémentaire. Actuellement, le système UNRWA/UNESCO recrute deux catégories de Palestiniens appelés à devenir des maîtres spécialistes dans le primaire supérieur: (1) des diplômés de l'enseignement supérieur qui, s'ils n'ont pas reçu de formation technique, sont poussés, par leur volonté de promotion, à suivre un cours de l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO et (2) des maîtres non diplômés qui ont reçu ou non une formation professionnelle et qui sont poussés, par leur volonté de promotion, à suivre un cours de spécialisation pendant l'emploi et, si nécessaire, de formation technique. On n'a abouti à aucune conclusion dans les discussions qui se sont poursuivies, au sujet de la proposition, mentionnée dans le rapport de l'an dernier, visant à ajouter définitivement au programme des cours de formation pédagogique avant l'emploi dispensés par le centre de formation professionnelle d'Amman, une troisième année pendant laquelle des étudiants choisis se spécialiseraient dans l'enseignement des sciences, des mathématiques et de l'anglais.

146. Pendant l'année scolaire 1974-1975, l'Office a poursuivi son **programme de formation pédagogique avant l'emploi dans quatre centres** : un à Amman (Jordanie orientale) deux à Ramallah (Jordanie occidentale) et un à Siblino (Liban). Ces centres ont été fréquentés par 1 248 élèves, soit 53 de plus qu'en 1973-1974. Trois des quatre centres ont fonctionné de façon satisfaisante tout au long de l'année, mais au centre de Siblino (Liban), beaucoup d'heures de cours ont été **perdues pour les raisons indiquées au paragraphe 141 ci-dessus**. Pour rattraper le temps perdu, **on a prévu de prolonger le programme de formation pédagogique de Siblino au delà du 30 juin**, date habituelle de la fermeture du centre.

147. En juillet 1974, autrement dit à la fin de l'année scolaire 1973-1974, 560 élèves (dont 281 femmes) ont obtenu leur diplôme dans les centres de formation pédagogique avant l'emploi. Les écoles UNRWA/UNESCO de Jordanie

orientale ont engagé 133 des 247 enseignants diplômés du centre d'Amman; celles du Liban, 29 des 67 diplômés du centre de Siblîne; celles de Jordanie occidentale et de Gaza, 98 des 246 diplômés des deux centres de Ramallah; sur les 300 diplômés restants, 230 ont trouvé du travail dans des écoles publiques ou privées des pays d'accueil ou d'autres pays arabes, portant ainsi à 88 pour cent le nombre total des diplômés ayant trouvé du travail. On ignore ce que sont devenus la moitié des diplômés restants, mais on sait que 32 d'entre eux, qui n'ont pas trouvé de place d'enseignants, venaient de Gaza, ce qui montre les difficultés qu'éprouvent les diplômés de Gaza à se faire engager comme enseignants 14/. Il faut remarquer qu'après juin 1967, les deux centres de Ramallah, qui auparavant desservaient également la Jordanie orientale, ont presque retrouvé leurs effectifs d'autrefois, offrant ainsi plus de places aux réfugiés de Jordanie occidentale et du territoire de Gaza. Le nombre des enseignants diplômés en 1975 sera de nouveau supérieur aux besoins de l'Office et, comme par le passé, le bureau de placement de l'Office s'emploiera à leur trouver du travail.

148. L'Institut UNRWA/UNESCO de formation pédagogique qui, depuis le 1er juillet 1972, bénéficie de l'aide financière du PNUD, a achevé sa dixième année d'activité. Grâce aux cours par correspondance organisés dans chaque zone d'activité par ses représentants, l'Institut pourvoit à la formation en cours d'emploi des diverses catégories d'enseignants professant dans les écoles UNRWA/UNESCO de Jordanie et de Gaza, par l'intermédiaire des centres de recherches pédagogiques (voir par. 152), nouvellement créés, dont relèvent désormais les représentants de l'Institut dans chaque zone d'activité. En 1974/75, 1 096 enseignants des écoles de l'Office ont suivi les cours dispensés par l'Institut; 263 maîtres, le cours de base pour la formation technique d'instituteurs non qualifiés du primaire élémentaire; 195 enseignants du primaire supérieur (secondaire inférieur), des cours de spécialisation; 60, des cours de préparation aux postes de directeur, d'inspecteur et de formateur pédagogique; et 578, différents

14/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 13 (A/9613 et Corr.1), par. 146.

cours spéciaux et de recyclage. Depuis le début de ses activités, l'Institut a fait de plus en plus porter ses efforts sur les cours de recyclage pour professeurs qualifiés et sur des cours spéciaux en technique pédagogique, pour faire face à des besoins particuliers et aux nouveaux programmes.

149. Quatre mille quatre-vingt-cinq enseignants au total ont jusqu'à présent suivi les cours de formation technique de base en cours d'emploi pour instituteurs du primaire élémentaire, assurés par l'Institut; 3 099 d'entre eux ont terminé avec succès leurs cours de formation, ont été reconnus par l'Office comme instituteurs qualifiés du primaire élémentaire et promus en conséquence. La formation en cours d'emploi des enseignants du primaire supérieur, créée en 1967, a bénéficié depuis à 2 001 enseignants, dont 1 458 ont terminé leurs cours avec succès.

150. En coopération avec le FISE, le PNUD, l'UNESCO, les gouvernements des pays d'accueil et d'autres gouvernements de la région, l'Institut a poursuivi son assistance aux systèmes d'enseignement public dans la région, notamment en mettant à la disposition de gouvernements son expérience en matière de formation pédagogique pendant l'emploi, basée sur l'utilisation des moyens audio-visuels, auxquels il a recours. Les Gouvernements de Bahreïn, d'Irak, de Jordanie, de la République arabe syrienne et du Soudan ont jusqu'à présent adopté cette méthode après l'avoir modifiée de manière qu'elle réponde aux besoins locaux. En outre, les Gouvernements du Liban, de l'Oman, du Yémen et du Yémen démocratique mettent au point des programmes de formation pédagogique en cours d'emploi par l'utilisation des moyens audio-visuels.

151. Pendant la période considérée, les principaux services fournis par l'Institut ont pris la forme de cours d'orientation, de cours de formation et de séminaires organisés au Siège de l'Institut à Beyrouth pour de hauts

fonctionnaires travaillant pour des projets de formation en cours d'emploi : dix venaient d'Irak, 18 de l'Oman, trois de la République arabe syrienne, trois du Soudan, dix du Yémen et sept du Yémen démocratique. Les spécialistes de l'Institut se sont rendus à cinq reprises en mission en Jordanie, en République arabe syrienne, au Soudan, au Yémen et au Yémen démocratique pour discuter avec les enseignants des établissements publics, des aspects techniques de la formation pédagogique en cours d'emploi. L'Institut et les établissements d'enseignement public des pays mentionnés au paragraphe 150 ci-dessus ont échangé certains matériels d'enseignement, y compris des formulaires produits par l'Institut. Sur demande expresse, l'Institut a esquissé les grandes lignes de nouveaux matériels d'enseignement, a passé en revue un certain nombre de programmes de formation en cours d'emploi et de matériels d'enseignement préparés pour la formation en cours d'emploi d'enseignants et a émis des recommandations pour les améliorer.

152. Les deux centres de recherches pédagogiques (CRP), qui avaient été créés dans le cadre des programmes d'enseignement UNRWA/UNESCO en Jordanie orientale et à Gaza^{15/}, se sont bien acquittés de leur tâche pour leur première année d'activité. En 1974/75, leurs activités ont englobé la formation en cours d'emploi d'enseignants, y compris ceux inscrits au cours de l'Institut, des études sur les résultats des élèves en vue de les améliorer par la préparation de matériels et d'activités, des visites d'écoles par des fonctionnaires de ces centres afin de conseiller les professeurs dans leur enseignement, des projets d'enseignement expérimentaux, la préparation de moyens audio-visuels et autres, destinés à être utilisés dans les écoles, à titre expérimental ou non, et la fourniture de documents et de livres au corps enseignant des zones d'activité.

^{15/} Idem, par. 38 et Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 13 (A/9013), par. 36.

153. Pour compléter les cours de formation pendant l'emploi, assurés par l'Institut et les centres de recherches pédagogiques, les services du Département de l'enseignement ont eux aussi organisé des activités du même genre, tels que cours d'été, séminaires, ateliers et conférences, destinés à donner des conseils techniques aux instituteurs, aux formateurs et aux directeurs. Pendant la période considérée, 33 cours et réunions de ce genre ont eu lieu et 550 membres du personnel d'enseignement des cinq zones d'activité y ont participé. En outre, 11 cadres supérieurs palestiniens de l'enseignement ont reçu des bourses d'études de l'UNESCO valables pendant l'année considérée, dont huit pour des études en dehors de la zone et trois pour des études en Jordanie et au Liban.

Bourses d'études supérieures

154. Pendant l'année scolaire 1974-1975, l'UNRWA a accordé 331 bourses d'études supérieures (voir tableau 14 de l'annexe I) dont 263 étaient des renouvellements et 68 de nouvelles bourses octroyées à des élèves venant de terminer leurs études secondaires. Les bourses de l'UNRWA, qui sont en partie financées par des contributions spéciales, sont attribuées pour un an, mais sont renouvelables d'année en année pendant toute la durée du cycle d'études, à condition que les bénéficiaires soient reçus à leurs examens universitaires de fin d'année.

D. Services communs et administration générale

155. Le tableau des effectifs du personnel international s'est accru de deux postes, portant le nombre total des postes internationaux à 126, dont 89 financés, depuis le 1er janvier 1975, par le budget ordinaire des Nations Unies, un (occupé par un médecin pour une période déterminée) financé grâce à la contribution spéciale d'une organisation bénévole et 36 occupés par des fonctionnaires gratuitement détachés auprès de l'UNRWA par l'UNESCO (31) et par l'OMS (5). Au cours de la période considérée, l'Office a continué à profiter en outre des services d'un spécialiste dans l'enseignement du français, gracieusement détaché auprès de l'Office par le Gouvernement français. La prise en charge de 89 postes par le budget ordinaire des Nations Unies, à partir du 1er janvier 1975, découle de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 3331 B (XXIX) du 17 décembre 1974.

156. Le tableau des effectifs du personnel local s'est accru de 345 postes, pour la plupart d'enseignants, ce qui porte à 15 466 le nombre total des postes locaux.

157. Au début de la période couverte par le présent rapport, l'Office a été littéralement assailli de dizaines de revendications formulées par les associations du personnel local, qui réclamaient de meilleures conditions de service. La satisfaction de ces revendications entraînerait chaque année des dépenses renouvelables estimées à plus de 35 millions de dollars. Les dépenses non renouvelables devant être immédiatement financées s'élèveraient à environ 18,7 millions de dollars et les dépenses non renouvelables ne devant être financées qu'au moment où l'Office cesserait ses activités s'élèveraient à environ 42,4 millions de dollars. Au cours d'une série de 32 longues réunions entre représentants du personnel et hauts fonctionnaires de l'administration de l'Office, ces revendications ont été discutées et étudiées compte tenu de leur bien-fondé, de façon méthodique et selon un ordre de priorité convenu.

Un grand pas en avant a été accompli dans les relations entre l'Office et son personnel local le 15 avril 1975, lors de la signature, par le Commissaire général et le Président de la Conférence des associations du personnel des zones d'activité, d'un "Protocole d'accord" dans lequel il était convenu qu'un certain nombre de modifications seraient apportées aux conditions de service des fonctionnaires. L'Office s'étant ainsi engagé à améliorer les conditions de service, les représentants du personnel ont accepté de retirer toutes leurs nombreuses autres revendications, à quelques exceptions près; il a été en outre décidé que désormais les requêtes du personnel seraient examinées méthodiquement.

158. Bien que l'Office n'ait pas été à l'abri d'un certain nombre de menaces de grèves et de plusieurs grèves isolées destinées à appuyer des revendications pour de meilleures conditions de service, il est encourageant de remarquer que le personnel, pour faire aboutir ses réclamations, a recouru à des arguments raisonnés et à des méthodes modérées, plutôt que d'user de coercition comme l'an dernier.

159. Les changements qu'il a été convenu d'apporter aux conditions de service des fonctionnaires recrutés sur place ont accru les dépenses relatives au personnel local en 1975 d'environ 12,8 millions de dollars (dont près de 11 millions de dollars de dépenses renouvelables et non renouvelables consécutives au relèvement des rémunérations nécessaires pour compenser la forte hausse du coût de la vie) et ont obligé l'Office à encourir chaque année de grosses dépenses ordinaires. Les principaux changements figurent aux paragraphes 160 à 167 ci-dessous.

160. Comme indiqué dans le rapport de l'an dernier^{16/}, la gestion de la Caisse de prévoyance de l'Office a fait l'objet d'une vive controverse. Dans le cadre du Protocole d'accord du 15 avril 1975, on est également convenu de faire de la Caisse de prévoyance une caisse spéciale soumise aux règlements

16/ Ibid., Vingt-neuvième session, Supplément No 13 (A/9613 et Corr.1).

financiers de l'Office; de définir les recettes nettes explicitement pour englober les gains et pertes en capital; de prévoir un "compte de réserve" en mettant de côté chaque année un pourcentage du revenu net afin d'assurer aux membres de la Caisse un intérêt régulier pendant un certain nombre d'années; de faire passer, à compter du 1er juillet 1975, la cotisation des membres de la Caisse de l'Office, respectivement de 5 à 7 pour cent et de 10 à 14 pour cent du salaire; de créer une commission consultative paritaire, composée de représentants de l'Office et du personnel, qui conseillerait le Commissaire général sur tout ce qui concerne la Caisse, y compris son administration générale et sa politique d'investissement; de n'autoriser les fonctionnaires à retirer leurs cotisations supplémentaires qu'une seule fois; et de conserver le fonds pour imprévus de l'Office, afin de pouvoir verser à tous les membres de la Caisse, au moment de la liquidation, les sommes inscrites à leur compte. Les dépenses annuelles initiales prévues qu'entraînera l'augmentation de la cotisation de l'Office s'élèveraient à 772 000 dollars.

161. Le 1er juillet 1974, l'Office a inclus dans les salaires environ 42 pour cent du montant des indemnités de vie chère alors versées, a ajouté de nouveaux échelons à la grille des salaires et relevé les indemnités de vie chère. Les dépenses annuelles initiales entraînées par ces mesures s'élèveraient à 4 310 000 dollars plus 1 335 000 dollars pour des dépenses non renouvelables qui ne seront encourues qu'une seule fois.

162. Au 1er janvier 1975, l'Office a mis en vigueur une nouvelle grille des salaires et de nouvelles indemnités de vie chère. Une partie des indemnités de vie chère a été incluse dans les salaires de cette nouvelle grille, dont la structure a été améliorée et les échelons majorés.

163. Les indemnités de cessation de service du personnel local ont été relevées. Grâce à une nouvelle formule de calcul, la prime de retraite payable après plus de 25 ans d'ancienneté a été doublée et celle payable après 12 ans

d'ancienneté a été augmentée de 25 pour cent environ. En outre, un système de prime de retraite anticipée permet désormais à un fonctionnaire possédant au moins dix ans d'ancienneté, qui décide de prendre sa retraite entre 55 et 60 ans, de recevoir une prime de retraite réduite. La prime de licenciement a été transformée en une indemnité générale de fin de service. La détermination du dernier jour pour le calcul du salaire (décès), la prime d'invalidité et les indemnités versées en cas de décès, d'accident ou de maladie pendant le service ont été améliorées. Le coût annuel de ces améliorations est estimé à 100 000 dollars.

164. En juillet 1975, mais avec effet rétroactif au 1er janvier 1975, l'Office a supprimé deux catégories de fonctionnaires locaux en fondant la catégorie "Z" (travailleurs manuels à plein temps dans la catégorie des fonctionnaires locaux et en assimilant la catégorie "W" (travailleurs manuels à mi-temps) à la catégorie "A", de la même manière que leurs conditions de service avaient été assimilées à celles de la catégorie "Z". Cette mesure a amélioré les conditions de service des travailleurs manuels et surtout leurs rémunérations et leurs droits aux congés payés. En outre, à titre transitoire, ils ont pu continuer à recevoir les primes auxquelles ils avaient droit en tant que fonctionnaires des catégories "Z" et "W", primes qui ne sont normalement pas versées aux fonctionnaires locaux.

165. La classification des enseignants a été améliorée et, à la fin de 1975, environ 2 000 enseignants en bénéficieront; le coût annuel initial est estimé à 600 000 dollars, plus 140 000 dollars pour des dépenses non renouvelables qui ne seront engagées qu'une seule fois.

166. A compter de l'année scolaire 1974/75, les enfants scolarisés du personnel local ont reçu de petites primes semblables à celles généralement accordées aux réfugiés, mesure qui devrait revenir à 100 000 dollars par an.

au Liban et en République arabe syrienne, les indemnités pour charges de famille versées au personnel local ont été majorées à partir du 1er janvier 1975, pour les rapprocher de celles payées par les Gouvernements des pays d'accueil, mesure qui devrait entraîner des dépenses annuelles d'environ 60 000 dollars.

E. Questions juridiques

Fonctionnaires de l'Office

167. Au cours de l'année écoulée, 13 fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus dans le Territoire de Gaza (pendant des périodes plus ou moins longues, dépassant six mois dans deux cas), sans qu'aucune infraction pénale n'ait été retenue contre eux; trois d'entre eux étaient encore détenus au 30 juin 1975. En outre, trois fonctionnaires ont été jugés et condamnés par des tribunaux militaires. Sur les quatre fonctionnaires dont il était dit, au paragraphe 163 du rapport de l'an dernier^{17/} **qu'ils étaient encore détenus au 30 juin 1974, deux l'étaient** encore au 30 juin 1975, sans qu'aucune infraction n'ait été retenue contre eux. L'Office poursuit ses démarches auprès des autorités israéliennes au sujet de ces deux cas. En Jordanie occidentale, cinq fonctionnaires ont été arrêtés et détenus, sans qu'aucune infraction pénale n'ait été retenue contre eux (un fonctionnaire a été détenu pendant plus de six mois), dont aucun n'était encore en détention au 30 juin 1975.

168. En Jordanie orientale, six fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus pendant des périodes plus ou moins longues, dépassant six mois dans deux cas, sans qu'aucune infraction pénale n'ait été retenue contre eux. Trois d'entre eux étaient encore en détention au 30 juin 1975.

169. Les difficultés signalées dans de précédents rapports (par exemple au paragraphe 170 du rapport de l'an dernier)^{17/} **quant à l'obtention de renseignements précis sur les raisons de ces arrestations et de ces détentions,** se posent encore à l'Office. L'Office estime qu'il est en droit de connaître, dans tous les cas, les raisons de l'arrestation ou de la détention, afin de s'assurer que les fonctions officielles de ses fonctionnaires n'y sont pour rien, compte tenu des droits et obligations du personnel découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946^{18/} **et des règlements intérieurs du personnel de l'Office.**

^{17/} Ibid.

^{18/} Résolution 22A (I) de l'Assemblée générale

170. Bien qu'en ce qui concerne les voyages des fonctionnaires de l'Office à destination, en provenance et à l'intérieur de la République arabe syrienne, la situation se soit améliorée dans la pratique (voir paragraphe 171 du rapport de l'an dernier)^{17/}, l'Office ne peut toujours pas obtenir de visas dans tous les cas.

171. Pendant l'année, les autorités israéliennes se sont opposées à ce que certains fonctionnaires de l'Office se rendent pour leur travail dans les territoires occupés, en faisant valoir des considérations de sécurité militaire. En dépit de ses requêtes répétées, l'Office n'a pu obtenir des autorités israéliennes qu'elles lui communiquent les raisons précises de leur refus.

172. L'Office ne peut accepter que des restrictions entravent les déplacements officiels de ses fonctionnaires car, à son avis, elles sont incompatibles avec les privilèges et immunités dont il jouit au même titre que son personnel; il poursuit ses démarches auprès des gouvernements intéressés.

173. A Gaza, les autorités israéliennes ont cette année encore procédé à l'interrogatoire de plusieurs fonctionnaires locaux de l'Office sur des questions relatives à la sécurité. D'autres interrogatoires du même genre ont également eu lieu en Jordanie occidentale. Comme l'indiquait le paragraphe 172 du rapport de l'an dernier^{17/}, l'Office soulève, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, la question des circonstances et de la portée de ces interrogatoires avec les autorités militaires israéliennes.

Locaux de l'Office et abris des réfugiés

174. La situation actuelle quant à l'occupation de bâtiments de l'Office au Liban par des organisations palestiniennes (voir paragraphe 25 du rapport de l'an dernier) est la suivante : sur 23 bâtiments occupés au total, six ont été évacués et 11 ont été détruits au cours d'actions militaires. Sur les 21 bâtiments restants, 15 étaient précédemment utilisés par le Gouvernement et trois n'étaient pas employés par l'Office au moment de leur occupation.

175. Dans sa note du 15 août 1974, adressée au Ministère israélien des Affaires étrangères, l'Office a protesté contre la **démolition** punitive d'abris de réfugiés, mentionnée au paragraphe 174 du rapport de l'an dernier. Le Ministère a répondu par sa note du 20 octobre 1974, dans laquelle il réaffirmait sa position sur la question. Dans sa note du 13 novembre 1974, l'Office regrettait de ne pouvoir accepter la position du Ministère, demandait à nouveau la cessation de ces démolitions punitives et maintenait ses principales demandes de dédommagement. Pendant l'année considérée, on a enregistré 13 nouvelles démolitions punitives d'abris de réfugiés, qui ont toutes eu lieu dans le Territoire de Gaza. L'Office a demandé un dédommagement et a également protesté auprès du Ministère des Affaires étrangères à propos de ces démolitions, dans sa note du 24 juin 1975.

Créances sur les gouvernements et autres problèmes juridiques

176. Au cours de l'année écoulée, la situation a peu évolué quant au recouvrement des principales créances sur les gouvernements, mentionnées dans les rapports précédents.

177. Le litige entre l'Office et l'un de ses entrepreneurs, mentionné au paragraphe 177 du rapport de l'an dernier ^{17/}, a été soumis à un arbitre nommé par le président de la Cour d'arbitrage de la Chambre internationale de commerce. Cependant, après la première réunion préliminaire convoquée par l'arbitre, l'entrepreneur a demandé à l'Office de reprendre les négociations, et finalement les deux parties ont réglé toutes les questions à l'amiable. L'Office a versé à l'entrepreneur tout ce qui lui était dû, soit 100 000 dinars jordaniens, alors que ce dernier en réclamait 356 000. Ce règlement tenait compte d'une offre faite auparavant par l'Office ainsi que de son estimation de la part des dépenses d'arbitrage qu'il aurait dû payer, si la procédure d'arbitrage avait suivi son cours, et de ce qu'il **lui en aurait coûté en heures de travail perdues par ses fonctionnaires.**

178. Il était question, au paragraphe 179 du rapport de l'an dernier^{17/}, d'une loi en Jordanie qui prévoyait la perception d'une surtaxe téléphonique au profit de l'Université jordanienne. Depuis lors, les autorités jordanienues ont décidé de ne pas réclamer cette surtaxe à l'Office et de l'en exempter.

179. Un litige est survenu entre l'Office et un entrepreneur à propos du transport par mer, de Trieste à Lattaquié, d'une quantité de farine de blé achetée par l'Office. Comme l'encombrement dans le port de Lattaquié retardait le déchargement de la cargaison, l'entrepreneur donna l'ordre au bateau de rentrer à Trieste avant **même que toute la farine de l'Office n'ait été** débarquée. A Trieste, sur la requête de l'entrepreneur, 2.264 tonnes de farine appartenant à l'Office ont été mises sous séquestre par voie de justice. L'Office a fait valoir l'immunité de juridiction et la farine lui a été rendue. L'entrepreneur réclame 350 000 dollars, alléguant que l'Office est responsable des retards survenus à Lattaquié, alors que l'Office réclame le remboursement des frais de transport supplémentaires et des autres frais qui lui ont été occasionnés du fait de l'entrepreneur. L'Office a fait savoir qu'il était **disposé à négocier un règlement à l'amiable et à recourir à l'arbitrage si un règlement s'avère impossible.**

180. Au Liban, les privilèges et immunités diplomatiques accordés par décret présidentiel depuis juin 1963 aux fonctionnaires des Nations Unies de la catégorie D-1 et au-dessus, sont depuis février 1975 également accordés aux fonctionnaires des catégories P-4 et P-5.

F. Opérations financières

181. Les comptes de l'Office et le rapport y relatif du Comité des commissaires aux comptes sont publiés séparément ^{19/}. On ne trouvera par conséquent ici qu'un résumé des opérations financières effectives de l'UNRWA en 1974 et des prévisions concernant les opérations financières en 1975.

182. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des opérations financières de l'Office en 1974.

	<u>En milliers de dollars des Etats-Unis</u>																								
<u>Recettes en 1974:</u>																									
Contributions gouvernementales (y compris CEE)	85 321																								
Contributions d'institutions des Nations Unies	1 124																								
Contributions non gouvernementales	1 244																								
Recettes diverses	1 796																								
Différence de change	<u>(268)</u>																								
Recettes totales	<u>89 217</u>																								
 <u>Dépenses en 1974:</u>																									
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;"></th> <th style="text-align: center; width: 20%;"><u>Opérations renouvelables</u></th> <th style="text-align: center; width: 20%;"><u>Opérations non renouvelables</u></th> <th style="text-align: center; width: 20%;"><u>Total</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services de secours</td> <td style="text-align: right;">36 435</td> <td style="text-align: right;">397</td> <td style="text-align: right;">36 832</td> </tr> <tr> <td>Services de santé</td> <td style="text-align: right;">9 528</td> <td style="text-align: right;">790</td> <td style="text-align: right;">10 318</td> </tr> <tr> <td>Services d'enseignement</td> <td style="text-align: right;">37 428</td> <td style="text-align: right;">861</td> <td style="text-align: right;">38 289</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses (a)</td> <td style="text-align: right;"><u>-</u></td> <td style="text-align: right;"><u>2 710</u></td> <td style="text-align: right;"><u>2 710</u></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Dépenses totales</td> <td style="text-align: right;"><u>83 391</u></td> <td style="text-align: right;"><u>4 758</u></td> <td style="text-align: right;"><u>88 149</u></td> </tr> </tbody> </table>		<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>	Services de secours	36 435	397	36 832	Services de santé	9 528	790	10 318	Services d'enseignement	37 428	861	38 289	Autres dépenses (a)	<u>-</u>	<u>2 710</u>	<u>2 710</u>	Dépenses totales	<u>83 391</u>	<u>4 758</u>	<u>88 149</u>
	<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>																						
Services de secours	36 435	397	36 832																						
Services de santé	9 528	790	10 318																						
Services d'enseignement	37 428	861	38 289																						
Autres dépenses (a)	<u>-</u>	<u>2 710</u>	<u>2 710</u>																						
Dépenses totales	<u>83 391</u>	<u>4 758</u>	<u>88 149</u>																						
Excédent des recettes sur les dépenses	1 068																								

19/ Documents officiels de l'Assemblée générale, Trentième session, Supplément No 7 C (A/10007/Add.3).

A ajouter:

Fonds de roulement au 1er janvier 1974 (après ajustement des comptes des années précédentes)	6 181
Fonds de roulement au 31 décembre 1974, avant constitution de réserves pour les pertes éventuelles de la Caisse de prévoyance de l'Office	7 249

A déduire:

Réserves provisoires pour couvrir les pertes éventuelles de la Caisse de prévoyance de l'Office	2 846
Solde du fonds de roulement au 31 décembre 1974	<u>4 403</u>

(a) N.B. La catégorie "Autres dépenses" comprend principalement une augmentation (1 980 651 dollars) des réserves destinées aux indemnités de fin de service, nécessitée par la dévaluation du dollar des Etats-Unis et des ajustements de salaires, mais comprend également les frais (729 406 dollars) de réparation ou de remplacement de biens appartenant à l'Office, endommagés ou perdus à la suite de troubles locaux.

133. Dans le tableau ci-dessus, on distingue les dépenses afférentes aux "opérations renouvelables" (salaires, fournitures, loyers, subventions et autres dépenses encourues périodiquement) et les dépenses relatives aux "opérations non renouvelables" (améliorations au titre des dépenses d'immobilisation, comme la construction d'abris et de salles de classe, remplacement du matériel hors d'usage et autres dépenses de caractère essentiellement exceptionnel). La distinction est importante car: (a) le coût des opérations renouvelables représente les dépenses entraînées par le maintien intégral des trois programmes - secours, santé et enseignement - que l'Office s'estime tenu de poursuivre en vertu de son mandat, dans la mesure où ses ressources financières le lui permettent, programmes qui ne correspondent pas à une série de projets définis, mais consistent à maintenir indéfiniment des services essentiels qui nécessitent une certaine stabilité financière; et (b) les opérations non renouvelables sont parfois financées par des contributions spéciales qui ne peuvent être utilisées pour les dépenses renouvelables.

184. Le trait dominant du tableau ci-dessus est peut-être que l'Office, pour la première fois depuis de nombreuses années, a réussi à combler le déficit qu'il encourait au début de l'année. Néanmoins, le fonds de roulement de l'Office ne s'élevait en fin d'année qu'à 7 250 000 dollars (avant constitution d'une réserve de 2,8 millions de dollars pour permettre à l'Office de couvrir ses engagements pour imprévus relatifs à la Caisse de prévoyance), soit beaucoup moins que les stocks (11,4 millions de dollars), tandis que l'encaisse disponible ne représentait même pas ce que l'Office dépense en espèces en un mois.

185. La mise en réserve mentionnée au paragraphe précédent d'une partie du fonds de roulement a été nécessaire pour couvrir les pertes éventuelles que pourrait subir la Caisse de prévoyance du personnel local. Vers la fin de 1972, et plus encore en 1973, la dépréciation du dollar des Etats-Unis a causé d'énormes pertes en **capital** à la Caisse de prévoyance, dont les avoirs sont libellés dans cette monnaie. Bien qu'une partie de ces pertes ait été compensée par les intérêts rapportés par les fonds de la Caisse en 1972 et 1973 (peut-être que le solde le sera finalement de la même façon), l'Office a dû mettre en réserve 2,8 millions de dollars de son fonds de roulement pour être sûr de pouvoir faire face, autant que possible, aux engagements de la Caisse, qui sont payables en monnaies locales. En 1974, la Caisse de prévoyance a subi de nouvelles pertes en capital s'élevant à 1,5 million de dollars, à la suite d'une nouvelle dépréciation du dollar, mais ces pertes ont été imputées dans leur totalité au poste des recettes de 1974. Il n'a pas été possible, cependant, de réduire les engagements pour imprévus reportés de 1973.

186. En 1974, les recettes ont augmenté de 30,6 millions de dollars par rapport à 1973 et comme les dépenses ne se sont accrues que de 25,6 millions de dollars, les opérations financières de l'année considérée laissent apparaître un excédent de 1,1 million de dollars, contre un déficit de 3,9 millions de dollars en 1973. L'accroissement des dépenses est principalement dû à trois facteurs qui sont étrangers à la portée ou

à la qualité des opérations de l'Office, à savoir: poursuite de la dépréciation du dollar des Etats-Unis, inflation dans les pays qui abritent les zones d'activité de l'Office et renchérissement des fournitures - notamment alimentaires - offertes à l'Office ou achetées par lui à l'extérieur et importées dans ses zones d'activité. Le développement et l'amélioration des services que l'Office dispense aux réfugiés n'ont que faiblement contribué à l'augmentation des dépenses.

187. Le léger excédent de l'Office en 1974 a également amélioré ses liquidités d'autant, mais c'est surtout grâce au versement à temps, en fin d'année, d'une contribution en espèces qui avait été annoncée, qu'elles sont passées de 1,8 millions de dollars, au début de 1974, à 5,1 millions de dollars à la fin de 1974. Toutefois, malgré cette augmentation, même cette somme n'aurait pas suffi à couvrir les besoins de janvier 1975, et c'est le versement ce mois-là d'arriérés de contributions non encore réglées au 31 décembre 1974 ainsi que le versement à temps de contributions pour 1975 qui ont seuls empêché, alors et pendant les premiers mois de 1975, un arrêt des opérations de l'Office faute de liquidités.

188. Les engagements non réglés et reportés de 1974 (ou d'années antérieures) à 1975 se sont montés à 2,6 millions de dollars. L'augmentation de 300 000 dollars par rapport aux 2,3 millions de dollars reportés de 1973 à 1974 est due en grande partie à l'accroissement des dépenses pour à peu près le même nombre de constructions inachevées. En 1974, les économies réalisées sur le règlement des engagements contractés au cours d'années précédentes ont atteint environ 620 000 dollars, qui ont été versés au fonds de roulement.

189. A la fin de 1974, les contributions annoncées pour 1974 (ou pour des années antérieures), mais non versées, s'élevaient à 8,5 millions de dollars, contre 10,5 millions de dollars à la fin de 1973. Sur ces 8,5 millions de dollars impayés à la fin de 1974, 7,4 millions de dollars

étaient payables en espèces et **1,1 million de dollars en nature, sous forme de** fournitures diverses. La valeur des stocks et des avances aux fournisseurs (marchandises entreposées par l'Office ou en cours de transport), estimée à 12,6 millions de dollars, était sensiblement plus élevée qu'à la fin de 1973 (6,2 millions de dollars) en raison, en partie, de la livraison tardive de certaines contributions en nature annoncées pour 1973 mais, plus encore, en raison de la hausse vertigineuse en 1974 de la valeur en dollars des fournitures, due à l'inflation et à la dépréciation de cette monnaie. Le montant des sommes à recevoir avait également quelque peu augmenté, passant de 700 000 dollars à la fin de 1973 à un million de dollars à la fin de 1974.

190. Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les entrées et sorties de fonds en provenance du NEED (Near East Emergency Donations, Inc.). Pour des raisons d'ordre technique et juridique, ces fonds ne peuvent être considérés comme faisant partie des ressources de l'Office. Au 31 décembre 1974, l'Office avait dépensé l'ensemble des 6,8 millions de dollars des fonds du NEED (y compris 800 000 dollars d'intérêts), notamment pour la fourniture d'abris d'urgence et de l'infrastructure nécessaire à l'assainissement du milieu dans des camps de Jordanie orientale (destinés aux réfugiés et à d'autres personnes déplacées) et de la République arabe syrienne (destinés aux réfugiés déplacés) et pour la construction d'établissements d'enseignement, dont le centre de formation professionnelle d'Amman.

191. Au début de 1975, l'Office a estimé son déficit pour l'année à quelque 46 millions de dollars. Cependant, par la suite, de fortes augmentations des recettes prévues ont réduit le déficit, évalué à 13,2 millions de dollars à l'heure où l'on rédigeait ce rapport. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des opérations financières estimatives de l'Office pour 1975, au **31 août 1975** :

Recettes prévues en 1975:

Contributions gouvernementales (y compris CEE)	102 369
Contributions d'institutions des Nations Unies	4 109
Contributions non gouvernementales	1 387
Recettes diverses	890
Différence de change	<u>(200)</u>
Recettes totales prévues	<u>108 555</u>

Dépenses prévues en 1975:

	<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services de secours	51 119	372	51 491
Services de santé	12 551	976	13 527
Services d'enseignement	50 541	2 974	53 515
Autres dépenses <u>a/</u>	<u>-</u>	<u>3 264</u>	<u>3 264</u>
Dépenses totales prévues	<u>114 211</u>	<u>7 586</u>	<u>121 797</u>

Excédent prévu (déficit) des recettes sur les dépenses (13 242)

A ajouter:

Fonds de roulement au 1er janvier 1975 (avant constitution de réserves pour couvrir les pertes éventuelles de la Caisse de prévoyance)	<u>7 249</u>
Fonds de roulement prévu au 31 décembre 1975, avant constitution de réserves pour les pertes éventuelles de la Caisse de prévoyance	<u>5 993</u>

A déduire:

Réserves provisoires pour couvrir les pertes éventuelles de la Caisse de prévoyance de l'Office <u>b/</u>	<u>2 846</u>
Solde prévu du fonds de roulement au 31 décembre 1975	<u>8 839</u>

a/ La catégorie "Autres dépenses" comprend l'augmentation des réserves destinées aux indemnités de fin de service, nécessité par la dépréciation du dollar des États-Unis et des ajustements de salaires, les dépenses imputables à des troubles locaux et les frais occasionnés par la récupération d'une cargaison de farine qui a été détournée (tout ou partie de ces frais seront peut-être finalement remboursés à l'Office).

b/ Tout ou partie des réserves provisoires prélevées sur le fonds de roulement pour couvrir les pertes éventuelles de la Caisse de prévoyance seront peut-être reversées au fonds de roulement, si toutefois les gains réalisés par la Caisse de prévoyance en 1975 le permettent.

192. On prévoit qu'en 1975 les dépenses afférentes aux opérations renouvelables augmenteront de 30,8 millions de dollars par rapport à 1974, à cause principalement de la poursuite de **la dépréciation monétaire et de l'inflation** mentionnées ci-dessus, mais aussi à cause, en partie, d'un accroissement des effectifs scolaires, d'augmentations normales comme la majoration annuelle des salaires du personnel, et de certaines revalorisations des rémunérations du personnel pour les maintenir si possible au niveau de celles payées aux fonctionnaires des gouvernements locaux. L'inscription au budget ordinaire des Nations Unies, à compter du 1er janvier 1975, des salaires du personnel international qui ne sont pas payés par des institutions des Nations Unies (UNESCO et OMC) a eu pour effet en 1975 de réduire **de 2,7 millions de dollars la part du budget de l'Office qui doit** être financée par des contributions bénévoles. On s'attend à ce que les dépenses non renouvelables qui, comme on l'a vu ci-dessus, sont souvent financées par des contributions spéciales mais qui en 1974 ont été en outre durement touchées par la dépréciation monétaire, s'accroissent de 2,8 millions de dollars et que, par suite, les dépenses totales augmentent de 33,6 millions de dollars par rapport à 1974. Si, comme on le prévoit

actuellement, les recettes n'augmentent que de 19,3 millions de dollars par rapport à 1974, l'Office subira en 1975 un déficit d'environ 13,2 millions de dollars (contre un excédent de 1,1 million de dollars en 1974). Avec un déficit de cette ampleur, l'Office aurait un passif de plusieurs millions de dollars supérieur à son actif, et ne pourrait donc plus poursuivre ses activités jusqu'à la fin de 1975. A l'heure où l'on rédigeait **le présent rapport, on ne savait encore rien.**

193. Une comparaison des tableaux récapitulatifs de 1974 et de 1975 confirme que l'enseignement continue à gagner en importance, bien que son importance relative dans les programmes de l'Office soit quelque peu éclipsée en 1975 par l'accroissement considérable des dépenses afférentes aux services de secours, dû au renchérissement des denrées alimentaires de base. On s'attend à ce que les dépenses renouvelables relatives aux services d'enseignement augmentent de 35 pour cent en 1975, contre moins de 32 pour cent aux services de santé, la différence représentant l'augmentation de l'importance des services d'enseignement par rapport aux services de santé. (Les dépenses renouvelables afférentes aux services de secours augmenteront toutefois de quelque 40 pour cent en raison presque entièrement de hausses de prix). On prévoit également une forte augmentation par rapport à 1974 des dépenses d'équipement pour l'amélioration des locaux scolaires, à condition cependant que les fonds soient disponibles pour effectuer les dépenses inscrites au budget.

194. Outre qu'il a provoqué une augmentation considérable du budget de l'Office pour 1975, l'effritement de la valeur du dollar des Etats-Unis depuis 1971 a considérablement réduit la valeur des placements de la Caisse de prévoyance (qui sont en grande partie libellés en dollars) par rapport à ses engagements. Comme indiqué au paragraphe 191 ci-dessus, 2,8 millions de dollars du fonds de roulement ont été provisoirement mis en réserve pour couvrir l'éventuelle incidence nette de cette dévalorisation.

126. Outre le déficit chronique de son budget, l'Office, pendant l'année considérée, a manqué à plusieurs reprises de liquidités ou de denrées alimentaires, à cause de la livraison ou du versement tardifs de contributions. Parfois, la pénurie de denrées alimentaires fut si agüe que ni les marchandises entreposées par l'Office ni celles en cours de transport ne permirent d'y remédier : l'Office a dû en emprunter aux pays d'accueil, en promettant de les rendre après l'arrivée de contributions, plus tard dans l'année, et utiliser le peu de liquidités dont il disposait pour des achats pressants. Il a aussi été nécessaire, quelquefois, de transférer des denrées de Jordanie orientale dans les territoires occupés, mais ces déplacements ont été mal-aisés et ont entraîné des frais de transport supplémentaires. La livraison ou le versement tardifs de contributions ont donc eu des conséquences encore plus néfastes que les années précédentes et, au 30 juin 1975, il était évident que les difficultés logistiques qui s'ensuivent pour l'Office se feraient sentir dans le courant de la prochaine année de référence. Le sucre, qui provient en totalité d'une contribution en nature, a fait particulièrement défaut, la contribution promise pour l'année considérée n'étant pas arrivée et la farine a été généralement livrée plus tard que prévu. L'Office n'a reçu aucune contribution d'huile entre le 30 novembre 1974 et le 30 juin 1975, et il semblait improbable qu'il en recevrait avant le mois d'octobre; c'est pourquoi il a été contraint d'acheter de l'huile, et ce pour la première fois depuis de nombreuses années. Le riz promis pour 1975 n'est pas attendu avant le mois de septembre 1975. Malgré le déficit budgétaire prévu pour 1974 (qui a été finalement éliminé) et celui prévu pour 1975 (non encore éliminé), l'Office n'a réduit en 1974/1975 aucun de ses services, mais certains mois il a dû procéder à des distributions incomplètes de rations à cause des difficultés logistiques provoquées par l'arrivée tardive de contributions en nature. C'est ainsi qu'entre janvier et avril et entre mai et août 1975, respectivement 1,4 million et 1,3 million de dollars de denrées alimentaires n'ont pu être distribués. Comme il est actuellement improbable que les distributions insuffisantes de la première période pourront être compensées, le budget pour 1975 a été ajusté en conséquence, mais des réserves ont été constituées pour les distributions insuffisantes de la seconde période.

BUDGET POUR 1976 ET BUDGET REVISE POUR 1975

A. Introduction

196. La présente partie du rapport contient le projet de budget pour 1976 et le budget révisé de 1975. Les dépenses effectives de 1974 y sont également indiquées aux fins de comparaison. Le projet initial de budget pour 1975 a été soumis à l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, dans le rapport du Commissaire général pour 1973/1974^{20/} et le projet de budget révisé, dans la note du Commissaire général sur le projet de budget révisé pour 1974 et 1975^{21/}, mais l'accélération de l'inflation en général et la hausse du coût de la vie pour le personnel en particulier, constatées depuis, ont nécessité de nouvelles corrections importantes des prévisions pour 1975. Ce sont ces prévisions à nouveau corrigées qui sont maintenant présentées. Les dépenses totales pour 1976 sont estimées à 139 706 000 dollars, alors que les prévisions révisées pour 1975 atteignent 121 797 000 dollars et les dépenses effectives pour 1974 88 149 000 dollars. Ces chiffres globaux comprennent les dépenses renouvelables et non renouvelables; chaque catégorie de dépenses est présentée séparément ci-après^{22/}.

197. Les prévisions de dépenses pour 1976 ont été établies à partir des prix courants (au 31 août 1975). Le tableau qui suit montre comment l'accélération de l'inflation et des taux de change défavorables ont fortement accru les dépenses depuis 1973, bien que le taux d'accroissement devrait fléchir sensiblement en 1976 :

20/ Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 13 (A/9613).

21/ Ibid., vingt-neuvième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/SPC/172.

22/ Les "dépenses renouvelables" comprennent les salaires, les fournitures, les loyers, les subventions et autres dépenses qui se renouvellent périodiquement. Les "dépenses non renouvelables" comprennent la construction, l'équipement et toutes autres dépenses qui ne reviennent pas à intervalles réguliers et qui, si nécessaire, peuvent être différées, dans la plupart des cas, sans entraîner de difficultés immédiates. En outre, elles dépendent dans une certaine mesure de contributions spéciales. Les dépenses renouvelables, au contraire font partie intégrante des programmes de base que l'Office ne peut réduire, même peu de temps, sans que les réfugiés en pâtissent et sans entraîner de graves répercussions.

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Augmentation par rapport à l'année précédente</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>	<u>Dépenses totales</u>
1971	47 129	2 033	1 302	48 431
1972	51 024	3 895	1 102	52 126
1973	59 851 ^{a/}	8 827	2 681	62 532 ^{a/}
1974	83 391 ^{a/}	23 540	4 758	88 149 ^{a/}
1975 (est.)	114 211 ^{a/}	30 820	7 586	121 797 ^{a/}
1976 (est.)	132 975 ^{a/}	18 764	6 731	139 706 ^{a/}

^{a/} Avant 1973, les dépenses renouvelables et totales comprenaient une réserve d'environ 1,4 million de dollars pour le paiement aux gouvernements locaux de services de secours, de santé et d'enseignement assurés aux réfugiés. Depuis 1973, cette réserve ne figure plus dans les prévisions budgétaires.

198. Dans le budget de 1976, sur une augmentation des dépenses totales de 17,9 millions de dollars par rapport au budget révisé de 1975, près de 13,8 millions de dollars sont imputables à l'inflation. La part de cette augmentation due à d'autres facteurs que l'inflation est estimée à 4,1 millions de dollars, dont 1,9 million de dollars pour le développement normal des programmes (notamment du programme d'enseignement, à la suite de l'accroissement des effectifs scolaires), 1,2 million de dollars pour les majorations annuelles des salaires de tout le personnel et les augmentations de salaire consécutives à l'avancement d'enseignants et 1,3 million de dollars pour de petites améliorations et des postes divers, qui sont en partie compensés par une réduction de 900 000 dollars des dépenses non renouvelables. Il faut remarquer que le budget de 1976 ne prévoit aucun accroissement sensible des effectifs du personnel, sauf dans les services d'enseignement, où l'on prévoit le recrutement de nouveaux enseignants et inspecteurs pour faire face à la poussée des effectifs scolaires.

199. L'inflation a sur les dépenses afférentes au personnel un effet particulièrement sensible, puisque la nature des programmes de l'Office est telle

que ces dépenses représentent une forte proportion du budget, et elle est la principale responsable de l'augmentation annuelle des dépenses de l'Office. Cet effet est double: à mesure que les rémunérations du personnel sont majorées pour compenser la hausse du coût de la vie, les dépenses renouvelables de l'Office augmentent; en outre, des crédits non renouvelables doivent être prévus pour l'augmentation qui s'ensuit des droits du personnel aux indemnités de cessation de service, calculées d'après le temps de service. Les dépenses entraînées par ce dernier effet, bien qu'en principe elles soient non renouvelables, finissent à force de se répéter par ressembler à des dépenses renouvelables quand l'inflation est persistante, comme c'est le cas actuellement.

200. Il faut remarquer que rien n'a été prévu dans le budget dans l'éventualité d'une liquidation forcée de l'Office pour insolvabilité ou autre. Si tel était le cas, les indemnités de cessation de service à verser aux 15 500 fonctionnaires locaux de l'Office pourraient coûter presque deux fois plus cher (étant donné que l'Office serait probablement incapable de trouver d'autres emplois ne serait-ce qu'à la moitié d'entre eux), ce qui pourrait augmenter les engagements de l'Office de 12 à 13 millions de dollars.

Dépenses renouvelables

201. La très forte hausse des dépenses renouvelables en 1975 (114 211 000 dollars contre 83 391 000 dollars en 1974) est principalement due au renchérissement de denrées alimentaires, d'autres fournitures et de services, à des ajustements effectués sur les rémunérations du personnel local de l'Office pour compenser l'élévation du coût de la vie et à la dépréciation du dollar des Etats-Unis. Parmi les autres facteurs de hausse, il faut citer: l'accroissement naturel du nombre des réfugiés bénéficiant des services (autres que les rations de base, qui sont limitées par un plafond) dispensés par l'Office (ceci est particulièrement vrai de l'augmentation du nombre des enfants scolarisés) et les majorations annuelles normales des salaires du personnel.

202. Le budget des dépenses renouvelables en 1976 est fixé à 132 975 000 dollars contre 114 211 000 dollars en 1975 (budget révisé) et 83 391 000 dollars en 1974 (dépenses effectives). Les estimations pour 1976 prévoient 3,7 millions de dollars environ d'accroissement annuel "normal" (notamment pour l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés et les majorations annuelles des salaires du personnel), quelque 13,8 millions de dollars pour une augmentation des dépenses dues à l'inflation et 1,2 million de dollars pour des améliorations indispensables de services et de postes divers, soit une augmentation totale des dépenses renouvelables de 18,8 millions de dollars par rapport au budget révisé de 1975.

Dépenses non renouvelables

203. Le budget des dépenses non renouvelables en 1976 est fixé à 6 731 000 dollars contre 7 586 000 dollars en 1975 (budget révisé) et 4 758 000 dollars en 1974 (dépenses effectives). Dans les estimations pour 1976, on a prévu 699.000 dollars pour le remplacement de matériel hors d'usage, 3 774 000 dollars pour des améliorations ou des remplacements urgents d'infrastructure, notamment dans les établissements d'enseignement, les abris et les installations sanitaires et d'assainissement du milieu, 2 203 000 dollars, à titre de **dépense non renouvelable (ajustement pour indemnités de fin de service)**, pour l'inclusion dans les salaires d'une partie de l'indemnité de vie chère versée au personnel local et 55.000 dollars pour la formation de personnel. Les principales dépenses sont exposées au titre de chacune des grandes activités de l'Office, dans les paragraphes qui suivent.

Généralités

204. Pour les services de secours, on a seulement prévu le maintien des services normaux en 1976, mais on s'attend à une augmentation des dépenses renouvelables par rapport à 1975, en raison du relèvement des indemnités de vie chère

et autres allocations versées au personnel et du renchérissement des fournitures et des services. Les dépenses non renouvelables prévues sont destinées à des améliorations diverses des centres d'alimentation d'appoint et à la réparation indispensable d'abris, de routes et de chemins dans les camps.

205. Pour les services de santé, on a prévu de satisfaire en 1976 les besoins essentiels d'une population légèrement plus nombreuse, mais on pense que les dépenses relatives au personnel et autres seront plus élevées qu'en 1975, bien que l'augmentation du personnel nécessaire sera faible. On a également prévu des dépenses pour le remplacement indispensable de matériel dans les installations médicales et sanitaires des camps et pour certaines améliorations fortement souhaitables d'installations en général. Au titre de l'assainissement du milieu, des crédits sont prévus pour la participation de l'Office à de modestes projets d'amélioration des camps auxquels participent également les réfugiés qui en bénéficient.

206. Pour les services d'enseignement, l'accroissement prévu des dépenses est surtout dû à des réserves pour couvrir les ajustements d'indemnités de vie chère versées au personnel et pour faire face à l'accroissement du nombre d'enfants scolarisés (environ 12.000 de plus qu'en 1975). En 1976, les services d'enseignement représenteront approximativement 47 pour cent du budget total, contre 40 pour cent aux services de secours, 11 pour cent aux services de santé et 2 pour cent aux autres postes (les chiffres correspondants du budget révisé pour 1975 sont les suivants: 44 pour cent pour les services d'enseignement, 42 pour cent pour les services de secours, 11 pour cent pour les services de santé et 3 pour cent pour d'autres postes.).

B. Projet de budget

207. Les prévisions de dépenses pour 1976 sont récapitulées dans les tableaux ci-après, qui indiquent également les chiffres correspondants pour 1975 (budget révisé) et 1974 (dépenses effectives). Le tableau A montre les prévisions relatives aux dépenses renouvelables, le tableau B celles concernant les dépenses non renouvelables et le tableau C celles ayant trait aux dépenses totales. Les paragraphes qui suivent les tableaux contiennent une brève analyse des **prévisions** de dépenses pour 1976.

Tableau A

Dépenses renouvelables

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1976</u>	<u>1975</u>	<u>1974</u>
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions révisées</u>	<u>Dépenses effectives</u>
<u>Titre I</u> <u>Services de secours</u>			
Rations de base	39 436	36 897	26 293
Alimentation d'appoint	6 527	5 963	3 914
Abris	406	393	336
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	1 178	1 042	791
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>7 777</u>	<u>6 824</u>	<u>5 101</u>
Total du titre I	<u>55 324</u>	<u>51 119</u>	<u>36 435</u>
<u>Titre II</u> <u>Services de santé</u>			
Services médicaux	8 635	7 444	5 624
Assainissement du milieu	3 533	2 942	2 265
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>2 500</u>	<u>2 165</u>	<u>1 639</u>
Total du titre II	<u>14 668</u>	<u>12 551</u>	<u>9 528</u>
<u>Titre III</u> <u>Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	48 775	38 271	28 145
Formation professionnelle et technique	8 007	6 930	5 223
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>6 201</u>	<u>5 340</u>	<u>4 060</u>
Total du titre III	<u>62 983</u>	<u>50 541</u>	<u>37 428</u>
<u>Titre IV</u> <u>Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	7 528	6 760	4 937
Autres services intérieurs	5 821	4 865	3 754
Administration générale	<u>3 129</u>	<u>2 704</u>	<u>2 109</u>
Total du titre IV	<u>16 478</u>	<u>14 329</u>	<u>10 800</u>
Montant des dépenses communes réparties entre les divers programmes	<u>(16 478)</u>	<u>(14 329)</u>	<u>(10 800)</u>
<u>Titre V</u> <u>Autres dépenses</u>			
Dépenses imputables à des troubles intérieurs	-	-	-
Ajustement des crédits prévus pour les indemnités de cessation de service	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-
Total du titre V	-	-	-
Total général	<u>132 975</u>	<u>114 211</u>	<u>83 391</u>

Tableau B

Depenses non renouvelables

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1976</u>	<u>1975</u>	<u>1974</u>
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Dépenses</u>
		<u>révisées</u>	<u>effectives</u>
<u>Titre I</u> <u>Services de secours</u>			
Rations de base	15	6	21
Alimentation d'appoint	226	28	27
Abris	315	156	129
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	-	1	-
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>250</u>	<u>181</u>	<u>220</u>
Total du titre I	<u>806</u>	<u>372</u>	<u>397</u>
<u>Titre II</u> <u>Services de santé</u>			
Services médicaux	457	607	520
Assainissement du milieu	421	327	218
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>55</u>	<u>42</u>	<u>53</u>
Total du titre II	<u>933</u>	<u>976</u>	<u>791</u>
<u>Titre III</u> <u>Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	2 530	2 403	361
Formation professionnelle et technique	150	483	387
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>109</u>	<u>88</u>	<u>113</u>
Total du titre III	<u>2 789</u>	<u>2 974</u>	<u>861</u>
<u>Titre IV</u> <u>Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	390	268	314
Autres services intérieurs	17	34	49
Administration générale	<u>7</u>	<u>9</u>	<u>23</u>
Total du titre IV	<u>414</u>	<u>311</u>	<u>386</u>
Montant des dépenses communes réparties entre les divers programmes	<u>(414)</u>	<u>(311)</u>	<u>(386)</u>
<u>Titre V</u> <u>Autres dépenses</u>			
Dépenses imputables à des troubles intérieurs	-	183	729
Ajustement des crédits prévus pour les indemnités de cessation de service	2 203	2 964	1 980
Autres dépenses	<u>-</u>	<u>112</u>	<u>-</u>
Total du titre V	<u>2 203</u>	<u>3 264</u>	<u>2 709</u>
Total général	<u>6 731</u>	<u>7 586</u>	<u>4 758</u>

Tableau C

Dépenses totales

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1976</u>	<u>1975</u>	<u>1974</u>
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Dépenses</u>
		<u>révisées</u>	<u>effectives</u>
<u>Titre I</u> <u>Services de secours</u>			
Rations de base	39 451	36 903	26 314
Alimentation d'appoint	6 753	5 991	3 941
Abris	721	549	465
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	1 178	1 043	791
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>8 927</u>	<u>7 005</u>	<u>5 321</u>
Total du titre I	<u>56 130</u>	<u>51 491</u>	<u>36 832</u>
<u>Titre II</u> <u>Services de santé</u>			
Services médicaux	9 092	8 051	6 144
Assainissement du milieu	3 954	3 269	2 483
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>2 555</u>	<u>2 207</u>	<u>1 692</u>
Total du titre II	<u>15 601</u>	<u>13 527</u>	<u>10 319</u>
<u>Titre III</u> <u>Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	51 305	40 674	28 506
Formation professionnelle et technique	8 157	7 413	5 610
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>6 310</u>	<u>5 428</u>	<u>4 173</u>
Total du titre III	<u>65 772</u>	<u>53 515</u>	<u>38 289</u>
<u>Titre IV</u> <u>Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	7 918	7 028	5 251
Autres services intérieurs	5 838	4 899	3 803
Administration générale	<u>3 136</u>	<u>2 713</u>	<u>2 132</u>
Total du titre IV	16 892	14 640	11 186
Montant des dépenses communes réparties entre les divers programmes	<u>(16 892)</u>	<u>(14 640)</u>	<u>(11 186)</u>
<u>Titre V</u> <u>Autres dépenses</u>			
Dépenses imputables à des troubles intérieurs	-	188	729
Ajustement des crédits prévus pour les indemnités de cessation de service	2 203	2 964	1 980
Autres dépenses	-	112	-
Total du titre V	<u>2 203</u>	<u>3 264</u>	<u>2 709</u>
Total général	<u>139 706</u>	<u>121 797</u>	<u>88 149</u>

Services de secours

Rations de base

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1976 - Prévisions	39 451 000	39 436 000	15 000
1975 - Prévisions révisées	36 902 000	36 897 000	6 000
1974 - Dépenses effectives	26 314 000	26 293 000	21 000

208. La composition de la ration de base est indiquée au paragraphe 55 ci-dessus. Les dépenses inscrites à ce **chapitre couvrent** à la fois l'achat et la distribution des rations de base, mais les frais de transport et d'entreposage des rations dans les zones d'activité de l'UNRWA figurent au chapitre "Services d'approvisionnement et de transport" (paragraphe 232 ci-dessous). Le projet de budget pour 1976 **prévoit la distribution de rations, tout au long de l'année, à environ le même nombre de bénéficiaires qu'en 1975.**

209. L'augmentation de 2 539 000 dollars des dépenses renouvelables prévue pour 1976 est imputable aux denrées alimentaires qui devraient être distribuées en quantités plus importantes qu'en 1975, année au début de laquelle des difficultés logistiques ont contraint pendant quelques mois l'Office à des distributions insuffisantes de rations (1 343 000 dollars), au renchérissement des denrées alimentaires, notamment du sucre (621 000 dollars), à l'augmentation des dépenses relatives au personnel (187 000 dollars principalement pour les indemnités de vie chère) et à d'autres augmentations de coûts unitaires divers (21 000 dollars) ainsi qu'à l'ajustement en 1975 de la valeur de contributions en nature qui avaient été surestimées en 1974 (367 000 dollars).

210. Les 15 000 dollars inclus dans les prévisions de dépenses non renouvelables pour 1976 sont destinés au remplacement de matériel usagé et à diverses **améliorations mineures.**

Alimentation d'appoint

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1976 - Prévisions	6 753 000	6 527 000	226 000
1975 - Prévisions révisées	5 991 000	5 963 000	28 000
1974 - Dépenses effectives	3 941 000	3 914 000	27 000

211. Ce programme est exposé aux paragraphes 104 à 110 ci-dessus ainsi qu'au tableau 8 de l'annexe I. Comme dans le cas des rations de base (paragraphe 208 ci-dessus), les frais de transport et d'entreposage dans les zones d'activité de l'UNRWA figurent au chapitre "Services d'approvisionnement et de transport".

212. L'augmentation de 564 000 dollars des dépenses renouvelables prévue pour 1976 est principalement imputable à l'augmentation des dépenses relatives au personnel (pour la plupart directement liées au coût de la vie), aux fournitures et aux services. On prévoit que cette augmentation sera largement couverte par la contribution spéciale qui sera fournie pour ce programme par la Communauté économique européenne.

213. Les dépenses non renouvelables prévues au budget de 1976, soit 226,000 dollars, sont destinées à l'amélioration des installations existantes qui en ont grand besoin (163 000 dollars) et au remplacement de matériel et de meubles indispensables usagés (63 000 dollars).

Abris

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1976 - Prévisions	721 000	406 000	315 000
1975 - Prévisions révisées	549 000	393 000	156 000
1974 - Dépenses effectives	465 000	336 000	129 000

214. Ce programme fait l'objet des paragraphes 57 à 70 ci-dessus et du tableau 4 de l'annexe I. Les prévisions des dépenses renouvelables en 1976 comprennent 319 000 dollars pour le loyer des terrains de certains camps dont

la plupart constituent des contributions en nature des gouvernements. La légère augmentation des dépenses renouvelables (13 000 dollars) est **entièrement imputable à l'inflation.**

215. Les dépenses non renouvelables (315 000 dollars) prévues au projet de budget de 1976 sont principalement destinées à des améliorations diverses d'abris et à la refectio*n* indispensable de routes, de chemins et des caniveaux correspondants dans des camps.

Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

	Dépenses <u>totales</u> (en dollars)	Dépenses <u>renouvelables</u> (en dollars)	Dépenses non <u>renouvelables</u> (en dollars)
1976 - Prévisions	1 178 000	1 178 000	-
1975 - Prévisions révisées	1 043 000	1 042 000	1.000
1974 - Dépenses effectives	791 000	791 000	-

216. Les prévisions du présent chapitre tiennent compte d'une aide **supplémentaire accordée aux réfugiés se trouvant dans une situation particulièrement difficile (qui s'ajoutera aux secours assurés d'une manière générale aux réfugiés dans le besoin).** Cette aide est limitée à l'assistance sociale individuelle et à la distribution de couvertures, de pétrole lampant, de savon et de vêtements et layettes usagés, reçus à titre de dons. Ce programme est exposé aux paragraphes **71 à 77 ci-dessus.** Malheureusement, sa situation financière actuelle empêche l'Office de prévoir de plus gros crédits pour répondre aux besoins particuliers des vieillards, des veuves ayant des enfants en bas âge et des malades chroniques. Il ne peut envisager d'apporter une assistance, sous une forme ou une autre, que dans les cas les plus urgents.

217. L'augmentation prévue de 136 000 dollars des dépenses renouvelables dans le projet de budget de 1976 s'explique par le relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel (70 000 dollars), les réserves **pour compenser** les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles **relatives au** personnel (23 000 dollars), de légères améliorations des services. (32 000 dollars), **les majorations normales des salaires du personnel (7 000 dollars) et par des dépenses diverses (4 000 dollars).**

Services de santé

Services médicaux

	Dépenses <u>totales</u> (en dollars)	Dépenses <u>renouvelables</u> (en dollars)	Dépenses non <u>renouvelables</u> (en dollars)
1976 - Prévisions	9 092 000	8 635 000	457 000
1975 - Prévisions révisées	8 051 000	7 444 000	607 000
1974 - Dépenses effectives	6 144 000	5 624 000	520 000

218. Les programmes de médecine préventive et curative de l'Office font l'objet des paragraphes 78 à 99 ci-dessus et des tableaux 5 à 7 de l'annexe I. L'Office a toujours eu pour objectif d'assurer des services de santé d'un niveau au moins égal à ceux dispensés par les **Gouvernements** des pays d'accueil à leurs ressortissants nécessiteux. La hausse rapide des frais d'hospitalisation et le coût croissant des fournitures, des services publics ou privés et de la rémunération du personnel, rendent de plus en plus difficile la réalisation de cet objectif.

219. L'accroissement des dépenses renouvelables (1 191 000 dollars) dans le projet de budget pour 1976 est dû à l'augmentation des indemnités de vie chère versées au personnel (867 000 dollars), aux majorations normales des salaires du personnel (35 000 dollars), au gonflement des dépenses autres que celles relatives au personnel (112 000 dollars), au développement normal du programme (25 000 dollars) et à diverses augmentations de dépenses nécessitées par l'accroissement de la population réfugiée (102 000 dollars).

220. Les dépenses non renouvelables (457 000 dollars) prévues pour 1976 doivent principalement servir à la construction de deux dispensaires actuellement installés dans des bâtiments loués très défectueux et à diverses autres améliorations, de moindre importance (392 000 dollars), ainsi qu'au remplacement de matériel essentiel (20 000 dollars) et à la formation en cours d'emploi de personnel (45 000 dollars).

Assainissement du milieu

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1976 - Prévisions	3 954 000	3 533 000	421 000
1977 - Prévisions révisées	3 269 000	2 942 000	327 000
1974 - Dépenses effectives	2 483 000	2 265 000	218 000

221. Les programmes inscrits au présent chapitre sont décrits aux paragraphes 100 à 103 ci-dessus. Les dépenses prévues pour 1976 permettront seulement de faire face aux besoins fondamentaux minimums, jugés indispensables au maintien des services collectifs essentiels d'assainissement et d'approvisionnement en eau, garantissant des conditions raisonnables de salubrité. Une fois de plus, l'Office, en raison de l'augmentation de dépenses contre laquelle il ne peut rien, a du mal à relever le niveau actuel de ses normes en matière d'assainissement, mais, comme on l'a vu aux paragraphes 59, 67 et 68 ci-dessus, maintes améliorations mineures ont été effectuées en collaboration avec les réfugiés et les pouvoirs publics.

222. L'augmentation de 591 000 dollars des dépenses renouvelables en 1976 est prévue pour le relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel (474 000 dollars), les majorations annuelles des salaires du personnel (49 000 dollars), le gonflement des dépenses autres que celles relatives au personnel (34 000 dollars) et pour des postes divers (34 000 dollars).

223. Les dépenses non renouvelables prévues en 1976 (421 000 dollars) sont destinées au remplacement de véhicules affectés à certaines tâches et de tracteurs hors d'usage, de conduites d'eau corrodées et de brouettes (128 000 dollars), à des améliorations essentielles de l'infrastructure, principalement en vue de réduire au minimum les risques de graves épidémies d'affections intestinales parmi les réfugiés vivant dans les camps (291 000 dollars) et à la formation en cours d'emploi de personnel (2 000 dollars). Les améliorations d'infrastructure prévues devraient être en grande partie réalisées avec la participation des réfugiés, dans le cadre de projets qui prévoient cette participation.

Enseignement et formation

Enseignement général

	<u>Dépenses</u> <u>totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses</u> <u>renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non</u> <u>renouvelables</u> (en dollars)
1976 - Prévisions	51 305 000	48 775 000	2 530 000
1975 - Prévisions révisées	40 674 000	38 271 000	2 403 000
1974 - Dépenses effectives	28 506 000	28 145 000	361 000

224. Le programme d'enseignement général de l'Office figure aux paragraphes 113 à 154 ci-dessus et aux tableaux 9 à 12 de l'annexe I. Certaines activités de moindre importance, menées en dehors des écoles UNRWA/UNESCO, sont également décrites dans ce chapitre: activités pour la jeunesse (par. 73 et 74), activités pour les enfants d'âge préscolaire (par. 75) et activités destinées aux femmes (par. 76). Bien qu'elles soient considérées comme faisant partie du programme d'enseignement général de l'Office, ces activités ne sont poursuivies que si des contributions spéciales sont versées à cet effet ou si d'autres institutions maintiennent les programmes analogues qu'elles organisent.

(On a supposé, en établissant le projet de budget pour 1976, que le programme aurait la même portée qu'en 1975). Ce programme comprend également l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO (paragraphes 148 à 153 ci-dessus) qui assure la formation en cours d'emploi d'enseignants et s'efforce d'améliorer le fond et la forme des programmes proposés dans les écoles de l'Office.

225. L'augmentation de 10 504 000 dollars des dépenses renouvelables inscrite au projet de budget pour 1976 reflète en partie la poursuite de l'accroissement des effectifs scolaires estimé à quelque 12 000 élèves pendant l'exercice 1976, qui reviendra à l'Office à 1 745 000 dollars environ. L'accroissement prévu des dépenses renouvelables en 1976 est également dû au relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel (6 268 000 dollars), aux majorations normales des salaires et aux avancements du personnel (1 311 000 dollars), à certaines améliorations essentielles des services (923 000 dollars) et aux réserves pour compenser les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (257 000 dollars).

226. Les 2 530 000 dollars prévus pour 1976, au titre des dépenses non renouvelables, comprennent des réserves pour la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe afin d'éviter l'utilisation des salles par trois classes différentes et de remplacer les locaux défectueux (2 164 000 dollars), le remplacement du matériel essentiel hors d'usage, l'achat de livres de bibliothèque et d'autres fournitures ainsi que des améliorations mineures d'infrastructure (366 000 dollars).

Formation professionnelle et technique

	<u>Dépenses</u> <u>totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses</u> <u>renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non</u> <u>renouvelables</u> (en dollars)
1976 - Prévisions	8 157 000	8 007 000	150 000
1975 - Prévisions révisées	7 413 000	6 930 000	483 000
1974 - Dépenses effectives	5 610 000	5 223 000	387 000

227. Ces programmes sont exposés en détail aux paragraphes 139 à 154 ci-dessus et aux tableaux 13 et 14 de l'annexe I. Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à couvrir les dépenses relatives aux cours de formation **professionnelle, technique et pédagogique, dispensés dans les centres de formation de l'Office.** Les dépenses prévues permettront d'y accueillir au total 4 600 élèves tout au long de l'exercice 1976. On n'a pas prévu de crédits pour la construction de locaux supplémentaires en 1976, mais les établissements existants recevront un peu plus d'élèves que pendant l'année scolaire 1974/1975. **Les centres de Gaza et de Siblène devraient continuer à fonctionner en externats durant 1975/1976.**

228. Les crédits prévus sont également destinés à accorder des bourses d'études dans les universités situées dans les zones d'activité de l'Office (par. 154 et tableau 14 de l'annexe I), le montant des bourses qui, dans la plupart des cas, **est au maximum de 600 dollars par an étant fonction de la situation financière des candidats.** Au cours des années passées, nombre de bourses ont été financées par des contributions spéciales qui couvrent normalement tous les frais d'études. En 1976, on s'attend cependant que, sur un total de 195 000 dollars affectés au programme des bourses d'études, seuls 40 000 dollars soient financés par des contributions spéciales.

229. Sont également inscrites à ce chapitre certaines activités secondaires: formation artisanale des adultes (financée en grande partie par des contributions spéciales), formation des enfants handicapés et formation professionnelle et formation d'infirmières dans des centres ne relevant pas de l'UNRWA.

230. L'augmentation de 1 077 000 dollars des dépenses renouvelables prévue pour 1976 servira à l'accueil de nouveaux élèves pendant les années scolaires 1975/76 et 1976/77 (83 000 dollars), au relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel (798 000 dollars), aux majorations normales des salaires (73 000 dollars), à **compenser** les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (40 000 dollars) et à des améliorations mineures (83 000 dollars).

231. Le crédit de 150 000 dollars prévu au titre des dépenses non renouvelables servira uniquement à financer le remplacement du matériel essentiel hors d'usage (80 000 dollars), à effectuer des améliorations mineures de l'infrastructure (64 000 dollars) et à la formation en cours d'emploi du personnel (6 000 dollars).

Dépenses communes

Services d'approvisionnement et de transport

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1976 - Prévisions	7 918 000	7 528 000	390 000
1975 - Prévisions révisées	7 028 000	6 760 000	268 000
1974 - Dépenses effectives	5 251 000	4 937 000	314 000

232. Le présent chapitre intéresse l'ensemble des dépenses relatives à l'achat, au contrôle et à l'entreposage des fournitures et du matériel, aux frais portuaires et au transport de personnes et de marchandises dans les zones d'activité de l'Office.

233. L'augmentation de 768 000 dollars des dépenses renouvelables prévue pour 1976 s'explique par le relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel (577 000 dollars), les majorations normales des salaires du personnel (56 000 dollars), les réserves destinées à compenser les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (101 000 dollars) et par diverses augmentations (34 000 dollars).

234. Le crédit de 390.000 dollars pour les dépenses non renouvelables en 1976 servira à remplacer des véhicules vétustes hors d'usage, affectés au transport de personnes ou de marchandises (381 000 dollars), l'outillage dans les ateliers de réparation des véhicules de transport automobile (5 000 dollars) et à effectuer d'autres améliorations mineures de l'infrastructure (4 000 dollars).

Autres services intérieurs

	Dépenses <u>totales</u> (en dollars)	Dépenses <u>renouvelables</u> (en dollars)	Dépenses non <u>renouvelables</u> (en dollars)
1976 - Prévisions	5 833 000	5 821 000	17 000
1975 - Prévisions révisées	4 899 000	4 365 000	34 000
1974 - Dépenses effectives	3 603 000	3 754 000	49 000

235. Ce chapitre comprend les dépenses suivantes : enquêtes pour déterminer les droits des réfugiés à l'assistance de l'Office; services administratifs et du personnel; services linguistique, juridique, financier et informatique; **vérification** des comptes par un service de l'UNRWA et par des contrôleurs de l'extérieur; services techniques (architecture et génie civil) et services de protection.

236. L'augmentation de 956 000 dollars des dépenses renouvelables en 1976 servira au relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel (823 000 dollars), aux majorations normales des salaires du personnel (64 000 dollars), à des améliorations essentielles des services (21 000 dollars), à compenser les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (11 000 dollars) et à des dépenses diverses (37 000 dollars). Les 17 000 dollars prévus au titre des dépenses non renouvelables en 1976 serviront notamment à remplacer le mobilier et l'équipement de bureau indispensables, hors d'usage.

Administration générale

	<u>Dépenses</u> <u>totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses</u> <u>renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non</u> <u>renouvelables</u> (en dollars).
1976 - Prévisions	3 136 000	3 129 000	7 000
1975 - Prévisions révisées	2 713 000	2 704 000	9 000
1974 - Dépenses effectives	2 132 000	2 109 000	23 000

237. Ce chapitre indique les dépenses relatives aux services d'administration générale du siège de l'Office à Beyrouth, des cinq bureaux de zone (y compris les services à l'échelon des districts et des camps), des bureaux de liaison de New York, de Genève et du Caire, et aux services d'information.

238. L'augmentation de 425 000 dollars des dépenses renouvelables prévue pour 1976 est imputable au relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel (366 000 dollars), aux majorations normales des salaires du **personnel** (22 000 dollars), aux réserves destinées à compenser les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (11 000 dollars), à des améliorations mineures des services (8 000 dollars) et à divers postes (13 000 dollars).

239. Les 7 000 dollars inscrits au budget des dépenses non renouvelables en 1976 serviront essentiellement à remplacer le matériel audio-visuel hors d'usage.

Répartition des dépenses communes

240. Les tableaux récapitulatifs figurant au paragraphe 207 ci-dessus **indiquent la répartition des charges communes entre les trois principaux secteurs** d'activité de l'Office : secours, santé et enseignement. Toute ventilation de ce genre comporte nécessairement un élément d'appréciation, mais les pourcentages imputés, qui constituent des moyennes pondérées, ont été calculés et vérifiés périodiquement à partir d'une analyse détaillée de toutes les activités de tous les bureaux de l'Office. L'analyse la plus récente date de 1973.

Autres dépenses

	Dépenses <u>totales</u> (en dollars)	Dépenses <u>renouvelables</u> (en dollars)	Dépenses non <u>renouvelables</u> (en dollars)
1976 - Prévisions	2 203 000	-	2 203 000
1975 - Prévisions révisées	3 264 000	-	3 264 000
1974 - Dépenses effectives	2 709 000	-	2 709 000

241. Les 2 203 000 dollars prévus pour les dépenses non renouvelables en 1976 sont destinés à couvrir les frais afférents aux indemnités de fin de service versées au personnel local, occasionnés par l'inclusion d'une partie des indemnités de vie chère dans les salaires.

242. Le projet de budget pour 1975 ne prévoit aucun crédit pour la **reconstruction ou la réparation** éventuelles d'abris de réfugiés ou d'installations de l'Office qui pourraient être démolis ou endommagés à la suite de troubles dans la région.

C. Financement du budget - 1975 et 1976

243. Les problèmes aigus que pose à l'Office le financement du budget révisé pour 1975 et du projet de budget pour 1976 ressortent du tableau récapitulatif ci-dessous :

	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
	1976	1975
Dépenses prévues pour chaque budget	<u>139 706</u>	<u>121 797</u>
Recettes prévues provenant de :		
- Contributions gouvernementales	77 753	102 369
- Contributions d'institutions des Nations Unies	4 675	4 109
- Contributions non gouvernementales	1 400	1 387
- Recettes diverses	900	890
- Différence de change	<u> </u>	<u>(200)</u>
Total des recettes prévues	<u>84 728</u>	<u>108 555</u>
Excédent prévu; (déficit)	(54 978)	(13 242)

244. Etant donné qu'au moment de la préparation du budget les gouvernements et les autres donateurs n'ont pas encore annoncé les contributions qu'ils feront l'année suivante, l'estimation des recettes pour 1976 n'est pour ainsi dire rien d'autre qu'une extrapolation des contributions ordinaires de 1975, exception faite des contributions spéciales limitées expressément ou implicitement à une année et aussi de quelques contributions annoncées pour une année antérieure mais non reçues ou inutilisées avant 1975 et incluses dans les recettes de cette année-là.

Répertoire des tableaux

1. Effectif total des réfugiés immatriculés, par catégorie d'immatriculation
2. Récapitulation des changements concernant les rationnaires
3. Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiée immatriculée
4. Répartition de l'effectif total des réfugiés immatriculés et des habitants des camps
5. Nombre de consultations dans les dispensaires gérés ou subventionnés par l'Office
6. Nombre de lits d'hôpital réservés aux malades de l'Office
7. Hygiène maternelle et infantile
8. Programmes d'alimentation d'appoint
9. Effectifs des classes primaires élémentaires et primaires supérieures des écoles UNRWA/UNESCO
10. Nombre d'élèves réfugiés fréquentant des écoles publiques ou privées
11. Effectif des élèves dans les écoles UNRWA/UNESCO
12. Répartition des enfants réfugiés scolarisés
13. Capacité d'accueil des centres UNRWA/UNESCO de formation professionnelle et technique
14. Répartition par discipline et par pays des titulaires de bourses d'études supérieures
15. Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement
16. Etat détaillé des recettes de l'UNRWA (1er mai 1950 - 31 décembre 1975)
17. Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales
18. Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine
19. Organisations bénévoles ayant des programmes pour l'assistance directe aux réfugiés de l'UNRWA
20. Personnel de l'Office au 30 juin 1974 et au 30 juin 1975.

Tableau 1

Effectif total des réfugiés immatriculés, par catégorie d'immatriculation a/

Année terminée le 30 juin	1		2		3		4		5		6		7		Total général
	Bénéficiaires de rations complètes e/	Bénéficiaires de demi-rations e/	Nourrissons et enfants ne bénéficiant que de services h/	Total (1+2+3)	Autres membres ne recevant pas de rations	Membres de familles bénéficiaires de services médicaux et d'enseignement	Membres de familles ne recevant pas de rations	Membres de familles bénéficiaires de services médicaux et d'enseignement	Membres de familles ne recevant pas de rations	Membres de familles bénéficiaires de services médicaux et d'enseignement	Membres de familles ne recevant pas de rations	Membres de familles bénéficiaires de services médicaux et d'enseignement	Membres de familles ne recevant pas de rations	Membres de familles bénéficiaires de services médicaux et d'enseignement	
1950	826 459	51 034	2 174	960 021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	960 021	
1951	805 593	58 733	18 347	879 667	-	-	-	-	-	-	-	-	-	904 122	
1952	772 166	64 817	34 765	871 748	-	-	-	-	-	-	-	-	-	915 411	
1953	820 486	17 340	49 232	887 058	-	-	-	-	-	-	-	-	-	916 761	
1954	828 531	17 228	60 227	905 986	-	-	-	-	-	-	-	-	-	941 851	
1955	830 266	16 987	75 026	922 279	-	-	-	-	-	-	-	-	-	969 389	
1956	830 611	16 733	86 212	933 556	18 203	4 462	19 776	933 556	18 203	4 462	19 776	24 455	74 059	996 338	
1957	836 781	16 577	110 600	963 958	19 776	5 901	21 548	963 958	19 776	5 901	21 548	32 738	62 980	1 019 201	
1958	843 739	16 350	130 092	990 181	21 548	6 977	22 639	990 181	21 548	6 977	22 639	45 013	63 713	1 053 348	
1959	849 634	16 202	159 170	1 016 006	22 639	8 792	23 947	1 016 006	22 639	8 792	23 947	54 793	68 922	1 087 628	
1960	854 268	15 998	169 730	1 039 996	23 947	9 515	20 004	1 039 996	23 947	9 515	20 004	74 059	73 452	1 120 889	
1961	862 083	15 805	176 772	1 054 660	20 004	9 027	21 195	1 054 660	20 004	9 027	21 195	63 403	77 566	1 151 024	
1962	866 369	15 705	197 914	1 079 988	21 195	10 420	23 369	1 079 988	21 195	10 420	23 369	74 059	91 069	1 174 760	
1963	863 284	15 617	226 494	1 105 395	23 369	13 168	29 387	1 105 395	23 369	13 168	29 387	104 653	98 567	1 210 170	
1964	859 048	15 546	251 131	1 125 725	29 387	18 589	39 485	1 125 725	29 387	18 589	39 485	104 653	107 122	1 246 585	
1965	845 730	15 392	284 025	1 145 147	39 485	24 367	39 997	1 145 147	39 485	24 367	39 997	108 750	106 991	1 280 823	
1966	845 790	15 328	312 649	1 173 767	39 997	26 900	60 219	1 173 767	39 997	26 900	60 219	106 991	106 991	1 317 749	
1967	824 366	14 704	316 166	1 155 236	60 219	27 315	73 738	1 155 236	60 219	27 315	73 738	121 939	121 939	1 346 086	
1968	806 366	13 466	326 185	1 146 017	73 738	27 315	77 735	1 146 017	73 738	27 315	77 735	148 004	148 004	1 364 294	
1969	804 576	13 602	342 009	1 160 187	77 735	26 683	91 442	1 160 187	77 735	26 683	91 442	160 059	160 059	1 395 074	
1970	821 338	9 688	352 143	1 183 169	91 442	25 686	90 007	1 183 169	91 442	25 686	90 007	184 453	184 453	1 425 219	
1971	821 749	9 521	375 224	1 206 494	90 007	25 077	90 072	1 206 494	90 007	25 077	90 072	201 399	201 399	1 468 161	
1972	820 279	9 418	394 449	1 224 146	90 072	26 329	98 827	1 224 146	90 072	26 329	98 827	208 155	208 155	1 506 640	
1973	830 748	9 320	420 267	1 250 335	98 827	27 851	96 416	1 250 335	98 827	27 851	96 416	221 338	221 338	1 540 694	
1974	818 844	9 061	459 197	1 287 102	96 416			1 287 102	96 416					1 583 646	
1975														1 632 707	

(Les notes du tableau 1 figurent à la page suivante)

Notes du tableau 1

- a/ Les statistiques ci-dessus sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office et, en raison de facteurs tels que les décès non déclarés, les immatriculations injustifiées et les absences non décelées de la zone d'activité de l'UNRWA, elles n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée.
- b/ La catégorie "R" (colonnes 1 à 5) comprend les familles immatriculées dont certains membres, ou tous les membres, ont droit à tous les services d'assistance de l'Office, y compris les rations de base.
- c/ La catégorie "S" (colonne 6) comprend les réfugiés dont le revenu est supérieur à celui des réfugiés appartenant à la catégorie "R", mais inférieur à celui des réfugiés appartenant à la catégorie "N"; ils ont droit à l'enseignement général, aux services de santé et à certaines autres formes d'assistance de l'Office, mais n'ont pas droit aux rations de base.
- d/ Dans la catégorie "N" (colonne 7) figurent les réfugiés qui, en raison de leur revenu, n'ont droit ni aux rations, ni à l'enseignement général, ni aux services de santé, ou qui ont bénéficié d'une assistance leur permettant de devenir économiquement indépendants (mais voir la note "a" du tableau 9 concernant les enfants à Gaza).
- e/ Avant 1954, on distribuait des demi-rations aux nourrissons et aux Bédouins ainsi qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie. Depuis lors, les Bédouins ont droit aux rations entières. Les nourrissons y ont également droit, à partir de leur premier anniversaire, si les contingents le permettent. On ne distribue actuellement de demi-rations qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie occidentale (9.061). 3.344 frontaliers déplacés en Jordanie orientale après les hostilités de juin 1967 reçoivent, au titre du programme normal, des rations entières et sont donc comptés comme bénéficiaires de rations complètes (colonne 1). Les indigents de Gaza (906) et de Jérusalem (1.573) figurent également dans la colonne 1.
- f/ Ces effectifs comprennent des réfugiés qui recevaient une assistance en Israël et étaient restés à la charge de l'Office jusqu'au 30 juin 1952.
- g/ Au total, 459.197 personnes, soit:
- (i) 19.068 enfants de moins d'un an recevant des services, mais pas de rations;
 - (ii) 401.460 enfants (CRS) d'un an au moins ne recevant pas de rations en raison des contingents; et
 - (iii) 38.669 enfants déplacés (CRS) recevant des rations du Gouvernement jordanien à titre d'urgence et temporaire.
- h/ Chiffres inconnus.

Tableau 2

Récapitulation des changements concernant les rationnaires^{a/}

Modifications	Année terminée le					Total 1950-1975
	1er juillet 1950 au 30 juin 1970	30 juin 1971	30 juin 1972	30 juin 1974	30 juin 1975	
<u>En plus</u>						
Naissances						
Nouvelles immatriculations	702 383	46 934	42 678	41 654	58 489	947 141
Perte des ressources <u>c/</u>	46 211	2	2	-	1	46 216
Retour après absence	106 550	7 462	8 430	6 628	5 403	139 580
Divers <u>d/</u>	47 277	3 585	2 192	2 375	5 535	63 379
	35 845	779	657	839	691	39 484
Total	938 266	58 762	53 959	51 496	70 119	1 235 800
<u>En moins</u>						
Décès						
Immatriculations erronées ou doubles	142 143	6 505	6 315	9 086	16 750	188 916
Indépendance économique <u>c/</u>	59 492	377	293	309	358	61 260
Absence	241 455	18 198	15 046	14 760	10 341	310 879
Divers <u>d/</u>	149 624	8 815	7 468	7 999	13 945	192 919
	145 803	1 890	1 521	1 746	2 466	155 142
Total	738 517	35 785	30 643	33 900	43 860	909 116
Population au 30 juin	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	
	1 187 187	1 183 169	1 224 146	1 250 335	1 287 102	

(Les notes du tableau 2 figurent à la page suivante)

Notes du tableau 2

a/ On trouvera dans ce tableau la récapitulation des changements survenus ces 25 dernières années dans le nombre total des rationnaires, de leurs nourrissons et de leurs enfants, inscrits pour les services (colonne 4 du tableau 1). Les naissances, les nouvelles immatriculations, les décès, les immatriculations erronées ou doubles se traduisent par des inscriptions ou des radiations de noms sur les listes d'immatriculation. Les rubriques "indépendance économique" et "absence" correspondent à des transferts d'une catégorie d'ayants droit à une autre bénéficiant de plus ou moins de services (colonnes 5,6 et 7 du tableau 1).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des zones d'activités, ni les attributions de rations (lorsqu'on en dispose) aux enfants inscrits pour les services.

b/ Il s'agit notamment des changements effectués à l'occasion du recensement de 1950-1951.

c/ "Indépendance économique": figurent sous cette rubrique les personnes qui, grâce à un emploi ou à d'autres sources de revenu, sont devenues économiquement indépendantes et celles qui, grâce à la formation professionnelle ou universitaire, ou encore grâce à d'autres programmes de l'UNRWA, ont reçu une assistance leur permettant de devenir économiquement indépendantes.

d/ Ces modifications diverses comprennent, jusqu'à juin 1953, un certain nombre d'inscriptions ou de radiations de noms sur les listes d'immatriculation: ainsi qu'un certain nombre de changements dans les effectifs des différentes catégories de bénéficiaires des secours. La plupart des radiations de réfugiés résidant en Israël figurent également sous cette rubrique (40.930 personnes de juillet 1950 à juin 1953).

Tableau 3

Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiée immatriculée a/

Modifications	1er juillet 1950 au 30 juin 1970	Année terminée le				Total 1950-1975
		30 juin 1971	30 juin 1972	30 juin 1973	30 juin 1974	
<u>En plus</u>						
Naissances	723 258	50 466	45 746	45 186	62 083	986 546
Nouvelles immatriculations	46 211	2	2	-	1	46 216
Divers b/	9 144	627	361	391	198	10 910
Total	778 613	51 095	46 109	45 577	62 282	1 043 672
<u>En moins</u>						
Décès	150 070	531	7 265	10 930	18 634	204 555
Immatriculations erronées						
ou doubles	74 965	666	395	553	551	77 841
Divers b/	89 165	-	-	-	-	89 165
Total	314 200	8 197	7 660	11 483	19 185	371 561
Nombre total de réfugiés immatriculés au 30 juin	<u>1 425 219</u>	<u>1 468 161</u>	<u>1 506 640</u>	<u>1 540 694</u>	<u>1 583 646</u>	<u>1 632 707</u>

(Les notes du tableau 3 figurent à la page suivante)

Notes du tableau 3

- a/ On trouvera ici une récapitulation des changements survenus au cours des 25 dernières années dans le nombre total des réfugiés immatriculés (tableau 1, col. 8).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des zones d'activité.

Lorsque l'on compare les données ci-dessus avec celles du tableau 2, il convient de ne pas perdre de vue que la radiation des listes de rationnaires n'entraîne pas nécessairement la radiation des listes d'immatriculation. Les personnes qui cessent de recevoir des rations parce qu'elles gagnent leur vie ou qu'elles sont absentes restent immatriculées auprès de l'Office. Par ailleurs, un certain nombre de décès et d'inscriptions erronées ou doubles sont enregistrés parmi les personnes immatriculées ne recevant pas de rations, ce qui explique les légères différences que l'on peut constater sous ces deux rubriques dans les deux tableaux. La distinction entre rationnaires et personnes immatriculées n'apparaît pas toujours dans les documents établis par l'Office durant ses premières années d'activité.

- b/ La nature des changements figurant ici sous la rubrique "divers" n'a pas été précisée lors des opérations de recensement. On a tenu compte des modifications qui ont abouti à des adjonctions ou des radiations sur les listes d'immatriculation, à la radiation, sur les listes de l'Office, des réfugiés se trouvant en Israël et à la correction des radiations effectuées précédemment par erreur, qui ont été incluses dans les chiffres relatifs aux nouvelles immatriculations dans les rapports des années précédentes.

Tableau A

Répartition de l'effectif total des réfugiés immatriculés et des habitants des camps

	<u>Total des personnes immatriculées</u>	<u>Nombre de camps permanents d'urgence</u>	<u>Nombre de personnes officiellement immatriculées dans les camps permanents a/</u>	<u>Nombre réel de personnes vivant dans les camps permanents b/ d'urgence c/</u>
Jordanie orientale	625 857	4	70 574	89 053
Jordanie occidentale	292 922	20	73 328	74 155
Territoire de Gaza	333 031	8	189 997	198 861
Liban	196 855	15	95 633	100 954
République arabe syrienne	184 042	6	29 262	34 261
Total	1 632 707	53	458 614	498 472
				<u>641 742</u>

a/ Les personnes officiellement immatriculées dans ces camps sont les réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA qui figurent sur les registres de l'Office comme vivant dans les camps, indépendamment de leur catégorie d'immatriculation (R,S,N). Toutefois, il se peut que certaines de ces personnes aient quitté les camps pour habiter ailleurs, dans des villages ou des villes du pays, et que leur départ n'ait pas encore été notifié à l'Office. Les chiffres ne comprennent pas les réfugiés vivant dans les camps qui ne sont pas logés par l'UNRWA, mais qui bénéficient des services d'hygiène.

b/ Sur les 498 472 personnes vivant effectivement dans ces camps, 492 064 sont des réfugiés immatriculés auprès de l'Office (y compris les personnes qui sont à leur charge et qui ne sont pas immatriculées). Les 6 408 autres ne sont pas des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA et n'ont par conséquent pas droit à son assistance.

c/ Les personnes vivant effectivement dans ces camps comprennent 98 663 réfugiés immatriculés auprès de l'Office et 44 607 autres personnes, toutes déplacées à la suite des hostilités de juin 1967 ou de combats ultérieurs qui se sont déroulés dans la vallée du Jourdain au début de 1968.

Tableau 5

Nombre de consultations (première et suivantes ensemble)
dans les dispensaires gérés ou subventionnés par l'Office

(1er juillet 1974 - 30 juin 1975)

Nature des soins	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Médecine générale	720 551	287 784	396 022	308 771	372 892	2 086 020
Injections	404 025	212 585	366 465	163 446	138 266	1 284 787
Pansements et/ou dermatologie	270 473	159 492	194 121	136 682	88 379	849 147
Ophthalmologie	210 661	91 118	187 327	73 022	23 896	586 024
Soins dentaires	21 404	18 852	19 220	43 308	15 849	118 633
Total	1 627 114	769 831	1 163 155	725 229	639 282	4 924 611

Tableau 6

Nombre de lits d'hôpital réservés à des malades de l'UNRWA

(au 30 juin 1975)

Nature des soins	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Médecine générale et chirurgie	175	183	417	166	81	1.022
Phtisiologie	5	0	84	27	20	136
Obstétrique	35	18	57	15	7	132
Pédiatrie	28	20	96	19	0	163
Psychiatrie	36	75	0	92	4	207
Total	279	296	654	319	112	1 660
Centres de réhydratation et d'alimentation	8	1	6	3	3	21
Nombre de lits	92	5	98	25	20	240

Tableau 7

Hygiène maternelle et infantile
(1er juillet 1974-30 juin 1975)

<u>A. Consultations prénatales</u>	<u>Jordanie orientale</u>	<u>Jordanie occidentale</u>	<u>Gaza</u>	<u>Liban</u>	<u>Rép.arabe syrienne</u>	<u>Total</u>
Centres prénataux	11	24	9	22	19	85
Femmes enceintes nouvellement inscrites	8 458	4 349	12 075	2 930	2 312	30 124
Moyenne de visites par mois	2 468	1 273	3 661	773	719	8 894
Visites à domicile	1 178	76	401	401	96	2 152
<u>B. Protection infantile</u>	<u>Jordanie orientale</u>	<u>Jordanie occidentale</u>	<u>Gaza</u>	<u>Liban</u>	<u>Rép.arabe syrienne</u>	<u>Total</u>
Centres de protection infantile	10	23	9	18	19	79
Enfants de moins d'un an inscrits a/	12 102	3 900	11 282	3 850	3 031	34 165
Enfants de moins d'un an soignés b/	5 911	3 279	9 217	2 218	2 083	22 708
Enfants d'un à 2 ans inscrits a/	6 467	4 146	9 880	3 395	2 462	26 350
Enfants d'un à 2 ans soignés b/	5 018	2 966	3 673	1 305	1 733	14 695
Enfants de 2 à 3 ans inscrits a/	4 152	3 857	8 905	1 373	1 747	20 034
Enfants de 2 à 3 ans soignés b/	2 157	2 492	2 034	300	1 173	8 156
Visites à domicile	10 537	10 607	13 815	9 219	10 442	54 620
Vaccinations de routine	39 623	23 552	55 945	11 547	20 560	151 227
<u>G. Services d'hygiène scolaire</u>	<u>Jordanie orientale</u>	<u>Jordanie occidentale</u>	<u>Gaza</u>	<u>Liban</u>	<u>République arabe syrienne</u>	<u>Total</u>
Equipes d'hygiène scolaire	2	1	1	1	1	6
Elèves admis à l'école examinés	14 529	4 087	7 230	3 146	4 875	33 867
Autres élèves examinés	6 796	17 239	7 050	650	8 240	39 975
Enseignants et personnel auxiliaire examinés	1 816	250	259	245	1 138	3 708
Ecoles visitées	192	443	258	126	235	1 254
Vaccinations de routine	51 842	21 032	33 199	30 652	19 307	156 032

a/ Moyennes mensuelles d'après les registres de l'Office.

b/ Moyennes mensuelles (enfants de moins d'un an), bimestrielles (enfants de 1 à 2 ans) et trimestrielles (enfants de 2 à 3 ans).

Tableau B

Programme d'alimentation d'appoint
(1er juillet 1974 - 30 juin 1975)

A. Programme de distribution de repas chauds	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Républ. arabe syrienne	Total
Nombre de centres d'alimentation d'appoint	18	32	23	16	17	106
Moyenne quotidienne de bénéficiaires (moins de 15 ans)	10 105a/	7 812	8 918	3 033	8 073	37 941
<hr/>						
B. Programme de distribution de lait	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Républ. arabe syrienne	Total
Moyenne quotidienne						
- de bénéficiaires dans les centres de distribution de lait	10 078	2 000	10 612	13 718	20 745	57 153
- d'enfants dans les écoles	9 992	12 526	37 433	3 082	16 188	79 221
Total	20 070b/	14 526	48 045	16 800	36 933	136 374
<hr/>						
C. Distribution de produits secs supplémentaires	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Républ. arabe syrienne	Total
Moyenne mensuelle de bénéficiaires						
- femmes enceintes	1 169	1 141	3 110	551	599	6 570
- mères allaitantes	4 065	4 418	8 156	1 580	1 778	19 997
- tuberculeux non hospitalisés	191	303	227	260	64	1 045
- enfants de 6 à 24 mois	5 997	2 909	7 236	662	2 769	19 573
- supplément protéiné	39 251	0	0	0	16 193	55 444

a/ Dont 2 082 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficiant de repas chauds à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

b/ Dont 1 752 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficiant du programme de distribution de lait, à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

Tableau 9

Ecoles UNRWA/UNESCO
Effectifs des classes primaires, primaires supérieures et secondaires
1951-1975

Année	Jordanie		Jordanie occidentale		Gaza		Liban		Arabie syrienne		République		Total		Total général
	Prim.	Prim. sup.	Prim.	Prim. sup.	Prim.	Prim. sup.	Prim.	Prim. sup.	Prim.	Prim. sup.	Prim.	Prim. sup.	Prim.	Prim. sup.	
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	
1951	16 345	-	-	61	19 604	4 564	-	2 599	-	2 599	43 051	61	2 599	43 051	43 112
1952	15 882	-	-	164	22 715	6 291	-	2 895	-	2 895	47 619	164	2 895	47 619	47 783
1953	30 118	87	-	25 702	26 377	9 332	86	5 410	166	5 576	70 562	1 014	5 576	70 562	71 576
1954	39 188	790	-	34 107	32 888	11 695	384	8 758	864	9 700	90 748	3 819	9 700	90 748	94 589
1955	42 144	1 612	-	31 016	3 339	12 567	620	13 187	671	10 371	98 242	82	10 371	98 242	104 751
1956	43 649	2 862	-	35 087	4 937	12 983	948	13 931	926	11 284	102 007	5 683	11 284	102 007	111 890
1957	42 431	324	-	34 876	6 410	11 286	1 003	14 158	1 042	12 222	101 504	4 867	12 222	101 504	114 705
1958	41 600	5 357	-	35 164	7 495	12 658	996	14 932	1 332	15 562	102 031	15 410	15 562	102 031	117 936
1959	39 319	6 714	-	34 806	8 244	14 881	1 325	15 206	1 355	16 561	101 462	18 199	16 561	101 462	120 239
1960	38 223	6 898	-	36 633	8 481	15 422	1 668	17 090	1 354	18 444	103 632	19 639	18 444	103 632	123 863
1961	38 309	7 437	-	36 591	9 841	16 432	2 159	18 451	1 685	20 536	110 439	23 026	20 536	110 439	128 501
1962	41 000	8 384	-	37 885	10 641	18 526	2 676	19 800	1 430	21 230	117 030	25 823	21 230	117 030	137 137
1963	45 531	8 492	-	38 470	12 797	21 267	2 680	20 091	1 518	21 609	123 629	28 428	21 609	123 629	145 458
1964	50 220	8 868	-	38 905	13 627	21 532	3 491	21 532	1 643	23 175	134 344	30 932	23 175	134 344	167 993
1965	55 713	9 623	-	41 164	15 032	22 426	5 710	23 546	1 731	25 277	147 826	36 145	25 277	147 826	175 971
1966	60 802	11 113	-	40 757	15 644	24 401	6 448	23 195	1 820	25 015	157 519	39 448	25 015	157 519	186 967
1967	65 819	12 838	-	41 362	16 710	25 072	7 451	24 195	1 976	26 171	168 611	45 289	26 171	168 611	203 922
1968	45 593	9 043	-	41 362	12 358	18 312	5 163	25 480	2 197	27 677	176 724	50 767	27 677	176 724	215 378
1969	53 337	10 939	-	45 993	15 251	22 426	6 267	30 058	2 102	32 160	189 051	56 027	32 160	189 051	231 803
1970	60 334	13 830	-	48 119	16 372	23 791	7 186	32 773	2 024	34 797	209 201	59 123	34 797	209 201	255 984
1971	62 488	15 367	-	43 085	16 956	24 041	8 045	33 472	2 086	35 558	211 788	63 518	35 558	211 788	275 306
1972	69 190	17 489	-	45 109	15 676	27 133	8 267	30 058	2 102	32 160	189 051	56 027	32 160	189 051	231 803
1973	74 038	19 276	-	47 906	14 443	28 187	7 507	35 694	2 518	38 212	209 201	59 123	38 212	209 201	255 984
1974	78 177	21 192	-	51 116	13 490	28 494	8 639	37 133	2 594	39 727	211 788	63 518	39 727	211 788	275 306
1975	80 942	23 593	-	51 265	14 632	26 996	8 349	35 345	2 337	37 682	211 788	63 518	37 682	211 788	275 306

a/ Y compris les enfants inscrits dans les écoles UNRWA/UNESCO sans y avoir droit; ils sont actuellement au nombre de 29 513, dont 6 124 sont immatriculés dans le Territoire de Gaza, où l'on a toujours considéré en pratique que tous les enfants réfugiés avaient droit aux services d'enseignement. Il s'agit, soit d'enfants réfugiés n'ayant pas droit à l'enseignement, soit d'enfants non réfugiés. Il faut signaler qu'en Jordanie, le nombre d'enfants non réfugiés qui fréquentent les écoles de l'Office est compensé par celui des élèves réfugiés qui fréquentent gratuitement des écoles publiques, écoles secondaires y compris; que dans la République arabe syrienne, quelques élèves réfugiés sont inscrits dans des écoles publiques du primaire élémentaire et du primaire supérieur et que ceux qui entrent dans le secondaire fréquentent gratuitement des écoles publiques; et qu'en Liban, il s'est avéré impossible de faire payer des frais de scolarité au petit nombre d'enfants réfugiés qui fréquentent les écoles de l'Office sans y avoir droit et qu'aucun accord n'a été passé avec le gouvernement pour compenser le petit nombre d'enfants non réfugiés qui fréquentent les écoles de l'Office.

b/ En Jordanie orientale seulement.

Tableau 10

Nombre d'élèves répartis fréquentant des écoles publiques ou privées

	Primaire élémentaire		Primaire supérieur		Secondaire		Ensemble des cycles		Total
	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	
Jordanie orientale	10 595	76	4 500	-	7 745	-	22 840	76	22 916
Jordanie occidentale a/	11 749	1 180	3 874	-	4 088	-	19 711	1 180	20 891
Gaza	-	-	-	-	2 298	-	8 298	-	8 298
Liban	792	3 840	349	2 579	415	1 373	1 556	7 752	9 308
République arabe syrienne	8 347	64	2 074	163	3 608	667	14 026	894	14 920
Total	31 483	5 160	10 794	2 742	24 154	2 000	66 431	9 902	76 333

a/ On ne s'est pas encore assuré que les chiffres indiqués ne comprennent que des étudiants droit.
Ils ne comprennent pas les chiffres concernant les écoles publiques à Jérusalem.

Tableau 11

Effectif des élèves^{a/} par année d'études dans les écoles UFRWA/UNESCO au 31 mai 1972

Ecoles primaires

	I		II		III		IV		V		VI		Total	
	Garçons	Filles												
Jordanie orientale	7034	6578	6834	6374	6870	6558	7833	7454	6698	6259	6659	5691	41928	39014
Jordanie occidentale	1929	2140	1988	2121	2089	2398	2176	2331	2100	2193	1902	1876	12184	13064
Gaza	4082	3851	4834	4367	4725	4172	4651	4054	4530	3752	4674	3524	27546	23719
Liban	1979	1957	2191	2072	2568	2271	2748	2541	2171	2222	2126	1849	14084	12912
République arabe syrienne	2571	2357	2616	2365	2579	2260	2530	2109	2222	1946	2124	1612	14688	12649
Total	17595	16883	18463	17299	18831	17658	19839	18489	18117	18477	17485	14552	110430	101958
Total général	34478	35762	36489	38428	36489	34594	38428	34594	34594	34594	32037	32037	211788	211788

Ecoles primaires supérieures

	I		II		III		IV		V		Total	
	Garçons	Filles										
Jordanie orientale	5699	4470	4317	3162	3384	2561	-	-	-	-	13400	10193
Jordanie occidentale	1615	1438	1299	1057	885	669	-	-	-	-	3800	3164
Gaza	3197	2903	2230	2027	2276	1999	-	-	-	-	7703	6929
Liban	1715	1493	1284	1098	829	765	652	513	-	-	4480	3869
République arabe syrienne	1981	1846	1658	1314	1338	1443	-	-	-	-	5377	4603
Total	14217	12150	10788	8658	9113	7437	652	513	652	513	34760	28758
Total général	26357	19446	16550	1165	16550	1165	1165	1165	1165	1165	63518	63518

a/ Voir tableau 9, note g/.

Tableau 12

Répartition des enfants réfugiés scolarisés

	Nombre d'écoles dans les classes primaires a/ des écoles UNRWA/UNESCO		Nombre d'élèves dans les classes primaires a/ des écoles UNRWA/UNESCO		Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures a/ des écoles UNRWA/UNESCO		Nombre des élèves réfugiés des écoles publiques et privées		Effectif total des réfugiés scolarisés	
	UNRWA/UNESCO	Total	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total	Total		
Jordanie orientale	182	80942	41928	39014	13400	10193	23593	22840	76	12451
Jordanie occidentale	92	25248	12184	13064	3800	3164	6964	19711	1180	53103
Gaza	121	51265	27546	23719	7703	6929	14632	8298	-	74195
Liban	83	26996	14084	12912	4480	3869	8349	1556	7752	44653
République arabe syrienne	99	27337	14688	12649	5377	4603	9980	14026	894	52237
Total	577	211 788	110 430	101 358	34 760	28 758	63 518	66 431	9 902	351 639

a/ Voir tableau 9, note a/.

Capacité d'accueil des centres UNRWA/UNESCO de formation professionnelle et technique

(Année scolaire 1974/1975)

Métiers et spécialités	Année	Jordanie orientale		Jordanie occidentale		Liban		Rép. arabe syrienne		Total général
		Centre de formation d'Amman	Centre de formation Wadi Sir	Centre de formation Ramallah Kalendia	Centre de formation Ramallah jeunes filles	Centre de formation de Silline	Centre de formation de Damag	Centre de formation de Gaza	Centre de formation de Gaza	
		1ère 2ème	1ère 2ème	1ère 2ème	1ère 2ème	1ère 2ème	1ère 2ème	1ère 2ème	1ère 2ème	
A. Enseignement professionnel et technique										
Travail des métaux										
Mécanique sur instruments										
Mécanique générale										
Mécanicien diesel et construction d'équipement										
Mécanicien auto										
Refrigeration et climatisation										
Croissier										
Tôlier										
Fergeron/soudeur										
Soudeur (arc et chs lumeau) g/										
Mouleur										
Mécanique de précision										
Reparateur de machines de bureau										
Electricité										
Electricien										
Electricien (energie)										
Reparateur radio-télévision										
Electricien auto										
Bâtiment										
Maçon/coiffeur										
Plâtrier/carrelleur										
Plombier										
Charpentier/tourneur sur bois										
Techniciens b/										
Géomètre										
Métreur										
Technicien de la construction										
Dessinateur-architecte										
Technicien en télécommunications										
Dessinateur industriel										
Commerce b/										
Employés de commerces et de bureau (hommes)										
Secrétariat (femmes)										
Professions paramédicales										
Preparateur en pharmacie										
Laborentin b/										
Inspecteur de la santé publique b/										
Cours professionnels pour jeunes filles (autres que les cours commerciaux et paramédicaux)										
Economie domestique et gestion d'institutions b/										
Jardinière d'enfants b/										
Couture										
Confection										
Coiffure										
Total par année										
Formation pédagogique avant l'emploi										
Total général										

g/ Ces cours durent un an; tous les autres durent deux ans.

b/ Enseignement post-secondaire; tous les autres cours s'adressent à des diplômées du primaire supérieur.

c/ Enseignement mixte; chaque cours comprend 10 jeunes gens (20 au total), logés à l'école normale

pour jeunes gens (Ramallah).

d/ Dont 496 jeunes filles.

e/ Dont 595 jeunes filles.

Tableau 14

Répartition par discipline et par pays des titulaires de bourses
d'études supérieures pendant l'année universitaire 1974/1975

Discipline	Egypte		Jordanie		Liban		Rép. arabe syrien.		Autres ^{a/}		Totaux		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Global
	Médecine	89	9	17	2	7	-	52	7	5	-	170	18
Obstétrique	-	-	-	-	1	3	-	-	-	-	1	3	4
Pharmacie	4	-	-	-	1	-	2	1	-	1	7	2	9
Génie	19	-	-	-	6	-	14	1	20	-	59	1	60
Agriculture	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Sciences	4	-	31	3	6	-	-	-	1	-	42	3	45
Mathématiques	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-	8	-	8
Technologie	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Psychologie	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1
Arabe	2	-	2	-	-	-	2	-	-	-	6	-	6
Anglais	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2	1	3
Economie	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	3	-	3
Gestion	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2	-	2
Totaux	123	9	59	6	24	4	70	9	26	1	302	29	331

a/ Irak (18 étudiants et une étudiante) et Arabie saoudite (huit étudiants).

Tableau 15

Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement a/
(1er mai 1950 - 31 décembre 1975)
(en dollars des Etats-Unis)

	R E C E T T E S		Total des recettes	Dépenses	Ajustements opérés sur le fonds de roulement b/ augmentations (réductions)	Solde du fonds de roulement (réserve d'exploitation)
	Contributions des gouvernements	Autres recettes				
1er mai 1950 au 30 juin 1951	39 477 281	1 346 325	40 823 606	33 598 972 c/	-	7 224 634
1er juillet 1951 au 30 juin 1952	67 686 495	1 018 785	68 705 280	28 573 058	215 792	47 512 648
1er juillet 1952 au 30 juin 1953	26 867 673	440 419	27 308 092	26 778 934	518 220	48 620 026
1er juillet 1953 au 30 juin 1954	22 684 330	575 024	23 259 354	29 192 012	(157 224)	42 530 704
1er juillet 1954 au 30 juin 1955	23 673 500	594 161	24 267 661	29 222 705	(114 217)	37 460 843
1er juillet 1955 au 30 juin 1956	23 385 046	571 866	23 956 892	32 198 550	(164 814)	29 074 371
1er juillet 1956 au 31 décembre 1957	42 373 773	1 072 872	43 451 645	52 464 139	198 575	20 240 152
1er janvier au 31 décembre 1958	32 555 876	1 104 793	33 660 569	32 777 554	26 519	21 160 076
1er janvier au 31 décembre 1959	32 625 400	1 405 205	34 030 605	35 015 817	220 683	20 225 552
1er janvier au 31 décembre 1960	33 828 887	2 629 135	36 458 022	34 674 460	150 024	22 219 138
1er janvier au 31 décembre 1961	34 386 052	2 306 293	36 692 345	39 051 521	397 943	20 054 965
1er janvier au 31 décembre 1962	34 308 715	1 346 239	35 655 014	25 683 844	615 154	20 624 339
1er janvier au 31 décembre 1963	34 444 063	1 251 994	35 696 057	31 207 078	448 589	20 573 857
1er janvier au 31 décembre 1964	33 963 601	1 198 130	35 161 731	37 192 861	(922 655)	47 620 064
1er janvier au 31 décembre 1965	34 000 353	1 134 525	35 134 878	30 613 472	155 708	15 252 176
1er janvier au 31 décembre 1966	34 969 322	1 352 729	36 328 051	37 498 420	152 209	14 274 015
1er janvier au 31 décembre 1967	40 335 873	2 733 256	43 069 129	40 540 693	(115 529)	15 676 923
1er janvier au 31 décembre 1968	37 561 310	3 542 861	41 108 171	43 987 105	(156 048)	13 671 441
1er janvier au 31 décembre 1969	39 752 749	2 508 000	42 300 749	46 161 048	681 949	10 473 591
1er janvier au 31 décembre 1970	40 953 631	2 117 794	43 071 425	47 937 938	27 580	5 634 658
1er janvier au 31 décembre 1971	43 522 586	3 752 483	47 675 069	48 431 744	117 113	4 995 186
1er janvier au 31 décembre 1972	45 383 110	2 160 211	51 548 321	52 125 635	3 766 958	8 184 750
1er janvier au 31 décembre 1973	55 269 051	3 347 102	58 618 153	62 531 667	1 415 431	5 680 667
1er janvier au 31 décembre 1974	85 320 533 d/	3 896 816	89 217 349	88 149 279 d/	494 316	7 249 053
1er janvier au 31 décembre 1975 (prévisions)	102 369 000	6 126 000	108 555 000	121 797 000	-	(5 242 000) e/
	1 046 148 250	49 605 018	1 095 753 268	1 109 415 516	7 669 301	-

(Les notes du tableau 15 figurent à la page suivante)

Notes du tableau 15

a/ Les chiffres du tableau ci-dessus sont établis jusqu'à l'année 1974 inclusivement, d'après les états financiers de l'Office vérifiés par les commissaires aux comptes et modifiés de façon à faire apparaître pour chaque période les recettes et les dépenses (y compris les engagements de dépenses) qui s'inscrivent au budget de la période en question, quelle que soit la date à laquelle les recettes ont en fait été perçues ou les dépenses effectuées. C'est dans le rapport du Commissaire général pour 1961-1962 que ce mode de calcul a été adopté pour la première fois, et l'on a dû procéder depuis à quelques légers ajustements sur les chiffres qui figuraient dans ce rapport.

b/ Ces ajustements correspondent principalement à des économies réalisées lors du règlement de dettes et d'engagements d'exercices antérieurs. On a tenu compte aussi de la réévaluation des stocks, de la récupération d'éléments d'actif précédemment inscrits au passif et de variations de prix de denrées qui ne peuvent être imputées à aucun chapitre particulier. Ces ajustements sont indiqués dans une colonne séparée en raison de la difficulté qu'il y aurait à déterminer l'exercice antérieur auquel ils s'appliquent.

Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1964 et du 1er janvier au 31 décembre 1967 comprennent également des virements de 1 761 792 dollars et de 460 854 dollars respectivement, destinés à porter la réserve pour les dépenses différées de personnel au niveau requis par les nouveaux arrangements de sécurité sociale de l'Office.

Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1968 comprennent le virement à la réserve pour engagements non réglés d'une somme de 431 664 dollars, qui apparaissait au chapitre des recettes de l'exercice précédent et avait été affectée au financement de dépenses de construction engagées en 1968.

Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1969 comprennent le virement du montant cumulatif net de 457 796 dollars, représentant des différences de change sur les sommes dues par la Caisse de prévoyance du personnel.

L'ajustement opéré pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1972 et les ajustements pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 1973 reflètent l'annulation des subventions destinées aux gouvernements locaux au titre de services de secours, de santé et d'enseignement assurés aux réfugiés (3 830 200 dollars en 1972 et 1 350 088 dollars en 1973).

c/ Y compris un montant de 2 546 909 dollars, correspondant au déficit de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine réglé par l'UNRWA.

d/ Y compris les dépenses (4,2 millions de dollars) et les recettes du Fonds spécial institué en vertu de l'article 13.1 du règlement financier (voir aussi la note h/ du tableau 16).

e/ Sur cette somme, 2 846 063 dollars ont été mis en réserve pour couvrir les pertes éventuelles que pourraient subir les placements de la Caisse de prévoyance du personnel.

Tableau 16

Etat détaillé des recettes de l'UMRWA a/
(1er mai 1950 - 31 décembre 1975)
(en dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Année					Total
	1er mai 1950 31 décembre 1970	1971	1972	1973	1974	
f. Contributions de gouvernements						
Abou Dhabi	80 927	110 000	s/	-	-	190 927
Allemagne (République fédérale d')	12 771 770	3 475 889	3 430 165	4 967 589	2 963 424	3 342 639
Arabie saoudite	3 702 081	297 000	347 000	397 000	947 000	11 200 000
Argentine	2 000	125 000	-	-	6 000	5 000
Australie	4 351 237	213 014	213 565	240 213	321 020	353 700
Autriche	116 300	26 000	30 559	35 000	50 000	70 000
Bahrein	23 867	10 000	10 000	10 000	-	20 000 s/
Belgique	649 421	506 762	382 407	261 766	674 335	736 490
Birmanie	9 546	-	-	-	-	-
Bolivie	5 000	-	-	-	10 009	10 000
Bresil	25 000	-	-	-	-	45 009
Cambodge	7 141	-	-	-	-	7 141
Canada	25 588 846	1 330 150	1 554 550	2 050 000	2 094 275	3 122 400
Chili	2 000	2 000	1 000	-	2 000	1 000
Chine	123 279	30 000	-	-	-	153 279
Chypre	3 482	731	781	713	-	700
Communauté économique européenne	-	239 500	2 409 691	6 891 245	24 041 348	14 485 000
Cuba	5 000	-	-	-	-	5 000
Dahomey	-	-	250	-	-	250
Danemark	3 400 259	714 612	913 568	889 792	1 108 893	1 149 381
Dubai	-	20 000	20 000	-	-	-
Egypte	5 475 976	-	-	-	7 680	7 680
El Salvador	500	-	-	-	-	500
Emirats arabes unis	-	-	200 000	220 000	250 000	275 000
Espagne	1 626 002	782 513	743 901	827 586	1 000 000	1 000 000
Etats-Unis d'Amérique	478 363 069	22 980 523	24 376 000	23 200 000	28 285 076	42 054 924
						619 264 592

Tableau 13 (suite)

Donateurs	Année					Total
	1970	1971	1972	1973	1974	
	1er mai 1950					
	31 décembre 1970					
Ethiopie	35 500	-	-	-	-	35 500
Finlande	298 000	197 500	185 000	210 000	258 340	1 441 946
France	16 905 169	1 445 348	1 261 669	1 269 365	1 343 345	23 513 896
Gambie	30	-	-	-	-	30
Gaza (Autorités de)	1 506 441	88 723	76 582	77 925	78 105	1 920 459
Ghana	39 000	3 500	4 000	4 000	4 000	59 720
Grèce	336 017	16 000	131 500	184 100	17 000	701 617
Guinée	-	-	-	-	-	1 000
Haiti	6 000	-	-	1 000	-	7 000
Haute-Volta	-	-	-	-	-	1 887
Honduras	2 500	-	-	-	-	2 500
Inde	399 199	15 333	12 903	14 903	15 493	470 410
Indonésie	245 268	-	5 000	5 500	6 000	267 768
Iran	97 017	23 030	18 000	18 000	18 000	182 047
Irak	502 000	125 000	104 006	-	240 256d/	1 093 262
Irlande	338 876	60 000	65 000	80 000	100 000	737 476
Islande	21 939	10 000	10 500	12 000	12 500	1 79 400
Israël	3 069 002	454 030	463 383	403 422	1 263 176	6 776 720
Italie	2 102 200	137 921	197 716	160 321	152 697	2 959 385
Jamaïque	7 370	-	-	3 000	3 000	19 370
Japon	772 500	550 000	761 718	350 000	5 750 000g/	13 184 218
Jordanie	2 362 080	194 607	304 161	289 083	251 709	3 654 911
Koweït	2 142 860	400 000	400 000	220 000	400 000	3 962 860
Laos	4 687	-	-	-	-	4 687
Liban	831 564	50 810	66 645	64 797	70 450	1 244 244
Libéria	44 500	5 000	7 000	5 000	5 000	71 500
Luxembourg	49 000	4 000	16 000	4 560	5 900	225 715
Madagascar	-	-	586	586	612	2 384
Malaisie	45 238	1 500	5 047	1 500	1 500	57 285

Tableau 16 (suite)

Donateurs	Année					Total	
	1er mai 1950	1970	1971	1972	1973		1974
Malawi	280	-	-	-	-	-	280
Malte	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Maroc	233 794	76 442	48 946	51 236	57 000	57 000	579 418
Maurice	-	-	-	989	-	943	1 932
Mexique	135 691	-	-	-	7 500	-	143 191
Monaco	7 253	180	192	1 667	215	241	9 748
Niger	4 470	450	-	-	-	-	4 920
Nigeria	40 000	5 600	5 600	6 080	6 080	6 080	63 360
Norvège	1.473 694	600 696	691 370	845 488	1 401 664	1.743 341	6.756 253
Nouvelle-Zélande	2.581 600	69 172	69 273	81.844	143 692	143 834	3.099 465
Oman	-	10 000	10 000	25 000	25 000	25 000	95 000
Pakistan	677 786	20 969	20 863	20 805	21 804	20 797	783 024
Panama	-	500	-	-	-	-	500
Pays-Bas	1.577 433	176 471	179 827	135 135	564 574	1.215 000	3.848 445
Philippines	22 500	-	1 250	1 250	1 250	1 500	27 750
Qatar	116 723	32 000	32 000	60 000d/	60 000	60 000	300 728
République arabe libyenne	564 000	250 000	600 000	600 000	600 000	602 100	3.216 100
République arabe syrienne	1.793 944	83 145	94 952	101 981	102 192	109 000	2.295 214
République centrafricaine	2 193	-	-	-	-	-	2 193
République de Corée	6 500	5 000	10 000	10 000	7 000	10 000	43 500
République Dominicaine	6 000	-	-	-	-	-	6 000
République du Vietnam k/	30 000	3 000	3 000	3 000	3 000	-	42 000
République-Unie du Cameroun	-	-	5 000	-	-	-	5 000

Tableau 16 (suite)

Donateurs	1950		Année				Total	
	1 ^{er} mai	31 décembre	1970	1971	1972	1973		1974
Rhodésie et Nyassaland	39 200	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	-	5.555	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	114 216 004	4 512.000	4 886 250	4 960 000	4 760 000	5 287 500	138 621 754	
Saint-Siège	34 465	2.500	3 000	2 500	3 000	3 000	98 465	
Sénégal	-	-	3 988	-	-	-	-	3 988
Sierra Leone	6 666	-	-	10 400	9 680	9 680	36 426	
Singapour	4 000	1.000	1 500	1 500	1 500	1 500	11 000	
Soudan	154 494	2.870	5 740	5 761	6 027	6 000	180 892	
Sri Lanka	11 800	1.000	1 000	1 000	1 000	1 000	16 800	
Suède	13 233 532	2.449.864	3 000 000	3 718 600	4 193 336	4 894 000	31 529 332	
Suisse	3 120 678	877.671	926.776	1 232 726	1 545 394	1 104 000	8 807 245	
Souaziland	-	-	-	660	-	-	660	
Thaïlande	10 925	-	8 250	10 619	-	-	29 794	
Togo	-	-	1 000	-	-	-	1 000	
Trinité-et-Tobago	4 000	1.500	1 630	1 810	2 899	3 000	14 839	
Tunisie	40 000	5 000	6 000	6 000	7 000	7 000	71 000	
Turquie	120 759	15 000	15 000	20 000	20 000	20 000	210 759	
Uruguay	5 000	-	-	-	-	-	5 000	
Yémen démocratique	-	-	750	-	-	-	750	
Yougoslavie	628 700	20 000	25 000	35 000	25 000	25 000	758 700	
Zaire	20 000	-	-	-	-	-	20 000	
Divers gouvernements (recettes pro- curées par les timbres commémoratifs de l'Année mondiale du réfugié)	238 211	+3.922 586	49 338 110	55 269 051	85 320 533	102 369 000	1.046 148 250	238 211
	709 878 970							

Tableau 16 (suite)

Donateurs	Année				Total
	1971	1972	1973	1974	
1er mai 1952					
31 décembre 1970	1 874	1 972	1 973	1 975b/	
II. Contributions d'organismes des Nations Unies					
Organisation des Nations Unies					
Fonds international de secours à l'enfance (FISE)	-	-	-	2 747 000	2 747 000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	-	10 000	10 000	-	30 000
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (CNUST)	4 061 302	450 216	771 511j/	959 521i/	7 988 248
Programme alimentaire mondial (PAM)	-	-	-	100	100
Organisation mondiale de la Santé (OMS)	-	1 259 290	-	-	1 259 290
	975 752	119 197	141 624	155 220	1 706 457
	5 037 054	1 828 703	923 135	1 124 841	13 731 095
III. Contributions de sources non gouvernementales					
	13 161 892i/	969 638	1 200 806	1 244 623	19 074 064
IV Recettes diverses et différences de change					
	12 061 460	954 142	1 225 161	1 527 352	16 799 859
Total des recettes	740 139 376	47 675 069	58 618 153	89 217 349	1 095 753 268

(Voir notes du tableau 16 à la page suivante)

Notes du tableau 16

a/ Les données de ce tableau sont établies jusqu'à l'année 1974 inclusivement, d'après les états financiers de l'Office vérifiés par les commissaires aux comotes, mais modifiés le cas échéant de manière à faire apparaître les contributions des gouvernements pour chaque exercice, quelle que soit la date à laquelle elles ont été versées, sauf pour les cas indiqués sous d/ et e/ ci-dessous.

b/ Les chiffres pour 1975 sont estimatifs.

c/ Voir également Emirats arabes unis.

d/ Les contributions reçues en 1974 des pays suivants comprenaient des contributions (indiquées entre parenthèses) annoncées pour 1973: Arabie saoudite (50 000 dollars), Argentine (1 000 dollars), Chili (1 000 dollars), Irak (118 222 dollars) et Qatar (20 000 dollars).

e/ La contribution reçue en 1975 du Bahreïn comprenait 10 000 dollars annoncés pour 1974 et la contribution reçue en 1975 de la Jamaïque comprenait 3 000 dollars annoncés pour 1972.

f/ Contribution reçue le 27 août 1971. L'Assemblée générale, en vertu de sa résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, a décidé, entre autres: "le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kai-shek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent."

g/ Y compris 750 000 dollars de riz annoncés par le Japon en 1973 et affectés par l'Office à ses activités en 1974.

h/ Y compris une contribution de 4,2 millions de dollars versée au Fonds spécial institué en vertu de l'article 13-1 du règlement financier (voir aussi la note d/ du tableau 15).

i/ Y compris les contributions spéciales suivantes versées à l'occasion de la situation d'urgence créée par les hostilités de juin 1967:

Gouvernements	5 841 465 dollars	(en 1967)	et	1 327 836 dollars	(en 1968).
Sources non gouvernementales	1 309 928 dollars	(en 1967)	et	1 454 136 dollars	(en 1968).
	et	306 600	"		

j/ Y compris 130 016, 238 334, 348 416 et 306 600 dollars représentant respectivement les recettes en 1972, 1973, 1974 et 1975 d'un contrat du PNUD avec l'UNFSCO pour une assistance à l'institut pédagogique UNRWA/UNESCO.

k/ Maintenant la République du Sud Viet-Nam.

Tableau 17

Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales
1er janvier 1974 - 30 juin 1975
 (En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	1974	Six premiers mois de 1975
<u>Arabie Saoudite</u>		
Arabian American Oil Co.	150 000	-
<u>Australie</u>		
Australians Care for Refugees (AUSTCARE)	13 455	-
United Nations Association of Australia	1 350	-
M. Murray A. Smith	364	-
Donateurs divers	15	-
<u>Autriche</u>		
Caritas	863	1 042
<u>Belgique</u>		
Comité d'aide aux réfugiés	3 000	3 260
<u>Canada</u>		
Dr. R.P. Baird	504	-
Canadian Save the Children Fund	9 090	-
Central United Church, Sarnia	3 075	-
Mme D.C. Henderson	1 551	-
Société de la Croix-Rouge canadienne	2 400	1 444
Trinity United Church, Ontario	837	598
Unitarian Service Committee of Canada	42 950	17 800
Donateurs divers	946	378
<u>Danemark</u>		
Statens Serum Institut	3 073	60
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>		
American Council for Judaism Philanthropic Fund	800	-
American Friends Service Committee	3 366	-
American Near East Refugee Aid Inc. (ANERA)	32 535	11 335
American Middle East Rehabilitation (AMER division of ANERA)	9 853	6 758
Association Sterling Films Inc.	200	-
Mme Susan D. Brown	100	-
Christian Reformed World Relief Committee	5 289	6 655
Col. Walter S. Foster	350	..
Dr. et Mme Paul L. Garber	-	200
M. Hugh S. Jewett	1 625	-
Mennonite Central Committee	2 055	-
NAJDA (American Women for the Middle East)	625	-
Pal-Aid International, Inc.	625	-
Mme Rose M. Riems	150	-
Mme Karen Strauss	100	-
Donateurs divers	1 694	323

Tableau 17 (suite)

Donateurs	1974 (dollars)	Six premiers mois de 1975 (dollars)
<u>Finlande</u>		
Conseil finlandais pour les réfugiés	3 904	-
Mme Helvi Sipilä	2 350	-
<u>France</u>		
Donateurs divers	32	59
<u>Gaza</u>		
Famille Abou Middain	1 034	608
Famille Abou Salim	254	149
Famille Abou Sha'b	229	134
Famille Awada	811	477
Familles Awada et Abou Middain	166	98
Famille el-Mussadar	145	85
Familles Mussadar et Qur'an	193	114
Département du Wakf	3 411	2 005
Donateurs divers	1 741	943
<u>Iran</u>		
Le Lion rouge et la Société du soleil iraniens	6 830	-
Fondation mondiale de la santé(Iran)	-	11 456
<u>Italie</u>		
Ente Nazionale Idrocarburi, Rome (AGIP)	-	100 251
<u>Japon</u>		
Fédération nationale des Associations de l'UNESCO	275	210
Fédération des organisations économiques)		
Fédération des associations patronales)		
Comité pour le développement économique)	30 000	-
Chambre de commerce et d'industrie)		
Club de l'industrie)		
Girl Scout Gunma Council	230	-
Matsushita Electric Trading Co.	20 000	-
M. Hideo Tsuji	139	-
<u>Jordanie</u>		
Bibliothèque municipale d'Amman	276	-
Caritas	2 715	-
Cheikh Mohammad Hassan	224	-
Conseil municipal de Kalkilia	686	350
Holy Land Christian Mission	-	180
National Cash Register Co.	692	-
Anonyme	465	157
Donateurs divers	-	30
<u>Liban</u>		
American Mission	1 226	741
Communauté grecque orthodoxe	855	529
German Evangelical Church, Beyrouth	197	133
Héritiers de Saadeddin Shatila	1 709	1 058
International Bechtel Corporation, Beyrouth	1 135	-
Mneimeh et Rohsaly	1 923	1 191
Parke-Devis international, Beyrouth	161	-
Syrian Lebanese Mission	2 563	1 587
Tutunjian Corporation S.A.	144	-
Donateurs divers	151	120

Tableau 17 (suite)

Donateurs	1974 (dollars)	Six premiers mois de 1975 (dollars)
<u>Norvège</u>		
Conseil norvégien pour les réfugiés	151 237	62 064
Société norvégienne d'aide aux réfugiés et au développement international (NORWAID)	1 600	-
Redd Barna	-	630
<u>Nouvelle-Zélande</u>		
Council of Organizations for Relief Services Overseas, Inc. (CORSO)	25 554	-
<u>Pays-Bas</u>		
M. E. Van der Linde	650	-
Donateurs divers	145	15
<u>Portugal</u>		
Fondation Calouste Gulbenkian	10 000	5 000
<u>République arabe syrienne</u>		
Autorités locales syriennes	1 521	767
<u>République fédérale d'Allemagne</u>		
Association germano-tunisienne	2 768	2 975
Deutsche Bank	702	854
Dr. Helmut Hirsch et M. Hermann Schulz	264	106
Index-Werke K.G.	752	-
Donateurs divers	238	184
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>		
Mme Eleanor Aitken	1 309	-
Brune Park County High School, Gosport	-	125
Cambridge Fund for the Education of Palestinian Refugees	3 365	-
Clifton College, Bristol	-	216
Glaxo-Allenburys	-	240
OXFAM	255 127	76 542
Standing Conference of British Organizations for Aid to Refugees	702	122
United Nations Association of Great Britain and Northern Ireland	2 455	-
anonyme	225	-
Donateurs divers	112	6
<u>Suède</u>		
Comité suédois pour les réfugiés de Palestine	-	280
Fédération luthérienne mondiale	2 795	-
Fédération suédoise de secours à l'enfance (Rädda Barnen)	297 745	144 044
Swedish Free Church Aid	17 000	2 500
Wargentinskolan, Ostersund, par l'intermé- diaire de l'Association des Nations Unies	1 861	-
Donateurs divers	55	-

Tableau 17 (suite)

Donateurs	1974 (dollars)	Six premiers mois de 1975 (dollars)
<u>Suisse</u>		
Association Suisse-Arabe	100	-
Conseil municipal de Langendorf	167	-
Dr. F. Kappeler	960	983
M. Jürg Kappeler	1 030	1 176
Mlle Eva Marie Krbec	325	196
Swiss Aid Caritas	7 595	-
Mme M. Gautier Van Berchem	800	-
Donateurs divers	196	63
<u>Organisations internationales</u>		
Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens	8 000	-
Church World Service	8 147	-
Fédération luthérienne mondiale	8 526	6 170
Fédérations des femmes de carrières libérales et commerciales:		
Canada	3 980	4 000
Etats-Unis d'Amérique	550	-
Finlande	221	165
Japon	-	224
Norvège	200	-
Nouvelle-Zélande	625	625
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	735	690
Suisse	625	-
Tomi Kitano	700	-
Fédération internationale	178	121
International Federation of Library Associations	500	-
Groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA	6 386	11 050
Near East Council of Churches	3 698	1 520
Zonta International	32 000	19 200
Zonta District XIII	550	-
Donateurs divers	41	-
Total	1 244 623	515 371

Tableau 18

Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine a/

(1er juillet 1974 - 30 juin 1975)

NB: Tous les chiffres ci-dessous ont été fournis par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars des Etats-Unis, la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité sur la base des cours officiels ou des cours du marché libre, selon le cas.

	<u>Egypte</u>	<u>Israël</u>	<u>Jordanie</u>	<u>Liban</u>	<u>République arabe syrienne</u>
	(en dollars des Etats-Unis)				
Enseignement	3 528 563	4 084 100	2 434 271	440 000	2 576 148
Services sociaux	550 897	831 500	3 207 408	127 000	550 740
Services médicaux	1 804 800	4 135 450	870 586	69 750	157 550
Logement	1 830 400	47 670	-	4 100 000	1 657 752
Services de sécurité	23 040	-	279 960	2 187 000	54 800
Services divers	-	-	16 016 238	38 000	284 166
Frais administratifs	783 360	1 465 720 ^{b/}	223 829	349 200	508 270
Total en dollars des Etats-Unis	8 521 060	10 564 440	23 032 292	7 310 950	5 789 426

Tableau 19

Organisations bénévoles ayant des programmes d'assistance directe aux réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA a/

(1er juillet 1974 - 30 juin 1975)

Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens, American Friends Service Committee (Quakers), Association pour le développement des camps palestiniens (Liban), Caritas, Christian Reformed World Relief Committee, Comité international de la Croix-Rouge, Commonwealth Save the Children's Fund, Fédération luthérienne mondiale, Fonds arabe de secours (Jordanie), Holy Land Christian Mission, Ligue des femmes arabes (Liban), Mennonite Central Committee, Mission baptiste, Mission pontificale pour la Palestine, Near East Council of Churches - World Council of Churches, Services catholiques de secours, Société des femmes arabes (Jordanie), Société islamique (Jordanie), Terre des Hommes, Union chrétienne féminine, Union chrétienne de jeunes gens.

a/ Cette aide a été accordée directement aux réfugiés en plus des contributions fournies à l'UNRWA (voir tableaux 16 et 17 respectivement).

b/ Les frais administratifs comprennent les services de sécurité et les services divers.

Tableau 20

Personnel de l'Office au 30 juin 1974 et au 30 juin 1975

	Personnel recruté sur place ^{a/}	Personnel international			Total général
		Postes UNRWA	Postes occupés ou devant être occupés par du personnel détaché, principalement par d'autres orga- nismes des Nations Unies		
			Remboursables	Non remboursables	
Juin 1974	15 031	88	2	34	124 ^{b/} 15 155
Juin 1975	15 460	89	1	36	126 15 592

^{a/} Le personnel recruté sur place est composé à peu près exclusivement de réfugiés palestiniens.

^{b/} Dans le rapport de l'an dernier, le tableau des effectifs du personnel international comprenait deux postes de spécialistes dans l'enseignement du français. Comme ces deux spécialistes étaient gratuitement détachés auprès de l'Office par le Gouvernement français et qu'ils n'appartenaient à aucun organisme des Nations Unies, leurs postes ne figurent plus dans le tableau en juin 1974. De même, les chiffres pour juin 1975 ne comprennent pas le poste de celui des deux spécialistes dont les services ont continué à être assurés à l'Office.

Résolution WHA 28.35 adoptée par la vingt-huitième Assemblée mondiale de la santé

Aide sanitaire aux réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient

WHA 28.35
28 mai 1975

La vingt-huitième Assemblée mondiale de la santé,

Rappelant la résolution WHA 27.42 sur la situation sanitaire des réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient, ainsi que de la population des territoires occupés,

A

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'aide sanitaire aux réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient (document A28/WP/1);

Tenant compte du principe selon lequel la santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix et de la sécurité;

Considérant que la destruction et la dévastation délibérées par Israël des camps de réfugiés, des agglomérations et des villes, telles que la ville de Kuneitra, affectent gravement la santé physique et mentale de leurs habitants; et

Profondément alarmée par la détérioration de la situation sanitaire et des conditions de vie des réfugiés palestiniens, des personnes déplacées et de la population des territoires occupés,

1. Fait appel à Israël pour qu'il mette immédiatement en oeuvre les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Assemblée mondiale de la santé demandant le retour immédiat dans leurs foyers des réfugiés de Palestine et des personnes déplacées, ainsi que l'application intégrale de la quatrième Convention de Genève, d'août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre;
2. Prie le Directeur général de procéder à l'allocation de fonds appropriés en vue d'améliorer la situation sanitaire de la population des territoires arabes occupés;
3. Prie, en outre, le Directeur général de faire en sorte que les fonds susmentionnés soient utilisés sous le contrôle direct de l'OMS et par l'intermédiaire de ses représentants dans les territoires arabes occupés;

B

Tenant compte de la résolution WHA 26.56 qui a créé le Comité spécial d'experts chargé d'étudier la situation sanitaire des habitants des territoires occupés du Moyen-Orient;

Ayant eu connaissance du rapport du Comité spécial et notant que, d'après ce rapport, le Comité s'est vu, une fois de plus, refuser la possibilité de se rendre dans les territoires arabes sous occupation israélienne;

Tenant compte de la résolution WHA 24.33 et des dispositions pertinentes de la Constitution de l'OMS concernant le cas où des Membres ne s'acquitteraient de leurs obligations vis-à-vis de l'Organisation.

1. Condamne le refus d'Israël de coopérer avec le Comité spécial et demande de nouveau à son gouvernement de coopérer avec cet organisme et, en particulier, de lui donner toute liberté de mouvement dans les territoires occupés;
2. Remercie le Comité spécial de ses efforts et le prie instamment de les poursuivre en vue de l'accomplissement de sa mission et de faire rapport à la vingt-neuvième Assemblée mondiale de la santé; et
3. Prie le Directeur général de continuer à fournir au Comité spécial toutes les facilités nécessaires pour l'accomplissement de sa mission;

C

Notant les résolutions de l'Assemblée générale 3636 (XXIX) concernant la question de la Palestine et 3237 (XXIX) concernant l'octroi du statut d'observateur à l'Organisation de libération de la Palestine; et

Tenant compte des résolutions WHA 27.36 et WHA 27.37,

Prie le Directeur général de coopérer avec l'Organisation de libération de la Palestine en ce qui concerne l'assistance à fournir à la population palestinienne.

Douzième séance plénière, 28 mai 1975
A28/VR/12

ANNEXE III

Extrait de la résolution 1.141 adoptée par la Conférence générale
de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science
et la culture

Dix-huitième session, 17 octobre - 23 novembre 1974

Egalité des chances en matière d'éducation

Les Etats membres sont invités :

- a) à contribuer au financement du programme d'éducation mis en oeuvre conjointement par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et par l'UNESCO.

...

Avis du Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies
sur la compétence du Commissaire général à réduire les services
par suite de difficultés financières

1. Je crois comprendre que la question s'est posée sur le point de savoir si le Commissaire général a compétence pour réduire les services de l'UNRWA à la suite de difficultés financières. On a fait valoir que les services doivent être maintenus à leur niveau actuel, jusqu'à ce que l'Office fasse faillite, puisque son mandat a été renouvelé jusqu'au 30 juin 1978 par la résolution de l'Assemblée générale 3331 A (XXIX) du 17 décembre 1974;
2. A aucun moment l'Assemblée générale n'a assigné à l'Office de mandat précis quant à la nature ou au niveau des services qu'il doit dispenser. Le Commissaire général n'est par conséquent tenu par aucune directive détaillée à ce sujet. Il est cependant responsable devant l'Assemblée générale de la conduite prudente des activités de l'UNRWA. Cette conduite amènerait nécessairement le Commissaire général à prévoir une réduction des services, s'il estimait que le maintien de ceux-ci à leur niveau actuel mènerait à la faillite et donc à la liquidation de l'UNRWA.
3. Le renouvellement du mandat de l'UNRWA jusqu'en 1978 n'a pas de rapport direct avec le maintien à leur niveau actuel des services dispensés par l'Office. Cependant, il a un rapport avec la conduite prudente des activités de l'Office, puisqu'il indique l'intention de l'Assemblée de voir l'Office poursuivre ses activités jusqu'en 1978, ce qui serait impossible si, à cause du maintien des services à leur niveau actuel, l'Office faisait faillite à brève échéance. Le renouvellement du mandat, par conséquent, confirme le droit du Commissaire général à diriger les activités de l'Office au niveau qu'il estime compatible avec le maintien en activité de l'UNRWA.
4. Par conséquent, on peut conclure du point de vue juridique que le Commissaire général est compétent pour déterminer le niveau des services dispensés par l'Office en fonction des ressources dont il dispose pour les assurer.

Le 26 juin 1975

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издавания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
